

UNE MISSION

PAR

LE GÉNÉRAL BARON AMBERT



TOURS

ALFRED MAME ET FILS

ÉDITEURS

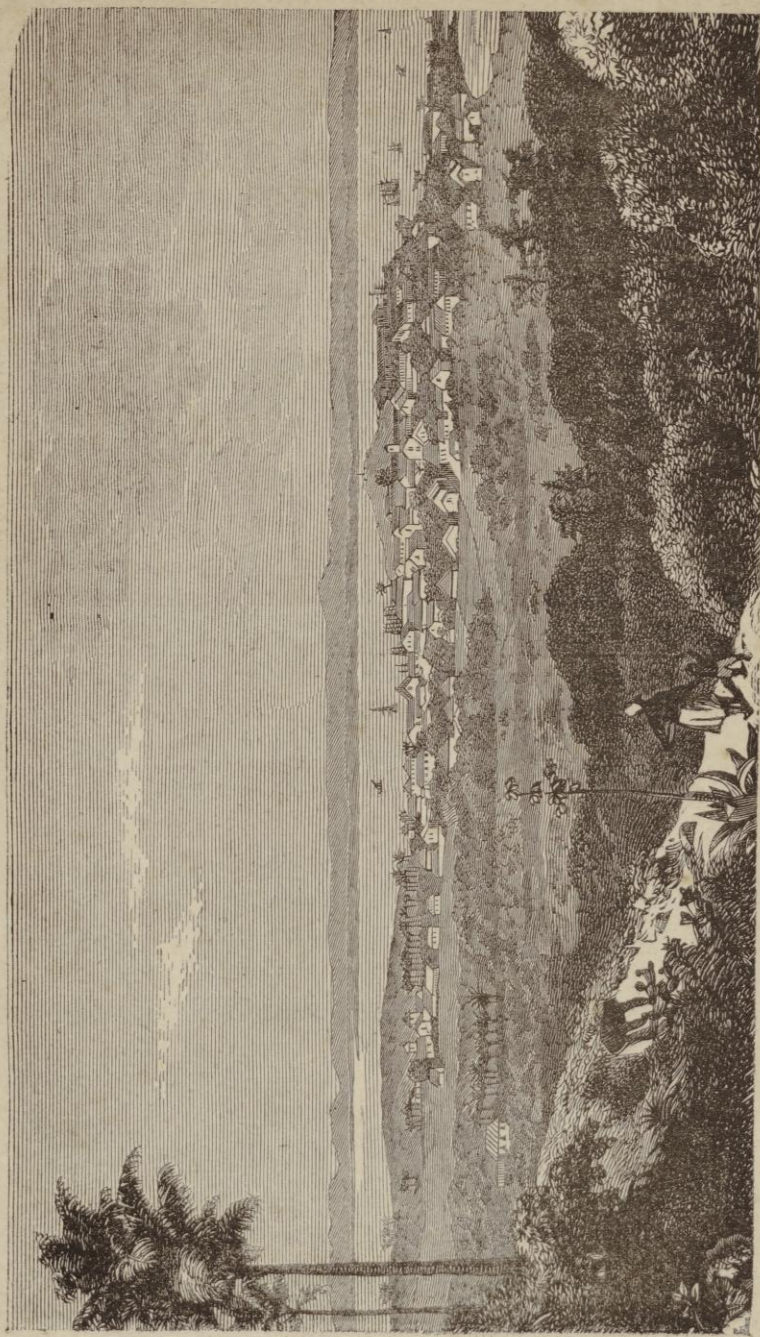
Acq. 1249

UNE MISSION

—

4^e SÉRIE IN-8^o

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS

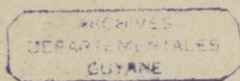


Vue de Cayenne.

UNE MISSION

PAR

LE GÉNÉRAL BARON AMBERT



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

M DCCC LXXXII

80004954

8° Res 181

UNE MISSION

I

Un Anglais, le docteur Marshall, a publié l'ouvrage fort remarquable qui a pour titre : *Christian Missions* (*les Missions chrétiennes*). Cette œuvre se compose de trois volumes ; deux autres, de M. de Waziers, complètent le travail du docteur anglais.

M. Marshall, qui était protestant, voulait, en entreprenant ses recherches, prouver que les ministres de l'Église réformée avaient un avantage sur les prêtres catholiques dans le nombre de conversions opérées par les uns et les autres. Les consciencieuses recherches du docteur lui ont prouvé le contraire de ce qu'il voulait démontrer.

Éclairé par la vérité, M. Marshall abjura ses erreurs et entra dans le sein de l'Église catholique.

Le livre du docteur anglais passe successivement en revue les missions en Asie, aux Indes, dans l'Océanie, l'Afrique, les deux Amériques et le Levant. Il étudie, en les comparant, le résultat des missions protestantes, des missions gréco-russes et des missions catholiques. Remontant au xvi^e siècle, il s'entoure de documents précieux, et particulièrement des publications protestantes.

Nous ne suivrons pas le docteur Marshall dans ses savantes recherches. Il suffira, pour le but que nous nous proposons, d'indiquer les résultats.

En Chine, les missionnaires catholiques et les ministres protestants ont été en présence. Or l'un de ces derniers, le R. Howard Malcolm, fait cet aveu : « Les missionnaires catholiques, avec de très modiques ressources, ont fait un grand nombre de prosélytes. Leur culte est devenu populaire et attire partout l'attention du public, tandis que, jusqu'à présent, la plus grande partie des travaux de nos missionnaires n'a été que préparatoire. »

Au sujet des missions de l'Inde, l'évêque protestant Middleton déclare que l'Église de Rome a produit des merveilles en Orient.

Le docteur Marshall montre la race anglo-saxonne détruisant partout les indigènes, tandis que les peuples néo-latins, français, espagnols, portugais, protégeaient les anciens maîtres du pays. Voici le jugement du docteur protestant : « La destinée invariable des sauvages en Australie, dans l'Amérique du Nord, dans l'Afrique du Sud, dans la Polynésie, partout où ils ont trouvé

des maîtres protestants, a été de disparaître, tandis que dans les îles Philippines, dans l'Océanie, dans l'Amérique de l'Ouest et du Sud, sous des maîtres catholiques, ils ont vécu en paix et dans la prospérité; ils se sont augmentés et même multipliés. »

Après l'histoire des missions entreprises dans les archipels qui parsèment le grand Océan, M. Marshall va jusqu'à dire : « Parmi ces groupes d'îles, quelques-unes ont été visitées par les catholiques seuls; d'autres ont été possédées exclusivement par des protestants; d'autres enfin ont été occupées par les deux ensemble. Dans les premières, la religion a gagné sa victoire accoutumée et incontestée; dans les secondes, d'énormes dépenses n'ont amené qu'une corruption générale et un insuccès avoué; dans la troisième, l'hérésie, employant ses armes habituelles, la violence et la calomnie, a été combattue par la charité, la patience et le support des plus dures épreuves, et a enfin confessé son entière défaite (*has finally confessed its disconfiture and defeat*). »

Peut-être aurait-on pu reprocher au docteur Marshall de négliger dans ses études comparatives les missions tentées par les Églises russes. Mais M. de Waziers a complété l'ouvrage des missions chrétiennes par un travail digne des plus grands éloges.

Les écrivains protestants et même les auteurs russes déplorent l'extrême ignorance et la dégradation des clergés schismatiques. Ces clergés sont impuissants pour la conversion et complètement inutiles à la civilisation. Le comte Schouvaloff, devenu barnabite, a

publié un livre sous le titre : *Ma Conversion et ma vocation*, où toutes les misères du clergé grec sont présentées avec une entière bonne foi. Nous lisons dans ce livre : « La Russie, depuis son schisme, n'a jamais produit un seul missionnaire ou une sœur de charité digne de ce nom. »

Un autre écrivain, M. Spencer, a dit : « L'ignorance grossière du clergé inférieur, les habitudes dissolues d'un grand nombre de dignitaires du haut clergé et les infamies pratiquées dans les monastères sont devenues proverbiales dans toute la Grèce. »

Inspiré par la même pensée que le docteur Marshall, un prêtre catholique, M. l'abbé G. Malé, docteur en théologie, a composé une œuvre sur *les missionnaires catholiques et les missionnaires protestants*. L'auteur fait ressortir d'une façon éclatante la supériorité de l'Église catholique, apostolique et romaine, sur toutes les autres.

Chaque jour des événements nouveaux viennent éclairer cette importante question. Parmi ces éléments, les plus précieux sont les lettres que reçoivent de leurs frères dispersés dans toutes les contrées du globe les ordres religieux et les diverses congrégations. Si elles étaient réunies, ces lettres formeraient un véritable monument qui serait l'histoire religieuse des temps modernes ; le lecteur y verrait la suite de ces *lettres édifiantes* si justement admirées de nos pères.

En écrivant ces lignes, nous sommes dominé par une idée : voilà un esprit éclairé, un cœur honnête, une âme pure, à la recherche de la vérité. Cet homme

est anglais, c'est-à-dire indépendant par caractère; il est protestant, et par conséquent hostile à notre Église. De plus, son titre de docteur peut imprimer à son jugement une sorte de fierté. Eh bien, cet homme, plongé dans l'étude, découvre la vérité; il s'arrête surpris et presque épouvanté. Il médite longtemps, voulant douter encore. Enfin, ce savant se lève. Debout, en présence de tous, il proclame à haute voix la vérité. Puis, se tournant vers Dieu, il abandonne le protestantisme et se prosterne au pied de nos autels.

Cette conversion est l'œuvre des missionnaires catholiques. Le docteur Marshall n'a pas entendu leur parole, mais il a vu leurs actes.

Pourquoi le même phénomène ne se reproduirait-il pas? Pourquoi d'autres actes des missionnaires ne toucheraient-ils pas d'autres âmes? Telle est la pensée qui nous préoccupe au moment d'entreprendre le récit d'une mission.

« Chaque mission, dit Chateaubriand, avait un caractère qui lui était propre et un genre de souffrance particulière. »

En effet, quoique le but fût le même, les moyens différaient. Les missionnaires faisaient toujours le sacrifice de leur vie; mais les travaux étaient plus ou moins pénibles et cruels, dans le Levant, en Amérique, aux Indes, en Chine ou en Afrique; à la prédication de l'Évangile les missionnaires devaient joindre les sciences humaines, afin que le service de la patrie fût uni au service de Dieu : les missionnaires du Levant devaient connaître les langues grecque, cophte, arabe et turque ;

ils devaient aussi posséder des connaissances étendues en médecine et en chirurgie. Ceux qui allaient prêcher en Chine ou dans l'Inde étaient astronomes, géographes, mécaniciens. Les naturalistes se rendaient en Amérique.

Les ministres Colbert et Louvois, établissant les missions françaises, ne perdaient pas de vue l'intérêt des arts, des sciences, du commerce et de la civilisation. Ce qu'avaient espéré ces hommes d'État fut dépassé de beaucoup.

Cependant le missionnaire catholique pensait avant tout au service de Dieu, au salut des âmes, au triomphe de l'Église.

Les *Lettres édifiantes* renferment des récits qu'il est utile de rappeler.

Le P. Tarisson, qui répandait la charité aux bagnes et galères pestiférés de Constantinople, écrivait à M. de Pontchartrain : « Les services que nous rendons à ces pauvres gens (les esclaves chrétiens du bague de Constantinople) consistent à les entretenir dans la crainte de Dieu et dans la foi, à leur procurer des soulagements de la charité des fidèles, à les assister dans leurs maladies, et enfin à les aider à bien mourir. Si tout cela demande beaucoup de sujétion et de peine, je puis assurer que Dieu y attache en récompense de grandes consolations.

« Dans les temps de peste, comme il faut être à portée de secourir ceux qui en sont frappés, et que nous n'avons que quatre ou cinq missionnaires, notre usage est qu'il n'y ait qu'un seul père qui entre au

bagne et qui y demeure tout le temps que la maladie dure. Celui qui en obtient la permission du supérieur s'y dispose pendant quelques jours de retraite, et prend congé de ses frères comme s'il devait bientôt mourir. Quelquefois il y consomme son sacrifice, et quelquefois il échappe au danger. »

Le P. Bouchet écrit des Indes : « Notre mission est plus florissante que jamais ; nous avons eu quatre grandes persécutions cette année. »

Tels ont été les missionnaires. Ils se condamnaient au bagne, vivaient au milieu des pestiférés et louaient Dieu de leur envoyer la persécution.

Ce qu'ils ont été, les missionnaires le sont toujours. Nous voulons le prouver non par un raisonnement, mais par la correspondance de ces religieux. Les documents que nous avons sous les yeux sont inédits, et nous considérons comme un devoir de ne pas laisser dans l'oubli des faits aussi glorieux pour la patrie que pour l'Église.

II

Les troubles qui affligèrent la France au mois de juin 1848 soulevèrent la question des établissements pénitentiaires extérieurs. Justement effrayé des périls que pouvait faire naître la présence de criminels endurcis, le gouvernement chercha un moyen d'éloigner les éléments dangereux : de là vint la loi du 8 juin 1850, qui désignait les îles Noukaïva et Waïtahu comme siège de la déportation à deux degrés.

Plus tard, à la fin de 1850, la question était reprise à un point de vue plus général. Cette fois, c'était une réforme pénale que l'on se proposait de réaliser ; à l'exemple de l'Angleterre, la France espérait employer les condamnés aux utiles travaux de la colonisation. On voulait ainsi donner des garanties sérieuses à la sécurité publique, rendre la répression plus humaine et la moraliser.

Le projet n'allait pas tout d'abord jusqu'à substituer

la déportation à la peine des travaux forcés; il la combinait avec cette peine et en faisait en quelque sorte un refuge pour le repentir, et le point de départ d'une nouvelle existence honnête et laborieuse.

Au mois de février 1851, une commission présidée par l'amiral de Mackau désigna la Guyane comme la colonie la plus convenable pour la déportation. Seule cette colonie avait assez d'étendue pour se prêter au développement indéfini d'une immigration pénitentiaire.

La mesure récente de l'émancipation avait consommé la ruine des exploitations agricoles et de tous les habitants de la Guyane; les affranchis, abandonnant en masse les ateliers, s'étaient misérablement établis sur divers points, et le pays se dépeuplait rapidement.

Après de nouveaux troubles politiques en France, un décret-loi du 8 décembre 1851 donna au gouvernement la faculté de transporter pour cinq ans au moins et pour dix ans au plus, soit à Cayenne, soit en Algérie, les individus placés sous la surveillance de la haute police, reconnus coupables de rupture de ban ou d'avoir fait partie d'une société secrète; les conséquences de la déportation étaient l'obligation du travail sur un établissement pénitentiaire, la privation des droits civils et politiques, enfin l'assujettissement à la juridiction militaire.

L'exil à la Guyane fut réservé pour les repris de justice et pour les individus que les commissions militaires désignaient comme plus particulièrement dangereux.

Le gouvernement traça, dès l'origine, une ligne de démarcation entre le déporté dit politique et le criminel ordinaire.

Le 20 février 1852, le gouvernement offrit la transportation aux forçats en cours de peine. Plus de trois mille d'entre eux l'acceptèrent spontanément comme une faveur. C'en était une en effet, car l'accouplement n'aurait plus lieu, les condamnés ne porteraient pas la chaîne et cesseraient d'être attachés la nuit. Une liberté relative les attendait donc au delà des mers.

Ce système nouveau fut complété par la loi du 30 mai. D'après cette loi, les hommes sont employés aux travaux de la terre et aux travaux d'utilité publique; c'est l'accomplissement de la peine. Après deux ans de bonne conduite, ils peuvent travailler comme engagés hors du pénitencier, ou contracter un mariage et obtenir une concession de terrain : ici commence la réhabilitation. Après dix ans, la concession devient définitive. Là finit l'épreuve, et le forçat devient colon. Les familles des condamnés peuvent aller les rejoindre.

Le législateur pouvait et devait même espérer que la famille et la perspective de la propriété feraient oublier la France à ceux qu'avait flétris la justice.

Ce décret eût été tout à l'avantage du déporté si une disposition n'avait protégé la mère patrie contre le retour trop prompt de l'ancien forçat. Cette disposition astreint les libérés à rester dans la colonie, savoir : ceux qui ont été condamnés à moins de huit ans de travaux forcés, pour un temps égal à la durée de leur peine; ceux qui ont été condamnés à huit ans et au

delà, pour toute leur vie. C'est, en réalité, sur cette disposition que reposait la réforme générale.

Le législateur n'avait pas tenu compte de la répugnance qu'éprouve le Français pour l'expatriation. Il n'avait pas mesuré l'étendue de l'horreur qu'ont les plus grands criminels pour la transportation. L'expérience a démontré que les condamnés astreints à une résidence temporaire refusent formellement de travailler à la colonisation.

Les philanthropes ont souvent déploré le sort réservé aux forçats libérés. Quel que soit, dit-on, leur repentir, ils sont repoussés des ateliers, et nul ne leur tend une main secourable. Les poètes et les romanciers ont abusé de cette situation pour peindre de sombres tableaux où l'honnête homme n'occupe pas le premier plan. Le décret du 27 mars 1852 offrit un asile aux condamnés libérés en France. La Guyane devait les arracher à la misère et aux dangereuses sollicitations. C'était la transportation volontaire entourée de garanties de bien-être.

On voit combien le gouvernement avait à cœur l'amélioration matérielle des condamnés : nous disons matérielle, car le côté moral de la question semble avoir échappé au législateur.

Nous ne rappellerons pas la marche trop prompte et surtout indécise de transformation. Un certain nombre d'ouvrages ont été publiés sur ce sujet, et cependant le dernier mot n'a pas été dit.

On a lu avec intérêt la *Revue maritime et coloniale*, qui pendant dix-sept ans a discuté les mesures succes-

sivement adoptées et rejetées; on a lu le livre intitulé *la Guyane française*, que publiait, en 1867, le capitaine de frégate Bouyer; le public a été charmé d'un ouvrage plein d'esprit et de cœur, dû à la plume d'un officier d'infanterie de marine : *Un Déporté à Cayenne*, par Jusselain. Enfin le ministre de la marine et des colonies a contribué à éclairer la question par des notices sur la *Transportation à la Guyane française et à la Nouvelle-Calédonie*.

Ces récits variés ont donné naissance à des œuvres recommandables qui expriment l'émotion des criminalistes. M. Lepelletier (de la Sarthe) a publié, en 1856, un travail intitulé *Système pénitentiaire complet, ses applications à l'homme déchu dans l'intérêt de la sécurité publique et de la moralisation des condamnés*. Le même écrivain a composé, en outre, un ouvrage qui a pour titre : *Système pénitentiaire : le bagne, la prison cellulaire, la déportation*.

On a lu aussi du marquis de Blosseville : *Histoire de la colonisation pénale et de l'établissement de l'Angleterre en Australie*.

M. Alauzet a jeté une lumière sur la question par son livre : *Essai sur les peines et le système pénitentiaire*.

La réforme introduite en France avait été préparée par M. Ducpétiaux, qui, en 1838, avait publié à Bruxelles ses trois remarquables volumes : *Du Progrès de l'état actuel de la réforme pénitentiaire et des institutions préventives aux États-Unis, en France, en Suisse, en Angleterre et en Belgique*.

L'Allemagne ne restait pas étrangère à ce grand mou-

vement des esprits, et ses livres ne sont pas les moins intéressants.

C'est comme un concert de voix attendries par la pitié. Le criminel est entouré de soins, et la société semble l'absoudre du mal qu'elle en a reçu ; elle adoucit le châtement ; elle voudrait moins punir que corriger.

La philanthropie se multiplie, fait appel à toutes les sciences humaines, et va jusqu'à négliger les intérêts de la société.

Plus on médite, plus le trouble envahit l'esprit. C'est un spectacle étrange, en effet, que celui de cette lutte entre le bien toujours clément et le mal sans cesse ardent, aveugle, insensible, acharné contre les propriétés et les personnes.

Après avoir lu tant de livres inspirés par la bonté, on ne peut s'empêcher de comparer les efforts tentés aux résultats obtenus. Alors un étonnement immense saisit l'observateur de bonne foi, et, s'il descend dans sa conscience, il reconnaît que les routes suivies ont été loin de conduire au but désiré.

La charité laisse loin derrière elle cette science dont nous sommes fiers, et que nous nommons la philanthropie.

Celle-ci agit sur l'homme physique ; elle adoucit son sort, prodigue les promesses, et laisse entrevoir la réhabilitation sociale ; elle fait travailler les bras afin d'éloigner l'oisiveté. Ces efforts méritent des éloges.

Les philanthropes n'oublient qu'une chose, l'âme du criminel : ils oublient que notre religion peut seule

relever l'homme déchu; que seule elle sait purifier l'âme souillée par le crime; ils oublient que, si les hommes promettent l'oubli, Dieu seul accorde le pardon au véritable repentir.

Il est une espérance bien au-dessus des espoirs de liberté, c'est l'espérance d'une autre vie.

Entre le criminel et la société qui a le droit et le devoir de punir, il y aura toujours des abîmes que rien ne saurait combler. Ces livres écrits par des jurisconsultes, des législateurs, des philosophes, des docteurs nourris des sciences humaines, prouvent leur impuissance : tous, hommes d'État et publicistes, se sont mis à l'œuvre, tous ont consacré de longues veilles à la solution du terrible problème, et chacun sait aujourd'hui que les essais ont été infructueux. La société a toujours devant elle l'assassin, l'incendiaire, l'empoisonneur. Un criminel est atteint par le châtiement qu'inflige la loi, mais le crime échappe au juge. On ne se lasse ni d'un côté ni de l'autre; la peine qui a flétri le corps a flétri l'âme en même temps. Des geôliers, des fers, des prisons cellulaires avec leur folie, des existences en commun avec leurs corruptions et leurs complots, n'atteignent que la chair; elle souffre, elle tressaille sous l'instinct de la révolte.

Comment se fait-il que tant d'écrivains, gens de bien, n'aient pas songé que la charité chrétienne trouverait dans les corps meurtris des âmes qui ont besoin de l'espérance?

Si nous avons rappelé comment la transportation à la Guyane succéda au bagne de Brest et de Toulon; si

nous avons montré les efforts tentés par le gouvernement pour adoucir le sort du condamné, nous voulions seulement placer dans son cadre naturel un récit trop ignoré. Les réflexions qui précèdent trouveront dans ce qui va suivre un témoignage que ne repousseront pas les hommes de bonne foi.

Nous présenterons la déportation sous des aspects nouveaux. Les écrivains qui se sont occupés de la question ont, trop souvent, oublié le déporté pour s'occuper de la législation ; les théories ont fait oublier la mise en pratique. Seuls les missionnaires ont constamment vécu avec les condamnés ; ils les ont entendus ; ils leur ont parlé, ont écouté leurs confidences et vu couler leurs larmes à l'heure de la mort. La correspondance des missionnaires embrasse non seulement l'ensemble, mais encore les moindres détails de cette question qui est loin d'être résolue.

Après un éloge des jésuites aumôniers, éloge sur lequel nous aurons à revenir, M. Jusselain ajoute : « Si jamais une étude sur la transportation à la Guyane, curieuse au point de vue psychologique, est écrite un jour, ce sera évidemment par un de ces missionnaires. »

La correspondance des pères de la compagnie de Jésus vient utilement tenir lieu de cette étude, en attendant qu'une voix réellement autorisée accomplisse le vœu exprimé par les hommes de toutes conditions qui ont vu les jésuites à l'œuvre sur le terrain de la transportation.

Ces correspondances parlent souvent au passé et plus

souvent encore au présent, lorsque le révérend père écrit au jour le jour. Nous n'attacherons à la forme qu'une importance secondaire, nous bornant à fondre, pour ainsi dire, dans un même moule des éléments réunis à diverses époques.

III

Longuement méditée, la loi sur la transportation semblait avoir tout prévu. On y trouvait des règlements sur le costume, sur l'ameublement des camps et sur les services matériels les plus modestes.

On reconnut enfin que la religion avait été oubliée. Législateurs et administrateurs ignoraient-ils que l'Église seule possède le secret de toute rédemption, de toute moralisation? Cependant on lisait dans le rapport de M. Théodore Ducos : « Un aumônier sera attaché à chacun des camps des transportés. L'instruction religieuse entrera ainsi largement dans le régime du pénitencier, et la parole des ministres de l'Évangile exercera son influence salulaire sur la réforme des coupables destinés à peupler notre colonie. »

La loi ne tint pas compte de cette heureuse pensée. En France la loi est athée, comme l'a hautement proclamé un législateur, M. Odilon Barrot.

Des plaintes se mêlèrent aux regrets, et le gouvernement ne fut pas sourd aux vœux hautement exprimés par les condamnés eux-mêmes. Il prit la résolution d'envoyer quelques aumôniers pour le service de la déportation.

Les ministres firent appel au zèle et au dévouement de plusieurs congrégations religieuses : aux Pères du Saint-Esprit d'abord, qui eurent la douleur de ne pouvoir répondre à ce désir; ils n'étaient pas en mesure. Les lazaristes durent faire la même réponse; les uns et les autres craignaient de ne pouvoir fournir un personnel assez nombreux pour se renouveler souvent à des époques indéterminées. Le gouvernement s'adressa dès lors à des membres du clergé séculier; mais le nombre des prêtres pour le service des paroisses n'était déjà que trop insuffisant.

Il faut reconnaître que, pour une telle mission, les difficultés étaient grandes; le climat dévorant de la Guyane exigeait autant de courage que de santé, et l'existence au milieu des forçats effrayait les natures timides qui redoutaient une agonie morale plus encore que le martyre.

Le gouvernement avait-il oublié les jésuites? Nous ne savons. Leur nom ne fut même pas prononcé : ils vinrent spontanément. Le gouvernement hésita. Le ministre de la marine prit la parole au conseil et dit : « Il faut une corporation qui nous donne des prêtres capables et dévoués, qui fournisse le nombre d'aumôniers nécessaires, remplace promptement les morts sans observations. Eh bien ! désignez-moi une autre corpo-

ration qui nous offre les garanties autant que les jésuites, et je lui donnerai la préférence. »

L'offre des jésuites fut enfin acceptée.

Ce n'était pas la première fois que le jésuite secourait le forçat. En 1849, vingt religieux de la compagnie de Jésus avaient prêché une mission aux bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort ; on ne saurait dire les prodigieux succès de cette mission. La parole des pères avait trouvé de l'écho dans les cœurs ravagés, et leurs noms étaient en vénération parmi les réprouvés.

Difficiles, délicates et pénibles, ces missions au bagne n'étaient que passagères ; le missionnaire, après avoir respiré l'air du bagne, allait dans les églises de la cité puiser de nouvelles forces pour le combat du lendemain. Cette mission du bagne ne brisait pas les liens qui soutiennent la marche ici-bas : le religieux conservait sa cellule, ses livres, son labeur ; enfin il ne disait pas un adieu, peut-être éternel, à la patrie.

Nous savons, il est vrai, que le missionnaire ne goûte jamais un instant de repos. Ses pieds sont toujours dans les sandales du voyageur, et le bâton de l'exilé est sans cesse près de sa main.

Cette fois le voyage devait être cruel : il fallait aller au loin chercher une terre dont on ne savait que les rigueurs ; il fallait vivre de la vie des forçats. Le sacrifice était immense, car, en réalité, le jésuite se condamnait à la déportation.

Lorsqu'il fallut désigner les aumôniers de la Guyane, le provincial éprouva de sérieuses difficultés ; on devait choisir parmi les pères, et tous se présentaient.

Il en est ainsi dans la compagnie de Jésus ; plus une entreprise est difficile, pénible et périlleuse, plus aussi les pères la recherchent. Ils sont comme les soldats à l'heure de l'assaut, chacun veut marcher en avant.

Un premier départ, poste d'avant-garde, eut lieu le 31 mars. La corvette *l'Allier* quitta Brest pour se rendre à Cayenne, emportant le commissaire général, interprète de la pensée du gouvernement, et trois cent un forçats. Mais le départ, qui ne précédait que de vingt-cinq jours celui des missionnaires, n'avait pour but que d'envoyer le commissaire général au point de débarquement avant l'arrivée des transportés.

Le 25 avril 1852, la frégate *la Forte* partit de Brest pour Cayenne. Le ministre de la marine voulut que la moitié du personnel de l'aumônerie fût de cette traversée. Le père Hus, nommé supérieur de la mission nouvelle, accourut avec les pères Ringot et Morez, accompagnés de deux frères coadjuteurs.

La frégate portait sept cent quatre-vingt-trois personnes : une vingtaine de passagers, des soldats, des surveillants, des gendarmes, trente condamnés dits politiques, deux cent quarante forçats libérés venus volontairement et trois cent soixante forçats pris dans les bagnes ; il y avait aussi quelques femmes et enfants, familles des surveillants.

Le navire renfermait dans ses flancs d'énormes provisions de toutes sortes : farine, vin et vivres non seulement pour les passagers, mais encore pour l'approvisionnement des îles désertes où devait s'opérer le débarquement.

On ne devait donc rien trouver que la terre pour y poser les pieds. Cependant l'illusion de tous était complète. Le gouvernement lui-même avait accepté l'erreur commune ; bien plus, il l'encourageait. Les jésuites étaient seuls à connaître la vérité. Autrefois leurs aînés, missionnaires à la Guyane, s'étaient rendu un compte exact de la situation du pays ; ils en connaissaient le climat meurtrier, les ressources bornées et les immenses difficultés de la colonisation. Les archives de leurs maisons avaient appris aux jésuites qui partaient combien leurs épreuves seraient douloureuses.

Cependant, le jour même de l'embarquement, le P. Hus écrivit au révérend père provincial : « Nous avons reçu l'ordre de nous embarquer ce soir. Nous sommes tous les cinq pleins de joie d'avoir été jugés dignes de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus. Demandez et faites demander à Dieu qu'il daigne nous maintenir dans ces bonnes dispositions. Brest, 24 avril 1852. »

Le capitaine de frégate Bouet (aîné) commandait le navire ; il avait le droit de vie et de mort sur les rebelles.

Réunis sur la plage, les cinq jésuites assistèrent au défilé. Les déportés marchaient sur deux rangs, joyeux et presque fiers, car ils avaient dépouillé la honteuse livrée du bagne. Débarrassés de la chaîne, ils ne portaient qu'un anneau de fer nommé manille, soudé au-dessus de la cheville. Leur nouveau vêtement consistait en un bonnet de laine bleue ou noire suivant que leur peine était temporaire ou à vie, une capote et un pan-

talon de drap gris. Leur linge, de forte toile et de belle apparence, apparaissait dans toute sa blancheur.

Tout en marchant, les condamnés entonnaient le *Chant des déportés*. Ils promenaient autour d'eux d'avidés regards, mais sans insolence ni forfanterie ; en reconnaissant les jésuites, la plupart saluaient de la tête, quelques-uns souriaient avec une visible satisfaction. Seuls les condamnés dits politiques se montraient hostiles aux religieux. Les gardes-chiourme, qui désormais se nommaient surveillants, ne parlaient qu'avec une sorte de douceur relative. Le tutoiement, jusque-là ordonné au bagne, était défendu avec les déportés. Le transporté volontaire se montrait particulièrement satisfait ; il se voyait à l'abri de la honte et du mépris, entrevoyait dans un avenir prochain le sort d'un propriétaire entouré de sa famille. Cette fois, la famille lui devrait son bien-être et même la fortune. C'était une existence nouvelle, une sorte de résurrection. Aussi cette catégorie, qui sentait l'espérance entrer dans son cœur, était-elle bien préparée pour la foi.

En arrivant sur le pont du navire, les visages se rembrunirent. Il y avait là un monceau de chaînes, de boulets, d'entraves, de cordes à nœud, que du premier coup d'œil tous reconnurent pour des instruments de correction. Ce sentiment douloureux ne dura qu'un instant. Les vagues battaient les flancs de la frégate qui se balançait sur les flots, la brise se jouait dans les cordages, et tous saluaient les horizons lointains. Nul alors ne savait combien on

pleurerait les rivages de France abandonnés sans regrets.

Le navire avait été disposé de manière à séparer les diverses catégories. Deux salles immenses en longueur s'étendaient sur le bâtiment. De fortes grilles en fer les fermaient aux extrémités. Entre ces salles, un large corridor toujours éclairé au moyen de lanternes marines était occupé par des sentinelles armées. Les barreaux de fer qui garnissaient les sabords rappelaient le sinistre aspect des prisons.

Frappé de ce spectacle nouveau pour lui, le R. P. Hus écrivit : « Figurez-vous trois cent soixante hommes installés au faux-pont dans un espace si étroit, que pour se coucher il fallait absolument le remplir de deux rangs de hamacs placés l'un sur l'autre ; et supposez que nous ayons eu pluie ou grand vent : la pluie les eût empêchés de venir sur le pont, ce qu'ils ont fait tous les jours par bandes qui se succédaient d'heure en heure et ramenaient les mêmes individus au moins trois fois le jour ; le grand vent eût forcé à fermer toutes les ouvertures de leur prison. Combien avons nous été heureux de passer nos journées presque entières sur la dunette, et d'y trouver durant les dernières nuits un peu de rafraîchissement ! La sueur nous ruisselait sur le corps, dès que nous étions restés dix minutes dans la cabine. »

Quelque bornée que fût la vue, un certain nombre de déportés demeuraient des journées entières le visage entre les barreaux de la grille, et les mains crispées sur le fer.

Le R. P. Morez, embarqué sur la frégate *la Forte*, écrivait :

« Parmi nos forçats, les uns jouaient des instruments, d'autres confectionnaient des chapeaux de paille... ; d'autres maniaient l'aiguille, le marteau ou le ciseau..., tandis que les déportés politiques paraissaient livrés aux plus profondes méditations en regardant tristement la frégate qui fendait les flots et les emportait à plus de deux mille lieues. »

Aveuglés par la vanité, généralement peu intelligente, dominés par la paresse, les déportés dits politiques semblaient mal disposés en faveur des aumôniers. Ils se montraient presque tous plus ennemis de la religion que les assassins et les incendiaires ; les criminels ordinaires acceptaient avec reconnaissance les secours de la religion.

Dès le premier jour, les missionnaires avaient commencé l'exercice de leur ministère. Lorsqu'ils se furent mis en rapport avec les transportés, ceux-ci se montrèrent fort sensibles aux intentions dont ils étaient l'objet. Leur joie devint bruyante en apprenant que les pères jésuites n'étaient pas les aumôniers du navire embarqués pour la traversée seulement, mais qu'ils se donnaient à eux et qu'ils partageraient leur exil.

Quelque pervertis que fussent ces hommes, il n'y en eut pas un seul qui ne se sentît touché par la seule pensée du sacrifice qui s'accomplissait. Ces religieux allaient vivre et mourir avec des malheureux, maudits et méprisés. Cette pensée fit naître mille sentiments divers où l'admiration se mêlait à la reconnaissance.

« Vous verrez, disaient les forçats aux jésuites, que nous ne sommes pas aussi méchants qu'on le pense. Vous serez nos pères comme dans les missions de Brest et de Toulon. Nous vous obéirons de bon cœur. Nous vous bâtirons de belles églises dans les villes que nous allons créer. Vous serez heureux au milieu de nous. Vous serez nos protecteurs. Nous avons accepté de confiance l'exil de Cayenne, sans savoir ce qui nous attend ; mais, dès que vous êtes avec nous, nous sommes rassurés. »

Une semaine ne s'était pas écoulée que l'ascendant des pères avait pris un grand caractère : les prières publiques, les offices du dimanche se faisaient à bord comme dans la paroisse la plus édifiante. Le jour consacré à la prière et au repos, la messe se célébrait solennellement sur le pont du navire, en présence de l'état-major, de tout l'équipage et des condamnés. Les pavillons des diverses nations, réunis par des cordages, formaient un sanctuaire qui abritait le prêtre et l'autel improvisé par les matelots ; plusieurs forçats, excellents musiciens, chantaient les louanges de Dieu, et leurs voix se mêlaient au mugissement des vagues.

La prière du soir à bord d'un vaisseau est une des belles inspirations de Chateaubriand. Il nous montre les marins invoquant l'*Étoile de la mer*. C'est là un spectacle supérieur aux poésies de la terre ; mais un spectacle plus grand encore est celui de six cents hommes couverts de crimes que la loi a condamnés au silence, qu'elle a chargés de chaînes, enfermés sous des barreaux de fer, et qui, libres au milieu de l'Océan,

élèvent leur voix vers Dieu, et dans une prière retentissante implorent leur pardon.

Un philosophe du premier siècle après Jésus-Christ, Philon, avait décrit avant Chateaubriand la scène sublime dont les missionnaires furent témoins. « Le ciel, lambrissé d'étoiles, dit Philon, étend la voûte régulière et spacieuse de ce temple; le soleil ou les millions de feux dont cette voûte étincelle pendant la nuit en sont les lampes sacrées, les brillants, les doux luminaires, et toutes les créatures en sont les offrandes... » Philon avait sans doute appris ces choses dans l'Eglise primitive d'Alexandrie.

Deux fois par jour les pères récitaient à haute voix les prières au milieu des transportés, et le soir chantaient avec eux les litanies de la sainte Vierge.

Nous lisons dans une lettre du P. Ringot : « Le personnel du bord est excellent, poli, prévenant. Je dois cette justice à nos chers condamnés qu'ils ne sont pas les moins sages. Chacun admire leur docilité, leur bon esprit, leur bonne conduite à tous les égards. »

Le commandant de *la Forte* fit un rapport très flatteur sur le début de l'aumônerie.

Le P. Hus dit de son côté : « Les transportés prêtent à nos entretiens une oreille non seulement attentive, mais avide. Dès qu'ils furent certains que nous ne les accompagnions pas seulement dans la traversée, mais que nous venions pour être leurs compagnons à perpétuité, ils éclatèrent à l'envi en témoignages de reconnaissance et en expressions de dévouement; ils nous proposaient de garder tout ce qu'ils

avaient de précieux ou de cher à leur cœur; ils nous promettaient merveille de leur conduite à venir. »

Le même missionnaire écrit le 21 juin : « Les verrous crient; nous entrons : tous nous entourent avec un air de satisfaction impossible à décrire : « Ah ! nos pères, s'écrient à la fois cent bouches souriantes, vous venez donc avec nous ! Mais resterez-vous ?... — Oui, oui, nos bons amis, nous ne vous quitterons jamais ! — Eh bien, vous verrez que nous ne sommes pas méchants... Nous serons vos enfants... Vous serez heureux avec nous. »

Le 16 mai, le P. Ringot écrivait à son frère le P. Florent Ringot : « Ils sont pleins de confiance en ceux qu'ils appellent leurs pères. Quel n'a pas été leur bonheur lorsque, apparaissant au milieu d'eux, je leurs dis que nous allions vivre et mourir avec eux et pour eux ! »

Digne martyr qui de la frégate écriviez ces paroles de charité, vous disiez vrai, car vous alliez mourir pour eux !

Les restes mortels du P. Ringot reposent à l'île Royale, près des tombes si nombreuses de ceux qu'il nommait ses enfants; mais n'anticipons pas sur les douloureux événements qui nous attendent avant le terme de ce récit.

Un jour, pendant la traversée, l'aide de camp du commandant adressa aux déportés une demande qui fut repoussée par la plupart d'entre eux. « Je leur en dis un tout petit mot, écrit le P. Ringot. « Vous pensez donc, répondirent-ils, que nous devons l'ac-

corder? — Oui, mes amis, c'est pour votre bien. — Oh! alors, nous allons le faire, puisque vous le dites. »

Le P. Hus ne tarde pas à être effrayé des illusions que caressent les déportés. Ils parlent sans cesse du bonheur qui les attend sur ces rivages lointains. Le mot liberté est toujours sur leurs lèvres. Eux, condamnés à traîner la chaîne sous le regard menaçant du garde-chiourme, eux, enfermés dans les murs du port, ils vont voir devant eux d'immenses espaces éclairés par le soleil, ils vont travailler et se reposer à l'ombre des forêts vierges. Les fruits de la terre vont se multiplier sous leurs mains; ils vont enfin se créer une patrie nouvelle! Tels étaient leurs rêves de tous les instants. Les missionnaires, qui étaient leurs confidents, n'osaient les détromper; ils se bornaient à modérer cet enthousiasme enfantin. Plus la frégate approchait de la Guyane, plus aussi les imaginations s'exaltaient. En présence de ces joies intimes, de ces espérances, de ces rêves, les missionnaires souriaient tristement et disaient : « Le bonheur est au ciel et non sur la terre. » Où allaient ces hommes? Quel sort les attendait? Tous l'ignoraient; le gouvernement lui-même était loin de connaître la vérité. Mais, nous l'avons dit, les jésuites, instruits par l'expérience de leur ordre, éclairés par l'étude, savaient ce qu'était la Guyane.

Dans une conversation sur le pont de la frégate *la Forte*, un missionnaire disait au passager qui a bien voulu nous confier ces notes :

« L'aspect de la Guyane est plein de séductions et de promesses. La nature semble avoir doté cette terre de toutes les richesses : un climat sans hiver, une végétation splendide qui ne se repose jamais, des cours d'eau nombreux, des forêts sans limites, un sol qui donne spontanément la plupart des produits coloniaux; mais aussi une terre où l'Européen ne trouve aucune des choses qui forment la base de son alimentation habituelle, où il ne peut vivre, pour ainsi dire, qu'industriellement et par le moyen des échanges, où le travail assidu est dangereux, où les maladies règnent souverainement en frappant les Européens... En accompagnant les malheureux forçats, nous savons où nous allons. Nous retrouverons à la Guyane les tombes de nos pères, et nous n'ignorons pas le sort qui nous attend. »

IV

Un homme d'esprit, écrivant à son heure, M. Armand Jusselain, officier d'infanterie de marine, reçut un jour l'ordre de se rendre à Cayenne. Le pays lui étant inconnu, l'officier se mit en quête de renseignements dans cette ville de Paris qui sait tant de choses. Comme, à tout prendre, il s'agissait d'une colonie française, Armand Jusselain crut qu'il serait facile de tout savoir sur la Guyane.

Ce fut en vain qu'il interrogea les géographes et les voyageurs. Un soir, rentrant au logis aussi peu éclairé que la veille, il écrivit dans son journal : « Après des raisons fort spécieuses à l'appui de leur dire : c'est un enfer, concluent les uns ; c'est un paradis, affirment les autres. »

Afin d'échapper à l'incertitude, Jusselain eut recours à la bibliothèque la plus riche du monde, espérant y découvrir la vérité. Il vit dans quelques livres que « le pays est très sain même pour les Européens, qu'il jouit d'une fertilité extraordinaire, etc. etc. »

Dans l'ouvrage de Barbé-Marbois : *Journal d'un déporté*, l'officier eut la douleur de lire : « La Guyane est pour notre race une vaste infirmerie, où tout l'art du médecin consiste à retarder la mort du malade. »

Nous avons fait comme Jusselain, et sans plus de succès. Nous nous bornerons donc à puiser dans la correspondance des missionnaires. Le lecteur conclura lorsque les faits se seront déroulés sous ses yeux.

Pendant que les déportés sont encore sur l'Océan, mettons à profit les longues heures de la traversée pour donner quelques détails géographiques sur la Guyane.

Située entre le 2° et le 6° degré de latitude nord, et entre le 52° et le 57° degré de longitude ouest, la Guyane française occupe le vaste espace qui sépare l'Orénoque du fleuve des Amazones.

La Guyane est éloignée de Brest d'environ 1300 lieues marines.

L'Atlantique la borne au nord-est; le Maroni, qui la sépare de la Guyane hollandaise, la borne au nord-est et à l'ouest, ainsi que plusieurs contrées intérieures à peine connues. Sa limite sud-est n'est pas encore déterminée. On ne sait rien de l'intérieur de la Guyane. Le voyage des RR. PP. Grillet et Béchamel, de la compagnie de Jésus, a seul appris au monde savant ce qu'est la contrée jusqu'aux Acoquas (près de 90 lieues de 25 au degré). Ces religieux ont entrepris ce périlleux voyage en 1674.

Le 1^{er} août 1498, Christophe Colomb, qui en était à son troisième voyage en Amérique, découvrit la

Guyane. Améric Vespuce n'y vint que dix mois après.

Un bruit singulier ne tarda pas à se répandre en Europe. L'Espagnol Martinez prétendait avoir découvert à la Guyane une contrée à laquelle il donnait le nom d'*Eldorado*. La capitale, nommée Mansa, était pavée de pierres précieuses ; les toits des maisons se composaient d'or et d'argent ; les diamants roulaient sous le pied des passants, et la poussière des chemins n'était que poudre d'or ; les habitants dédaignaient ces richesses, dont ils ne connaissaient pas la valeur. Cette ville, assurait Martinez, était située entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones, près de la Parimée.

Entraînés par l'espoir des richesses, de nombreux aventuriers se précipitèrent vers la Guyane dans le courant du xvi^e siècle. De ce nombre furent Walter Raleigh en 1597, Laurent Keymis en 1596, Charles Leig en 1704 et Robert Harcourt en 1608. D'intéressants détails sur les coureurs d'aventures ont été publiés par M. Ferdinand Denis.

En 1604, Henri IV voulut établir une colonie à la Guyane. Ce projet allait se réaliser, lorsque le roi fut assassiné.

Des marchands de Rouen reprirent en 1626 l'idée de Henri IV.

La compagnie des Indes occidentales fut établie en 1664 ; Cayenne avait été fondée en 1643 par Poncet de Bretigny.

Prise et reprise par les Anglais et les Portugais, la Guyane appartenait à la France en 1763. Le gouvernement, décidé à la colonisation, envoya cette même

année douze mille colons volontaires ; quelques-uns seulement revinrent en France. Tout le reste avait péri misérablement.

La révolution de 1789 amena, comme dans les autres colonies, la révolte des noirs ; les exploitations agricoles furent abandonnées.

En 1809, une expédition anglo-portugaise s'empara de la Guyane, qui pendant neuf ans appartint aux Portugais. La France ne reprit possession de la colonie qu'en 1817. La population de cette colonie était seulement de 15,000 âmes.

Deux tentatives pour introduire de nouveaux cultivateurs échouèrent en 1820 et 1821. Celle de 1823 fut aussi désastreuse.

Cependant une colonisation réussit à la Mana et mérite un souvenir. Ce ne furent ni les efforts du gouvernement, ni les puissants intérêts des compagnies financières, ni même l'intrépidité des aventuriers, qui purent vaincre des obstacles insurmontables en apparence.

Une faible femme, simple religieuse, soutenue par la charité chrétienne, fit plus que les souverains, plus que les riches, plus que les audacieux. Cette femme, M^{me} Javouhey, est la fondatrice de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Lorsque les colons de 1823, entièrement découragés, décimés par les maladies, en proie au désespoir, eurent abandonné la colonisation de la Mana, la sœur Javouhey continua l'entreprise en fondant des établissements propres à servir d'asile aux enfants trouvés. Son plan ayant été

agréé, une expédition composée de trente-six sœurs, trente-neuf cultivateurs engagés pour trois ans, et de quelques enfants, partit en 1828, aux frais de l'État, sous la conduite de M^{me} Javouhey. En 1831, les cultivateurs abandonnèrent l'établissement; mais la sœur supérieure avait tout prévu. Cette défection ne découragea pas la sainte femme, qui poursuivit son œuvre avec ardeur. En 1835, le gouvernement décida que les noirs de traite libérés en vertu de la loi du 4 mars 1831, qui se trouvaient alors à la Guyane, seraient successivement envoyés à l'établissement de la Mana pour s'y préparer par le travail aux bienfaits de la liberté. Cinq cent cinquante noirs y furent réunis; les sœurs les instruisirent, les initièrent aux travaux libres, les moralisèrent et fondèrent un bourg qui a prospéré. Cet établissement fit retour au gouvernement le 1^{er} janvier 1847, et forme depuis cette époque un des beaux quartiers de la colonie. Telle est la puissance de la charité.

L'émancipation des esclaves, en 1848, a porté la ruine dans la colonie en supprimant le travail sur les habitations.

V

Après vingt-quatre jours de navigation, *la Forte* atteignit la Guyane française. Vers la fin de la dernière semaine, les déportés perdaient un peu de leurs illusions à l'aspect désolé de la mer. La teinte jaunâtre des flots, le brouillard qui voilait l'horizon, une sorte de tristesse répandue dans l'air, tout contribuait à imprimer à cette arrivée quelque chose de douloureux, assez semblable au pressentiment du malheur.

La frégate vint mouiller devant les îles du Salut, à trois lieues du continent et à douze de Cayenne.

Ces îles se nommaient autrefois *îles du Diable*. L'origine de leur nouveau nom fut racontée aux déportés, qui s'en attristèrent. Lorsqu'en 1763 le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, eut formé le projet de coloniser la Guyane française, douze mille émigrants y furent transportés. La rigueur du climat, les maladies et la famine décimèrent la colonie naissante. Les douze mille malheureux furent bientôt réduits à cinq cents. Ils abandonnèrent les rivages meurtriers, le désespoir

dans l'âme, pour chercher un asile sur la terre où s'était opéré leur débarquement. Les mères affolées arrachaient les enfants de leur sein, et du haut des rochers les précipitaient dans les torrents; les hommes se donnaient la mort. Enfin ce qui restait de ces infortunés se réfugia aux îles du Diable, non loin de l'embouchure du fleuve Kourou.

En souvenir de l'hospitalité reçue, les débris de l'expédition donnèrent à l'île du Diable le doux nom d'île du Salut.

Trois îles sont groupées et prennent en général le nom d'îles du Salut; mais en réalité l'une est l'île Royale, l'autre l'île du Diable et la troisième l'île Saint-Joseph. On trouve en outre à quatre lieues environ de Cayenne une petite île nommée *îlet la Mère* ou *Paradis de la Guyane*. Cet îlet n'ayant pas été déboisé, le séjour en est aussi sain qu'agréable.

Vers la fin de la transportation, l'*îlet la Mère* fut réservé aux vieillards, aux infirmes et aux incurables de toutes les stations. Les jésuites firent de cette petite terre perdue au milieu des mers une sorte d'oasis que Dieu semblait bénir.

Au point de vue moral et religieux, l'*îlet la Mère* devint le modèle des pénitenciers. L'aumônier était le père, le frère, l'ami, le consolateur, l'unique soutien de ces infortunés. Les déportés lui rendaient en confiance et en affection les témoignages de leur reconnaissance.

L'histoire de cet îlot de 500 mètres de longueur sur 400 mètres de largeur offrirait un immense intérêt au

moraliste. Autour de ces religieux, exilés volontaires, se groupaient de vieux criminels dont les hommes avaient désespéré, des infirmes que le vice ou la maladie brisait impitoyablement. Toutes les souffrances du corps, toutes les plaies de l'âme s'étaient étalées devant ces religieux, épouvantés de tant de maux. Eh bien, les jésuites répandaient un baume divin sur les hontes : de leurs mains tremblantes ils soutenaient ces têtes flétries, de leurs plus douces paroles ils rendaient à ces cœurs desséchés l'espoir du pardon. Le visage calme, ils entendaient les aveux de crimes sans nom ; mais d'une main ferme ils montraient le ciel : des sanglots leur répondaient.

Peu à peu tous ces criminels se convertirent, tous se prosternèrent aux pieds des missionnaires.

Oui, la légende de ce coin de terre, témoin de grands miracles, serait une histoire du cœur humain. Ces hommes aux mains sanglantes étaient venus de la vieille Europe, qui les rejetait de son sein. Atteints par la vieillesse et les infirmités, ils allaient être soumis au plus affreux des supplices, à l'abandon, à cette lente agonie pleine de terreurs.

Mais d'autres hommes étaient venus aussi conduits par la charité. Sur le sable du rivage, à la lisière de la forêt, le jour, la nuit, soutenant les pas d'un paralytique, ou assis au chevet d'un mourant, les missionnaires avaient lutté contre le mal, et donné à ces malheureux la paix de l'âme et la mort du chrétien.

Que le lecteur nous pardonne si nous ne prêtons pas à ce récit les rapides allures d'un voyage. Mais tout en

parcourant l'espace, en franchissant les mers, en foulant les terres lointaines, nous sommes moins attiré vers les objets extérieurs qu'arrêté, pour ainsi dire, devant ces grands sacrifices et ces grandes victoires qui honorent le christianisme tout entier.

Que les philanthropes, que les réformateurs regardent cet îlot marqué sur les cartes par un point presque imperceptible; qu'ils se représentent dans une pauvre cabane un vieillard souillé de crimes, sans famille, sans patrie, maudit, plongé dans les ténèbres de son enfance, et que la mort attend de minute en minute. Près de ce vieillard désespéré se trouve un prêtre, un religieux, un jésuite. Celui-là est savant, il a professé les belles-lettres ou les sciences, sa famille est distinguée, et les honneurs du monde l'attendaient : il a tout abandonné pour sauver l'âme du criminel et consoler son agonie, il donne à cet assassin les doux noms de fils ou de frère.

Vous tous qui prononcez le nom de jésuite avec une pensée mauvaise, voyez ces deux hommes, l'un mourant et l'autre priant.

Revenons à la frégate.

Le lendemain de son arrivée, les passagers purent débarquer.

Voilà donc les missionnaires arrivés à la Guyane. Ce n'était pas la première fois que les jésuites abordaient le rivage. Nous avons sous les yeux un livre publié en 1655 avec ce titre : *Relation sur les missions des pères de la compagnie de Jésus dans les îles et dans la terre ferme de l'Amérique méridionale, par le P. Pierre*

Pelleprat. Il serait difficile de trouver un ouvrage plus instructif à tous les points de vue. Outre les détails relatifs aux missions, le père décrit les mœurs, les habitudes, les qualités et les défauts des indigènes. Le Voyage des PP. Grillet et Béchamel dans l'intérieur de la Guyane est encore consulté par les géographes. Ce récit ne fut imprimé qu'en 1682. Pour se rendre un compte exact des difficultés et des résultats de ces anciennes missions, il faut lire la lettre du P. Lombard, de la compagnie de Jésus, missionnaire dans la Guyane et supérieur de l'établissement de Kourou.

Les efforts des missionnaires eussent été couronnés de succès sans la persécution partie de France, et qui éloigna les jésuites de la Guyane.

Lorsqu'en 1852 les PP. Hus, Ringot et Morez débarquèrent à Cayenne, ils furent heureux de voir que la mémoire de leurs aînés était pieusement conservée sous la case du nègre aussi bien que dans la maison du blanc. Le souvenir des anciens pères se retrouvait à chaque pas. A Cayenne, l'hôtel du gouverneur est leur ancien collège. L'horloge de ce palais est l'œuvre d'un jésuite, et presque toutes les églises et presbytères remontent au temps de leur mission.

L'Érigone partit de Brest le 29 mai, un mois après *la Forte*, et conduisit à la Guyane quatre-vingt-quatorze repris de justice, cent soixante et un forçats, et cent quarante-quatre condamnés que les commissions départementales avaient désignés pour la transportation politique, mais dont plus des deux tiers avaient des antécédents judiciaires d'une autre nature.

Avec les trois cent quatre-vingt-dix-neuf déportés se trouvaient trois nouveaux aumôniers et un frère. Ces missionnaires de la compagnie de Jésus étaient les PP. Boulogne, Herviant et Liaigre. Neuf jésuites se trouvaient donc au milieu des déportés avant qu'aucun travail sérieux eût été entrepris.

Le commissaire général, véritable gouverneur, quoiqu'il n'en eût pas le titre, était M. Sardagarriga. Peut-être un administrateur éprouvé aurait-il mis plus de mesure dans ses relations avec les transportés; peut-être avec une expérience réelle, un caractère sérieux, le chef improvisé de l'entreprise aurait-il évité des fautes cruellement expiées.

Lorsque arrivèrent les premiers condamnés, le commissaire général surexcita des passions qu'il eût été prudent de maintenir dans les bornes de la raison. Après avoir réuni les déportés sur le pont du navire, il leur dit à haute voix : « Mes amis, il n'y a encore que dix jours que je suis dans ce pays; je n'ai pu le voir qu'imparfaitement; mais je l'ai vu assez pour pouvoir vous assurer que dans tout son cours le soleil n'en éclaire pas de plus beau et de plus fertile. Or ce pays si magnifique et si *riche est à vous*. Le prince Louis-Napoléon m'envoie ici pour vous *le partager*, et je ne doute pas que ceux d'entre vous qui voudront bien se conduire et travailler *un peu* ne soient, dans quelques années, propriétaires chacun d'un vaste, *riche et très beau domaine...* »

Le commissaire général poursuivit ainsi son discours, annonçant qu'il allait choisir *les sites les plus*

agréables pour l'installation de ces hommes frappés par la loi pour attentat envers la société.

Ce n'est pas là le langage de l'autorité véritable. Lorsqu'elle parle, surtout à un tel public, l'autorité doit se montrer ferme avant tout : la bonté ne doit passer qu'après la sévérité, et la justice doit surtout dominer.

S'il n'avait ignoré le passé de la Guyane, le commissaire général aurait été effrayé des immenses difficultés qu'il fallait vaincre.

Éblouis, fascinés, complètement égarés par de folles promesses, les déportés oublièrent ce qu'ils étaient et pensèrent que la société pouvait bien les redouter.

Le chef de la colonie et ses subordonnés auraient dû se montrer froids, silencieux, justes et sévères ; il fallait laisser aux missionnaires le charme de la charité, les soins de la réhabilitation et le langage du pardon. Dieu peut se montrer miséricordieux même envers le crime ; les droits de la société ne vont pas jusque-là.

L'activité fut prodigieuse pendant les premiers jours ; mais le découragement ne tarda pas à venir. Bientôt il fallut reprendre le travail forcé et la longue série des châtements.

Un transporté qui avait occupé dans le monde une honorable situation, Chassagnol, mort depuis, dépeint ainsi le sentiment de ses compagnons nouvellement débarqués : « On ne saurait rendre l'impression produite par la vue des régions intertropicales, lorsqu'elles se présentent pour la première fois. Tout est nouveau : le ciel, la terre, les arbres, les fleurs, les animaux.

L'Européen ne peut se lasser de contempler ces palmistes gigantesques balançant à la brise leurs majestueux et ondoyants panaches, les feuilles étranges du bananier, les grappes énormes de ses fruits, les fleurs de toutes les nuances, offrant les couleurs les plus riches et les plus variées, les lianes grimpant, s'élançant, se croisant et formant les plus capricieux dessins ; l'oiseau-mouche, le colibri volant d'une fleur à l'autre, se cachant dans leur calice et qu'on prendrait eux-mêmes pour des fleurs, n'était leur mouvement perpétuel que l'œil a peine à suivre.

« Ce qui frappe le plus, ce sont les arbres, sur lesquels on voit en même temps des fleurs, des boutons, des fruits à demi formés et des fruits en pleine maturité. La végétation n'arrête jamais dans ces contrées, où il n'y a, pour ainsi dire, qu'une saison, l'été. L'hivernage, il est vrai, amène des pluies folles pendant plusieurs mois de l'année ; mais alors la chaleur est presque aussi intense que dans le temps de la sécheresse. Pour qui visiterait la Guyane en courant, elle ne saurait manquer de le séduire par ses rivières immenses, ses forêts anciennes comme le sol qui les porte, ses fruits si savoureux, si rafraîchissants, ses fleuves si splendides, ses animaux innombrables, dans les plumages et dans les fourrures desquels brillent les plus belles couleurs. Vraiment le Seigneur est admirable dans toutes ses œuvres. »

Laissons la parole au P. Morez. « Dès le lendemain de l'arrivée, les cinq missionnaires ont reçu l'ordre de débarquer. Un bateau à vapeur partant alors pour

Cayenne, le R. P. Hus, notre supérieur, le P. Ringot et le frère Schmoderer y ont pris place immédiatement pour aller s'entendre au sujet de notre mission avec le gouverneur et le préfet apostolique, et moi je suis resté seul aux îles du Salut avec le frère Futsch, parmi sept cents forçats déchainés. Cependant pour nous le plus grand danger n'était pas de leur côté.

« La pluie tombait par torrents... A côté des nuages, le soleil des tropiques dardait ses perfides rayons ; des serpents circulaient..., et nous n'avions pas d'abri pour nous garantir contre la pluie, le soleil et les reptiles. Il y avait bien là des cabanes transportées de France... ; mais ces cabanes gisaient à terre par numéros d'ordre ; elles n'étaient pas montées : on avait attendu les condamnés pour le faire. Et nous, avec nos chers forçats, nous étions là, comptant sur ces abris !... »

Des maîtres charpentiers venus de Cayenne dirigèrent les travaux, et les cabanes purent enfin recevoir huit cents personnes. Lorsqu'un mois plus tard le P. Herviant s'approcha de l'île, sa surprise fut extrême. Il exprime ainsi son émotion : « On aperçoit sur tous les points, comme dans une ruche d'abeilles, des groupes de travailleurs. On les voit serpenter le long des flancs de la montagne, qui offre elle-même le plus gracieux aspect. Ce sont des bois de toutes les espèces au feuillage vert et nourri... »

L'île Royale pourrait être comparée à l'empreinte d'un pied humain. Le port serait à la cheville interne, seul point où ne règne pas une ceinture de rochers ; le camp des transportés était placé dans la partie anté-

rieure, et se composait de quatre rangées de vastes baraques placées au centre. L'église et le presbytère se trouvaient sur le flanc de ces baraques. Un peu en arrière se voyaient la pharmacie, la buanderie, le phare, les cuisines et deux puits. Un mur d'enceinte avait été élevé à la séparation du pied et du talon. Ce talon renfermait la boulangerie, le magasin général, la cambuse, le mât des signaux, les ateliers du port, la machine distillatoire pour l'eau salée, les puits-lavoirs, ainsi que les logements du commandant supérieur, du commissaire et des officiers de santé.

Le P. Morez, resté à l'île Royale, écrit ces lignes : « Le dimanche j'ai dit la sainte messe et prêché dans l'une des cabanes devant six à sept cents auditeurs. Bientôt, à côté de cette cabane-église, on a vu s'élever comme par enchantement la cabane-hôpital, la cabane-pharmacie, la cabane lingerie et une foule d'autres disposées en rues. Aujourd'hui la cabane-hôpital est desservie par six excellentes sœurs venues de France. La cabane-presbytère est habitée par le P. Ringot, qui est venu me remplacer... et m'a envoyé à Cayenne. »

La demeure du missionnaire n'était pas séparée des condamnés par le mur d'enceinte, et le prêtre vivait nuit et jour au milieu de cette population, considérée par les employés du gouvernement comme fort dangereuse.

Ce ne fut pas sans des efforts inouïs que l'île Royale devint habitable : il fallait abattre une vaste forêt séculaire. On traça d'abord le chemin qui devait conduire

au sommet de l'île. Elle est formée de deux plateaux d'inégale grandeur : le plus vaste fut choisi pour l'établissement des déportés ; des arbres énormes, des lianes entrelacées, d'épaisses broussailles, enfin une végétation serrée, épaisse, inconnue en Europe, couvrait le sol et semblait le protéger. Les travailleurs marchaient pas à pas, la hache en main, brisant tous les obstacles. Il fallut ensuite niveler le plateau, travail rendu difficile par les rochers, que la mine seule pouvait détruire.

Quinze jours suffirent à cette conquête gigantesque ; il est vrai que les bras étaient nombreux. Les cases s'élevèrent comme par enchantement. Le pourtour de l'île et même une partie du talon demeurèrent couverts d'arbres dont les fourrés étaient impénétrables. Un chemin de ronde contourna l'île, et quelques sentiers furent tracés.

Hélas ! cette activité fébrile fut de courte durée. Elle allait disparaître pour toujours.

Il y avait dans la transportation des hommes appartenant à diverses catégories. On sépara les catégories ; autant dans l'intérêt des transportés que dans celui de la société et de la discipline.

La première catégorie fut celle des condamnés aux travaux forcés, et la seconde celle des condamnés à la reclusion.

La troisième catégorie se divisa en deux sections : la première comprenait les repris de justice, ou individus placés sous la surveillance de la haute police ; la

deuxième section se composait des affiliés aux sociétés secrètes et transportés politiques.

La quatrième catégorie était également divisée en sections : la première renfermait les libérés tenus de résider dans la colonie ; la deuxième, les libérés non astreints à la résidence.

La condition la plus triste fut, en réalité, celle des libérés. Ce mot libération est vide de sens, puisque les libérés ont été soumis aux règlements de la transportation sans même échapper au régime des autres catégories. Ils ne jouissaient que de deux privilèges : porter la barbe et gagner 50 centimes par jour lorsqu'ils étaient employés aux travaux.

Quelques hommes, parmi les libérés, travaillaient chez les habitants dans les différents quartiers. Ceux-là se trouvaient relativement heureux. Mais pour le libéré en général, la liberté n'est qu'un péril. N'étant plus contenus par la discipline et l'influence religieuse, la plupart des libérés reviennent à leurs déplorables habitudes, en se signalant trop souvent par des désordres qui amènent leur réintégration dans les pénitenciers et souvent des condamnations nouvelles.

Quelques libérés et autres concessionnaires avaient femmes et enfants. Aucune mesure ne prévoyait le sort de ces familles en cas de mort du chef. Il est probable que les femmes et les enfants demeuraient à la charge de l'État.

Un observateur attentif, qui aurait résidé dans plusieurs pénitenciers de la Guyane, reconnaîtrait sans peine une grande différence entre les condamnés aux

travaux forcés et les repris de justice placés sous la surveillance de la haute police. Les aumôniers surtout ont pu constater que les repris de justice sont plus corrompus, plus incurables et bien autrement dangereux que les condamnés.

Chez ces derniers, il y a au cœur des cordes qui résonnent encore. Parmi ceux qui n'ont subi qu'une condamnation, il en est que l'ivresse ou une folle passion, ou bien un égarement passager, ont précipités dans l'abîme. La violence de leur nature l'a emporté; ils ont été pour un instant les esclaves aveugles de la brutalité, mais leur être n'a pas été complètement envahi; la dégradation n'est point complète. Il reste dans leur intelligence des parties saines, et dans leur âme des ressorts qu'une main délicate peut mettre en mouvement. Il n'est donc pas impossible, avec l'aide de Dieu, d'amener le repentir. On en a même vu marcher sans dévier un seul instant dans les rudes sentiers de la vie nouvelle. Les épreuves et les souffrances de la transportation étaient à leurs yeux une expiation juste et nécessaire. Beaucoup s'animaient de sentiments religieux. Ceux-là étaient la récompense et la joie sainte des aumôniers.

Vainement chercherait-on cette énergie chez les repris de justice. Ils n'ont de courage ni pour le bien ni pour le mal : paresseux, inertes, d'une mollesse invincible, ces hommes sont des fanfarons de vices et de crimes; ils racontent stupidement leurs actions les plus infâmes, se vantent même de crimes qu'ils n'ont pu accomplir. Le mensonge, la fourberie, la bassesse,

perdent à leurs yeux tout caractère d'ignominie. Ceux-là exploitent les missionnaires par d'hypocrites manœuvres ; ils se courbent , s'humilient et vont jusqu'à verser des larmes. Le repris de justice a une singulière faiblesse : il est orgueilleux. S'il ne se considère pas comme le plus instruit, c'est qu'il se vante de dédaigner la science ; mais il aime à parler de sa ruse, de son adresse, de son habileté à jouer tous les rôles pour tromper les niais dont le monde, dit-il, est toujours composé ; il a menti à la justice, échappé aux geôliers, dupé son défenseur, accusé des innocents, égaré les recherches. Ce sont là les bons tours dont il s'enorgueillit.

Les repris de justice ont le travail en horreur : le chantier, l'usine, l'atelier, leur semblent plus cruels que la prison ; ils vivent dans une alternative continue de captivité et de libération. Sous les verrous, ils forment leurs projets, s'associent des complices et désignent les victimes. A peine la liberté leur est-elle rendue, que sans perdre un seul jour ils accomplissent les crimes convenus, ayant soin de ne donner la mort que par nécessité, car ils ne craignent qu'une chose : l'échafaud.

En général, les repris de justice furent rebelles à la parole des missionnaires, tandis que les forçats ordinaires se montrèrent toujours heureux et fiers de trouver les consolations de la religion.

A cette division du personnel de la transportation en quatre catégories s'ajouta bientôt, comme complément d'organisation, un classement intérieur qui établissait

une sorte de hiérarchie entre les transportés ; ils furent divisés en :

- 1° Apprentis ou manœuvres ;
- 2° Ouvriers de première classe ;
- 3° Aides contremaîtres ;
- 4° Contremaîtres.

Ces hommes touchaient par jour de travail : les contremaîtres, 20 centimes ; les aides contremaîtres, 15 centimes ; les ouvriers de première classe, 10 centimes ; le reste, c'est-à-dire les dix-neuf vingtièmes, ne touchait rien.

De petits avantages ou menus privilèges étaient attachés à chacun de ces échelons afin d'entretenir l'émulation. Cette hiérarchie créa un moyen de discipline plus puissant que la crainte du châtiment. La crainte comprima les mauvais instincts ; l'espérance réveilla les bons. Or quelle espérance plus séduisante pour les malheureux que celle de sortir de la foule, de commander leurs semblables, d'exercer une autorité ? L'égalité est l'un des plus grand supplices des condamnés. Les législateurs qui ont proclamé l'égalité sociale connaissaient mal le cœur humain. Lorsque deux déportés se trouvaient réunis pour un travail, l'un ne voulait pas être l'égal de l'autre : les condamnés avaient donc soif de distinction, ils éprouvaient un besoin invincible de sortir de la foule.

Les condamnés politiques surtout avaient une véritable horreur de l'égalité. Tous plus ou moins vains, plus ou moins sots, presque tous ignorants, ils prétendaient assez ouvertement à la domination de leurs

semblables. Jaloux les uns des autres, ils affectaient un mépris souverain pour leurs compagnons ; chacun d'eux voulait attirer les regards.

Les diverses catégories avaient donné aux condamnés politiques le nom de *charlatans*. Ce sobriquet était parfaitement justifié par les poses, les allures, les discours prétentieux et les oripeaux dont ces malheureux égayaient, sans le savoir, les employés du gouvernement et les déportés eux-mêmes.

Notre récit serait plus conforme aux règles du discours, si nous suivions les missionnaires après leur débarquement dans les diverses situations où chacun d'eux se trouve placé. Les observations, inspirées par les circonstances mêmes, trouveraient en quelque sorte leur place naturelle. Tout en reconnaissant l'avantage de cette méthode, nous nous en écarterons afin que le lecteur connaisse, avant tout, le terrain sur lequel nous allons être placés. Entrons donc dans quelques détails, et voyons d'abord ce qu'est un établissement pénitentiaire. C'est là, ne l'oublions pas, que doit s'opérer la moralisation.

VI

L'emplacement d'un camp de condamnés exige des soins minutieux. Il doit être exposé aux brises de la mer ou des rivières, se trouver abrité contre les vents de terre, toujours chargés de miasmes paludéens.

Aux premiers jours de la transportation, les camps étaient fermés par une enceinte palissadée; on en reconnut promptement l'inutilité, et l'espace demeura libre de toute clôture. L'insalubrité et la constante humidité firent adopter l'usage de séparer les cases du sol. Ces cases, en bois, reposaient sur quatre piliers en briques d'un mètre de hauteur.

L'intérieur de la case représentait une vaste chambre, où, la nuit, deux rangées de hamacs formaient un dortoir bien aéré; entre les hamacs, un couloir toujours libre permettait aux surveillants de circuler pour les rondes. Le jour, les hamacs étaient repliés. Les effets de chaque transporté, placés comme dans les casernes, offraient un coup d'œil agréable par leur régularité.

Les cases, plus ou moins grandes, formaient des rues alignées d'une extrême propreté. Il n'est pas, en Europe, un village aussi coquettement entretenu que ces camps; tout était lavé, brossé, reluisant comme à bord d'un navire de guerre.

En approchant d'un établissement pénitentiaire, on apercevait d'abord l'église, placée sur un point culminant; le clocher s'élançait dans l'air, surmonté presque toujours du coq cher aux Gaulois. Un missionnaire a fait observer que les hommes les plus indifférents se sentaient émus, lorsque, à mille lieues de la patrie, ils revoyaient l'église; un sentiment inconnu jusqu'alors s'emparait d'eux. A travers de vagues souvenirs, ils croyaient revoir l'église de leur village; le village lui-même leur apparaissait avec son foyer entouré de la famille. Les fonctionnaires, les officiers, les soldats et les marins n'échappaient point à cet appel mystérieux de l'église. Tous, sans le vouloir et presque sans le savoir, ralentissaient leur marche et devenaient songeurs; ils écoutaient et semblaient entendre la voix de la patrie s'élever autour de cette église avec des yeux mouillés de larmes. »

Hélas ! ce qui frappait le plus les regards, après l'église, était l'hôpital. Si l'église avait rappelé le dimanche au pays, les habits de fête, l'encens de la prière, l'hôpital montrait à tous les misères, les désespoirs, l'agonie solitaire, enfin la mort et ses menaces.

Entre l'église et l'hôpital, à l'ombre des deux édifices, on voyait une modeste baraque éclairée nuit et jours par la flamme d'une lampe. Là demeuraient les

sœurs de Charité; la lampe veillait au pied d'un crucifix. Pauvres et saintes filles qui avaient voulu fuir le monde, et dont la vie s'écoulait au milieu des criminels; elles ont renoncé aux joies de la famille pour venir dans les contrées lointaines apporter la charité chrétienne. Soyez bénies, anges de miséricorde, qui pour prix de vos sacrifices ne trouvez souvent que l'ingratitude!

Les religieuses employées dans les hôpitaux de Cayenne et celles qui donnaient leurs soins aux transportés appartenaient à la congrégation des sœurs hospitalières de Saint-Paul de Chartres. Depuis 1722, cette maison envoie ses filles à la Guyane, où leur présence est un bienfait pour tous les malheureux. Avant l'arrivée des religieuses de Saint-Joseph de Cluny, les hospitalières de Chartres avaient les écoles en même temps que les hospices.

La plus belle maison d'un camp était celle du commandant du pénitencier; venaient ensuite les habitations du commissaire faisant fonctions d'officier de l'état civil, de l'officier commandant des troupes, des médecins et du pharmacien, enfin de l'aumônier, du garde du génie et du surveillant-chef. Ces habitations, ordinairement entourées de jardins bien cultivés, offraient en tout temps une ombre épaisse et une riche verdure.

Le visiteur remarque aussi dans les camps la caserne des militaires, celle des surveillants, la cantine et les blockhaus ou prisons destinées aux indisciplinés.

Si l'on ne voulait pas emporter un souvenir trop

douloureux du pénitencier, il fallait le voir un dimanche; la propreté y était encore plus complète que de coutume. D'après les règlements, la moitié du samedi appartenait aux transportés pour le blanchissage du linge et les préparatifs de toilette; il est vrai que les règlements n'étaient pas toujours respectés par les commandants; mais, en général, le dimanche matin et les jours de fête, les condamnés, rangés sur deux ou trois rangs, étaient soumis à une inspection minutieuse. La revue terminée, on se rendait à l'église tambour battant, au pas cadencé et en silence; chacun prenait place dans les bans de la chapelle. L'état-major arrivait ensuite. Quelques fonctionnaires se dispensaient de tous les devoirs religieux: ce qui était à regretter, car les condamnés avaient besoin de bons exemples.

Afin d'ôter aux établissements pénitentiaires le caractère sombre qui engendre la tristesse, fait naître la nostalgie et conduit au suicide, les aumôniers donnaient aux cérémonies religieuses une pompe qui frappait vivement les imaginations. La chapelle, ornée de feuillages variés, se tapissait de fleurs; des guirlandes se balançaient autour de l'autel, et d'énormes bouquets cachaient les minces colonnes. Un transporté faisait entendre les chants de l'orgue, tandis que d'autres, aux voix puissantes, entonnaient des hymnes qui réveillaient les échos des forêts vierges. On ne saurait imaginer un spectacle plus grandiose. Loin de la patrie, aux confins du désert, un prêtre prononçait la prière, et tout à coup des centaines de voix lui répon-

daient. Ces voix proclamaient le Dieu des justes, le Dieu qui a dit : Tu ne tueras pas ; tu ne déroberas pas ; tu ne feras pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait. Or ces hommes ont tué, ils ont dérobé, ils ont fait tout le mal possible. Sans le prêtre, qui de l'autel répand sur eux la bénédiction divine, ces hommes seraient maudits ; mais le jésuite leur a enseigné la prière qu'ils ignoraient. Parmi ces têtes qui se courbent au moment solennel de l'élévation, plus d'une était promise à l'échafaud ; parmi ces mains qui effleurent l'eau du bénitier, plus d'une a versé le sang ; mais, debout à l'autel, le missionnaire enveloppe tous ces misérables de son innocence, il les purifie en quelque sorte par le signe de la croix qu'il fait planer sur la foule attentive. Combien, parmi ces criminels, n'ont-ils pas comparé, sur leur lit de mort, la prison et ses barreaux de fer, le geôlier et ses chaînes, l'arrêt des juges qui les frappait, aux doux chants de l'Église, à ses fleurs, à ses parfums, enfin à cette parole qui promet le pardon !

Deux établissements, le Maroni et l'île Royale, possédaient une musique instrumentale dont les exécutants étaient tous des déportés. Ces musiques produisaient la plus heureuse influence, et secondaient l'œuvre des missionnaires, en faisant résonner quelques cordes longtemps muettes.

A Saint-Laurent de Maroni, les fêtes avaient un caractère particulier ; les concessionnaires mariés venaient à l'église avec leurs femmes et leurs enfants fort convenablement vêtus. On eût dit une paroisse de France ;

il y manquait cependant l'aspect vénérable de l'aïeul rappelant le passé.

Ces splendeurs du culte catholique produisaient une profonde impression sur les condamnés, qui en Europe sont séparés de l'église par l'emprisonnement. Aussi les missionnaires multipliaient-ils les cérémonies religieuses. La fête patronale, la bénédiction d'une église, l'érection d'un chemin de la croix, la visite du préfet apostolique, ou toute autre circonstance qui ramenait la pensée vers Dieu, fournissaient aux pères l'occasion des communions et des baptêmes.

Parmi les cérémonies du culte, il en est une qui a laissé dans l'âme des déportés de profondes et salutaires impressions : nous voulons parler de la sépulture des morts. Les enterrements des transportés avaient lieu d'après les rubriques de l'Église. Le prêtre, les chantes, les enfants de chœur, le suisse, accompagnaient à sa dernière demeure celui qui n'avait ni amis ni famille. Ces malheureux éprouvaient une consolation véritable, et se sentaient fiers des honneurs funèbres rendus à leurs frères. Il n'y eut pas d'exemple d'enterrement civil. Le plus grand criminel aurait considéré comme une honte, comme une infamie, de n'être pas enterré religieusement. Lorsque, se rendant à leur travail, ils rencontraient sur le chemin le convoi précédé de la croix, lorsqu'ils voyaient près du cercueil de leur pauvre compagnon le prêtre, seul représentant de Dieu, de la patrie, de la famille, ils s'arrêtaient et saluaient pieusement.

Le cimetière d'un pénitencier était divisé en deux

parties, dont l'une réservée aux personnes libres. Lorsque les aumôniers avaient le temps d'exprimer leurs dernières volontés avant de mourir, ils demandaient à être inhumés au milieu de leurs chers paroissiens. C'est l'expression dont ils se servaient. Ainsi furent enterrés : le R. P. Morez, à la montagne d'Argent, et le R. P. Bigot, à Saint-Georges. Les cimetières des pénitenciers étaient parfaitement entretenus. Les arbres les plus beaux y répandaient une fraîcheur éternelle ; les tombes, ombragées de petits arbustes et de fleurs aux mille reflets, cachaient dans leurs touffes les modestes croix de bois noir sur lequel un nom était inscrit, mais un nom seulement. Certain déporté quelque peu lettré écrivit sur la porte du cimetière de l'île Royale : *Jardin de la mort*. Aussi disait-on d'un mourant : Il va reposer au jardin.

Les missionnaires ont observé que le jardin de la mort était la promenade la plus fréquentée aux heures de loisir. Il y a donc dans les bagnes quelques pensées mélancoliques. Ces hommes, dont beaucoup ont donné la mort, viennent à pas lents, le front incliné, parcourir le champ funèbre ; ils s'arrêtent pensifs devant les tombes. Songent-ils aux morts de la veille, ou bien aux victimes qu'ils ont frappées, ou bien encore à leur fin prochaine ? Des fosses creusées d'avance semblaient attirer leur attention ; ils mesuraient d'un regard inquiet la profondeur, soulevaient la bêche du fossoyeur, et semblaient éviter de s'approcher des bords. Les missionnaires considéraient ces tristes pensées comme saines et fécondes.

Aux îles du Salut, les enterrements avaient un caractère particulier. L'hôpital de l'île Royale renfermait non seulement ses malades, mais ceux des îles Saint-Joseph et du Diable, et encore les malades bien plus nombreux qui venaient des chantiers établis sur les bords du Kourou. Cet hôpital de l'île Royale était donc encombré.

Si les inhumations avaient eu lieu dans ces îles, elles n'eussent été qu'un vaste cimetière, ce qui eût occasionné des maladies. On avait pris le parti d'immerger les corps. La cérémonie religieuse s'accomplissait suivant les coutumes de l'Église. Le corps enfermé dans une bière était ensuite porté sur le rivage et placé dans une embarcation. Lorsque cette barque s'était éloignée du rivage, la bière, placée sur une planche, glissait dans les flots. Les requins, arrivés en grand nombre, soulevaient les vagues. Malheur à l'imprudent qui, cherchant la fraîcheur, aurait seulement plongé son bras dans cette eau : il eût été dévoré à l'instant même ! On vit souvent de larges traînées de sang sillonner la surface de l'eau. Les déportés avaient une profonde horreur de ces funérailles, qui leur semblaient un oubli de la dignité humaine.

Le personnel libre des îles du Salut était enterré à Saint-Joseph. La nécessité de traverser la mer pour y conduire les morts donnait à la cérémonie un caractère particulier. Avant de s'éloigner de l'île, le cortège descendait vers le rivage, où des barques l'attendaient. Garnies de passagers, les barques formaient une procession balancée par les flots. Les chants de l'Église,

emportés par les vents, se perdaient dans l'immensité. Les barques, lancées au sommet des vagues ou plongées dans les profondeurs, emportaient le cercueil vers le ciel ou l'entraînaient vers les gouffres. On éprouvait une sensation douloureuse. Le regard était ébloui en voyant tourner cette grande croix d'argent dont les bras semblaient s'étendre sur la mer et la dominer. Jamais, en effet, le moindre accident ne vint troubler une cérémonie religieuse, tandis que pour le même trajet il arrivait souvent de grands malheurs. Le cortège descendait sur la rive opposée. A Saint-Joseph, le chemin du cimetière, ombragé d'arbres séculaires, suit les bords de la mer.

Tous les Européens qui vivaient à la Guyane regrettaient la France; tous ne cessaient de parler du retour tant désiré. Seuls les missionnaires avaient sollicité comme une faveur cet exil pour le service de Dieu et de la France. Les employés de l'État, fonctionnaires civils, marins et militaires, maudissaient les déportés qui les entraînaient à leur suite. Chacun d'eux pouvait dire comme un spirituel écrivain qui s'inflige le nom de déporté : « Ce départ ne me souriait pas. Aussi tentai-je quelques démarches pour obtenir une permutation. Mais ma demande ne fut pas favorablement accueillie : force me fut donc de me résigner et de prendre le chemin de la Guyane. »

Tous apportaient dans l'exercice des fonctions diverses une qualité passive qui n'était que la résignation. Les missionnaires, au contraire, conservaient l'activité du dévouement. D'un côté, on se préoccupait presque

uniquement du maintien de la discipline et du bien-être matériel ; de l'autre, on déployait un zèle invincible pour l'amélioration morale des déportés, pour leur conversion et leur réhabilitation.

En tenant compte des difficultés qui entouraient le gouvernement civil et son administration, il ne faut pas se dissimuler que trop souvent les fonctionnaires, ses auxiliaires, se montraient mal disposés à seconder les efforts des missionnaires. Soit hostilité envers l'Église, soit ignorance, il se trouva un peu partout des contradictions systématiques qui ralentirent les progrès de la prédication. On ne pouvait cependant résoudre le problème de l'amélioration des déportés qu'en agissant sur leur moral. L'extrême délicatesse du sujet nous oblige à une discrétion qu'appréciera le lecteur. Si le nombreux personnel venu de France pour commander et diriger les déportés avait compris sa mission, de grandes fautes et de grands malheurs eussent été évités. Jetons un coup d'œil sur ce personnel.

Le gouverneur, première autorité, avait sous ses ordres immédiats le directeur des établissements pénitentiaires. On sait que ces deux fonctionnaires résidaient à Cayenne, et que par conséquent leur influence n'était ni continue ni même immédiate.

A la tête de chaque pénitencier se trouvait un commandant choisi parmi les capitaines et lieutenants d'infanterie et d'artillerie de marine, et parmi les lieutenants de vaisseau ou enseignes. Ces postes importants étaient parfois confiés à de vieux officiers dépourvus

d'instruction, mécontents, fatigués, et d'une complète indifférence.

Souvent aussi le choix du gouverneur se portait sur de très jeunes gens, inexpérimentés, dont le titre de commandant exaltait la vanité, qui confondaient le caprice et la règle, et tranchaient du potentat.

Dans son pénitencier, le commandant jouissait d'un pouvoir presque absolu. Malgré le peu de distance qui les séparait de Cayenne, ils n'avaient des relations avec la capitale de l'île que tous les quinze jours ou tous les mois. Les gouverneurs se bornaient donc à tracer une ligne de conduite quelque peu vague. En effet, chaque établissement était placé dans des conditions particulières qui justifiaient les exceptions à la règle. D'ailleurs tout gouverneur, en arrivant, renversait l'échafaudage élevé par ses prédécesseurs. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de jeter les yeux sur le *Bulletin de la Guyane*, véritable chaos où des arrêtés contradictoires se touchent, où l'ordre de la veille est condamné par celui du lendemain.

L'œuvre de la moralisation des condamnés dépendait donc surtout du commandant. Il arrivait souvent qu'il était juste, éclairé, bienveillant dans sa fermeté et animé de principes religieux. Alors la marche du service devenait régulière, l'aumônier recueillait le fruit de ses travaux. Mais si, au contraire, le commandant déplorait son exil, s'il en souffrait, son humeur devenait sombre, et son caractère irascible. On le voyait tout maudire, et comprimer les âmes. Autour de lui

l'aigreur entraînait dans les esprits, et la parole du missionnaire n'était plus entendue.

Le commissaire, chargé des fonctions d'officier de l'état civil, avait peu de rapports avec les transportés. Néanmoins il pouvait beaucoup pour leur bien-être et leur satisfaction matérielle, car il avait les clefs du magasin aux vivres, et c'est lui qui choisissait les denrées de qualité plus ou moins bonne.

Les médecins envoyés dans les colonies ont le titre de chirurgiens de la marine. Il en était parmi eux qui proclamaient hautement leurs convictions religieuses. Ceux-là donnaient aux déportés des soins plus intimes, ne se bornant pas à l'accomplissement du devoir, mais appliquant le sublime remède qui se nomme la charité chrétienne. Malheureusement tous les chirurgiens ne méritaient pas ces éloges. Il s'en trouva qui se proclamèrent libres penseurs et matérialistes. Malheur aux déportés qui tombèrent entre leurs mains ! Pour eux, le malade de l'hôpital, le malade du bagne surtout, ne fut pas une créature faite à l'image de Dieu, mais une machine que détruisaient l'usure et le choc. Les missionnaires et les sœurs hospitalières furent les éternelles victimes de ces docteurs ignorants, qui mettaient obstacle à tout progrès.

L'officier le moins en rapport avec les transportés, et qui exerçait peu d'influence dans les pénitenciers, était le commandant du détachement des troupes. Toutefois son exemple devenait salubre ou dangereux. Il importait donc de faire de bons choix.

Le garde du génie était un personnage important du

pénitencier. Chargé de la direction et de la surveillance des travaux les plus pénibles, il disposait, pour ainsi dire, de l'humeur générale du camp. Elle était triste ou joyeuse, suivant que le garde du génie donnait dans la misanthropie ou la philanthropie. Des malheureux surchargés de travaux, pressés, menacés, punis à tout propos, s'aigrissaient facilement, murmuraient et se décourageaient. Le garde du génie, s'il était un bon compagnon, entretenait les courages par un mot, par un geste, par un regard sévère ou bienveillant.

Nous allons dire quel fut le grand obstacle à l'amélioration du condamné. Tant que cet obstacle existera, tous les efforts du gouvernement demeureront infructueux; aucune des espérances conçues ne se réalisera, aucune des promesses faites si pompeusement ne s'exécutera. Ce sera toujours le bagne avec ses forçats incorrigibles, le bagne au loin, mais toujours menaçant la société. Cette société avait cependant le droit d'espérer que ses sacrifices produiraient un bien pour l'humanité.

VII

Le P. Raulin fut le premier aumônier de Sainte-Marie. « Il avait, dit un officier, une physionomie bien faite pour modifier l'opinion de certains d'entre nous sur tous ceux qui portaient l'habit de jésuite. C'était un jeune homme de vingt-huit ans, au regard franc, presque fier. Bien que d'une grande simplicité, il n'était pas, je vous assure, plus humble à l'occasion qu'il ne le fallait. Je le vois encore, le dimanche, debout devant l'autel, sous le grand hangar de Sainte-Marie, se frappant la poitrine, et criant aux condamnés : « Quoi ! moi, jeune, instruit, bien né, me sentant une âme capable de toutes les tendresses, j'ai tout abandonné : fortune, avenir, amis, parents, patrie, pour venir ici sauver quelques âmes, les envoyer au ciel, et puis mourir... Quel stupide insensé serais-je donc, s'il n'y avait ni âme ni ciel ! Mais ils existent, mes amis ! Je les vois en moi-même aussi clairement que vous voyez ces forêts immenses qui nous entourent... »

UNE MISSION

Il sauva quelques âmes, les envoya au ciel, et puis mourut.

Ces paroles du P. Raulin produisirent sur les déportés une impression qu'il ne faut pas chercher à traduire par les mots de la langue. C'est ainsi que la parole chrétienne pouvait se graver dans ces cœurs bronzés. Il fallait à ces natures endurcies un langage viril, hardi dans sa simplicité. L'onction les effleurait à peine. Mais pour que le fier langage du P. Raulin fût celui de tous les missionnaires, il aurait fallu leur donner une liberté, une supériorité, une autorité que le gouvernement n'accordait pas aux ministres de la religion. On s'était proposé deux buts : éloigner de la mère patrie des êtres dangereux et transformer ces êtres par le repentir. L'éloignement était obtenu. Des fonctionnaires civils veillaient à l'exécution de la loi. Le présent ne devait donc pas inquiéter la société française. Mais l'avenir? Appartenait-il à ces administrateurs de le préparer? Nullement, puisqu'ils n'avaient en main qu'une arme fragile, la répression. L'avenir appartenait aux missionnaires. Il fallait leur faire la plus large part, les appeler aux conseils du gouvernement, les multiplier, les honorer, les grandir au-dessus de tous, puisque leur œuvre était l'œuvre supérieure. Sans doute la place des missionnaires était belle; mais l'estime dont ils jouissaient et l'influence qu'ils pouvaient exercer tenaient à leur supériorité intellectuelle, à la dignité de leur caractère et à leurs travaux bien plus qu'aux ordonnances. Le moindre bureaucrate opposait son importance au vœu le plus naturel d'un missionnaire. Ces

pères jésuites qui étaient les plus instruits de la colonie, les plus infatigables, les plus dévoués, et enfin les seuls serviteurs volontaires, ces pères qui avaient charge d'âmes, n'occupaient dans la hiérarchie des fonctionnaires qu'un modeste échelon ; le véritable législateur leur eût donné la première place, dans le seul intérêt de ces milliers de misérables qu'il fallait arracher au mal.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut chercher le grand obstacle qui s'est opposé et s'opposera à l'amélioration du condamné, aussi longtemps que l'on fermera les yeux à la lumière. Ce n'est ni par le travail, ni par les châtiments, ni par le bien-être, que le déporté se transformera. Il faut, avant tout, agir sur son moral, éclairer son esprit, rectifier son jugement, améliorer son cœur, réveiller sa conscience, en un mot, il faut rappeler à la vie l'âme qui sommeille lourdement. Ni un commissaire, ni un geôlier, ni un gendarme, n'accompliront ces miracles, parce qu'ils ne peuvent agir qu'au nom de l'intérêt humain. Le prêtre, par sa seule parole, retrouvera l'homme enseveli sous des ruines. Entre le monde et le condamné il y a lutte ouverte, guerre déclarée. L'emprisonnement du criminel n'est qu'une trêve. Dès qu'il recouvre la liberté, cette trêve est rompue, et les combats recommencent plus ardents que jamais. Il faudrait trouver le moyen de conquérir la paix, une paix définitive, basée sur le désarmement du criminel. Ce n'est pas son bras seulement qui est armé, mais aussi son esprit. Or comment désarmerons-nous cet esprit ? Évidemment en l'élevant, en lui montrant

d'infinies tendresses, au lieu des implacables menaces dont son cœur est fatigué.

Ce criminel, frappé par la justice des hommes, éprouve un mortel déplaisir à se sentir isolé. Il se replie sur lui-même, et ses yeux lancent des rayons de haine. Il cherche un appui, et ne le trouve pas. Qui donc aurait pitié de ses misères? Qui donc écouterait son éternel gémississement? Mais voici qu'un prêtre s'approche de lui, et prononce des mots jusqu'alors inconnus. Il parle d'une autre vie, d'un monde meilleur. Il laisse entrevoir le pardon, la suprême félicité. A la surprise succède l'émotion. Si l'âme a palpité, le réveil ne tardera pas à se faire. Le criminel disparaîtra pour faire place à l'homme nouveau sorti du mal pour entrer dans le bien.

Il faudrait être étranger aux sentiments humains pour supposer un seul instant qu'un tel miracle puisse s'accomplir hors du monde surnaturel. Le philosophe le plus séduisant, fût-il Jean-Jacques Rousseau, ne saurait parler au criminel que des douceurs de la vertu, des jouissances de l'esprit. Ce serait toujours l'horizon terrestre. On aurait beau en chasser les nuages et l'embraser de mille feux, il n'y aurait encore que la terre et ce qui la couvre, voluptés et misères. Le prêtre détourne de la terre les regards du criminel. Il lui dit que son espérance n'est pas là.

Il nous est difficile de comprendre l'aveuglement des législateurs et des administrateurs modernes. Ils sont chrétiens, et ne voient pas la puissance du christianisme. Un problème social se présente : l'amélioration du cri-

minel. Un moyen existe, il est unique et certain. Le prêtre seul peut le mettre en pratique; on songe à cent autres moyens. On oublie le prêtre, on oublie même le ciel. Il suffisait de se demander d'où vient le mal; chacun aurait répondu : Le mal vient de l'oubli de la religion. Où se trouve le remède? Dans le retour à la religion.

Les docteurs de la loi humaine ont longuement médité; ils ont beaucoup parlé, beaucoup écrit, les uns en faveur d'un système, les autres en faveur d'un système contraire. Nul ne s'est avisé de trancher la question de l'amélioration du condamné sans parler et sans écrire. Il suffisait de se lever, et de montrer du doigt le prêtre qui traverse le chemin. On trouve naturel que dans une épidémie la voix du médecin domine toutes les autres; on ne s'étonne pas qu'aux heures de la tempête le pilote occupe la première place; s'il faut dompter un coursier, chacun cherche l'écuyer le plus habile. Et, lorsque la société voudrait agir sur les âmes, rendre aux consciences leurs ressorts, faire comprendre aux natures dégradées les sublimes leçons du christianisme, nous serions assez insensés pour ne pas reconnaître que le seul réformateur est le prêtre armé de la croix !

VIII

Nous avons dit qu'il y avait, dans la transportation, des individus appartenant à diverses catégories. En les séparant, on plaça les condamnés à l'île Royale, les libérés, venus volontairement, à l'île Saint-Joseph, et les déportés politiques à l'îlet la Mère.

Le P. Ringot demeura à l'île Royale; mais ce fut au mois de septembre seulement que les aumôniers obtinrent la permission de s'établir dans les deux autres pénitenciers.

Pour connaître les relations de l'aumônier avec les condamnés, les moyens d'action et les résultats obtenus, il faut lire cette lettre du P. Ringot à l'un de ses confrères en France :

« J'habite l'île Royale avec un personnel d'environ 1,500 individus. Nos transportés vont bien pour la plupart; ils s'acquittent volontairement de leurs devoirs religieux. Je prêche deux fois le dimanche; il y a at-

tention et bonne tenue dans toute l'assistance. J'entends les confessions tous les jours, et suis occupé du matin au soir. Les offices sont courts, mais solennels. Nous avons musique à grand orchestre, des chœurs, des voix magnifiques. Beaucoup de cathédrales en France ne sont pas aussi bien partagées. Mais nous n'avons pas encore de chapelle, et chaque dimanche nous sommes obligés de nous transporter dans une nouvelle case. Nous suppléons à ce manque d'édifice religieux par des tentures des guirlandes de fleurs et de feuillages, que nos transportés disposent avec un goût merveilleux, et qui sont des temples gracieux.

« Ce déploiement de magnificence leur plaît et les attire à l'église, où ils se plaisent plus que partout ailleurs. Messieurs les administrateurs eux-mêmes paraissent s'y plaire, et la plupart d'entre eux assistent aux offices. Il y a parmi ces condamnés des hommes vraiment bons, des hommes de cœur qui travaillent sérieusement à se réhabiliter. Quelques-uns n'ont fait qu'une chute, dans une heure d'exaltation, d'entraînement irréfléchi; atteints par le malheur, ils ont nourri l'espoir de la réhabilitation et se sont armés de courage. Nous devons bien espérer de ces hommes. Tous, il est vrai, n'en sont pas là. Nous rencontrons les natures faibles, soumises à toutes les impressions, aux mauvaises surtout. Mal entourées, ces natures sont poussées vers le mal. D'autres enfin, en petit nombre, sont à peu près incorrigibles. Ceux-là sortent, en général, des maisons centrales, qu'ils ont habitées depuis l'âge de 10 à 12 ans. C'est là que ces malheureux ont fait

l'apprentissage du bague. Nous ne négligeons rien pour les gagner, mais il est difficile de les saisir.

« Je m'efforce de grouper les bons éléments, afin qu'ils puissent s'aider et se soutenir mutuellement. Je suis parvenu à les réunir en une sorte de société, composée de différents groupes comptant chacun vingt membres. Voici les qualités exigées de tout associé : 1° principes religieux et conduite chrétienne; 2° moralité : pas de voleurs, de joueurs, de débauchés, d'ivrognes; bien entendu que l'éponge est passée sur les antécédents; 3° travail, chacun selon ses forces; 4° obéissance aux chefs de tous les degrés.

« Nul n'est admis dans l'association s'il ne prend l'engagement de se conformer à ces règles; de plus, les associés promettent de s'aider les uns les autres, de s'avertir, de se reprendre avec charité. Il faut ajouter que les choix sont faits par eux-mêmes avec une rare sagacité, car ils se jugent et se connaissent à merveille.

« Ces associations ont déjà produit les meilleurs résultats au point de vue moral et religieux. Quatre cents sont engagés de la sorte, et ce noyau, je n'en doute pas, est appelé à exercer une salubre influence sur la masse entière. Il est vrai qu'il y a le revers de la médaille; mais n'insistons pas sur ce sujet.

« Je trouve mes condamnés polis et même affables. Ils aiment leur aumônier et le considèrent comme un ami, comme un frère; ils sont tellement convaincus que les religieux de la compagnie de Jésus les aiment et sont disposés à leur rendre tous les services, que, lorsqu'ils reçoivent une faveur ou une grâce, ils ré-

pètent à l'envi : « C'est le père qui nous a obtenu ce bienfait. »

Nous n'avons pas à examiner quel fut l'esprit de l'administration dans les premiers moments où les déportés de toutes les catégories pouvaient aisément prendre des habitudes d'ordre, de travail et de discipline. Le chef suprême, M. de Sardagarriga, commissaire général, ne comprit pas complètement l'importance de sa mission. Nous l'avons déjà dit; mais il est bon de rappeler les défaillances de l'autorité civile, qui trop souvent méconnut les efforts des religieux, et fut loin de les seconder. On crut ou l'on affecta de croire que la religion n'était qu'un élément accessoire de moralisation pour tant de malheureux. Les pères ne rencontrèrent donc pas l'appui qu'ils devaient attendre. Les résultats surprenants qu'ils obtinrent n'en furent que plus glorieux pour l'apostolat; mais les résultats eussent été complets si les jésuites avaient trouvé l'appui des autorités.

Pendant que le P. Ringot donnait ses soins aux condamnés de l'île Royale, le P. Liaigre était envoyé à Saint-Joseph au milieu des libérés venus volontairement en Guyane et des repris de justice. Atteint d'une fièvre ardente et d'une maladie fort grave, ce religieux fut réduit à l'impuissance; les médecins ordonnèrent son départ, et le père n'échappa à une mort certaine que pour revenir en France atteint d'infirmités contractées à Saint-Joseph.

Le P. Herviant avait été désigné pour l'îlet la Mère, séjour des condamnés politiques. Jamais mission plus

délicate ne fut confiée à un religieux, surtout à un jésuite. Voici la première lettre du P. Herviant au provincial de France :

« Vous savez, mon révérend père, que je suis chargé de donner mes soins aux condamnés politiques. Deux jours avant mon arrivée, ils avaient joué le *Tartufe*. Le jour même où je mettais le pied dans l'île, il s'en évadait douze. J'arrivais sous ces tristes auspices. Pendant plusieurs jours il me fut impossible d'aborder un seul individu. Je ne manquai pas cependant chaque dimanche de célébrer en public les saints mystères et d'annoncer mes intentions et ma mission pacifique.

« J'ai eu la consolation de recevoir l'abjuration d'un protestant, aujourd'hui fervent catholique et le modèle, je pourrais dire l'admiration de la colonie. »

Le P. Herviant, à force de patience, de tact, de mesure, dissipa peu à peu, heure par heure, les préventions dont il était l'objet. Il ajoute, dans sa lettre au père provincial : « Plusieurs de mes transportés m'ont demandé des messes pour leurs parents. Quelques-uns se remettent à apprendre leurs prières; beaucoup de préjugés sont tombés; les blasphèmes ont presque totalement disparu...

« ... Je n'ai jamais été aussi heureux que depuis le jour où j'ai mis le pied en Guyane, et le jour le plus douloureux pour moi serait celui où je devrais quitter ce pays. Paix du cœur, union avec Dieu, détachement de tout : voilà les trésors que j'ai rencontrés ici. Je ne méritais pas l'honneur d'être membre de la mission la plus sublime qui se puisse rencontrer, parce qu'elle est

la plus crucifiante. Vous me l'avez accordé, cet honneur, mon révérend père, je vous en bénirai toujours. »

Pour expliquer les difficultés nouvelles que rencontrèrent les aumôniers, il faut dire que l'enthousiasme des premiers jours s'était promptement dissipé. Les promesses du commissaire général ne se réalisaient pas. Le climat était dévorant pour les Européens : quelques mois d'un soleil de plomb, et huit ou neuf mois de pluies diluviennes. La tristesse sombre et silencieuse avait succédé aux joies bruyantes des premiers jours. Les détenus politiques se montraient irrités jusqu'à l'exaspération. Aussi le P. Herviant subissait-il un véritable martyre, qu'il supportait avec cette résignation chrétienne qui le rendait si fort. Sous le coup des mêmes déceptions, les transportés de Saint-Joseph se mutinèrent deux fois, et il fallut, en quelque sorte, rétablir le bagne dans des établissements dont le but était de l'abolir.

Pendant que les trois aumôniers dont nous avons parlé remplissaient, chacun à son poste, leur pénible mission, le P. Hus, supérieur, travaillait activement. Il s'était mis à la disposition du préfet apostolique pour l'exercice du ministère. Il prêcha le mois de Marie à Cayenne avec le plus grand succès. L'église se trouva souvent insuffisante pour contenir la foule avide d'entendre la parole du missionnaire. Le commissaire général et les principaux employés du gouvernement suivait assidûment l'éloquente prédication. Le père prêchait en outre des retraites aux religieuses de Saint-Paul, aux sœurs de Saint-Joseph et aux frères des

Écoles chrétiennes. Mais le soin des pénitenciers était la constante préoccupation du supérieur de la mission : il visitait les aumôniers, dirigeait leurs travaux, les encourageait, et s'employait auprès de l'administration pour améliorer le sort des déportés. Bientôt il se rendit deux fois par mois à la Montagne d'Argent, pénitencier que nous ferons connaître. Il n'y avait pas encore d'aumônier en titre, ce qui obligeait le P. Hus à un voyage de cent vingt lieues par mois ; il s'était en outre imposé le soin à Cayenne même d'un certain nombre de transportés détenus à la geôle, et du vaisseau-hôpital *le Gardien*, mouillé dans le port.

La maladie ne tarda pas à saisir le P. Hus, accablé de fatigues ; la fièvre prit un caractère alarmant, et bientôt il fut entre la vie et la mort. Transporté à l'hôpital dans un état désespéré, le père fut miraculeusement sauvé.

Cependant les îles ne suffisaient plus à contenir tous les condamnés qui arrivaient de France. Le commissaire général songea à établir des pénitenciers sur la grande terre. On réalisait ainsi la pensée du gouvernement, qui voulait utiliser la transportation pour le défrichement et la culture. Le choix se porta sur la Montagne d'Argent, située à trente lieues environ au sud-est de Cayenne. Cette presqu'île, unie au continent par un marais impraticable, avait renfermé autrefois l'établissement fondé par les jésuites. L'installation se fit avec une trop grande rapidité, et dans des conditions irréfléchies. Les travaux préparatoires n'étaient pas terminés que l'on expédiait deux cent cinquante

hommes, blancs et noirs, pour fonder la colonie. Les logements n'étaient point préparés, et les malheureux s'abritèrent comme ils purent dans des carbets abandonnés par des nègres, tous insuffisants et fort insalubres.

Une semaine ne s'était pas écoulée que déjà tous les blancs couchés sur la terre tremblaient de la fièvre, immobiles et abattus. Seuls les noirs purent résister à l'action délétère du climat. Des fièvres pernicieuses se déclarèrent, et tous les Européens, excepté deux, furent frappés par le fléau. Six semaines après, vingt-trois étaient morts, y compris des soldats du génie.

Telle fut la situation de la Montagne d'Argent depuis le mois d'octobre 1852 jusqu'en février 1853. Chaque bâtiment revenant du pénitencier à Cayenne apportait les plus sinistres nouvelles. Réunie sur le port, une foule anxieuse, composée de parents et d'amis des employés, attendait le bâtiment qui était comme un messenger de mort. Tout en accomplissant leur devoir, les fonctionnaires se plaignaient amèrement de l'horrible situation dans laquelle ils étaient placés. Malades ou convalescents, ils sollicitaient avec instance la faveur de rentrer à Cayenne. Seuls les jésuites demandaient comme une grâce la faveur et l'honneur de partir pour la Montagne d'Argent. Tous voulaient être envoyés près de ces malheureux déportés qui mouraient sans secours et sans consolation.

Enfin leurs prières, leurs supplications furent entendues. Au mois de février, il fut permis au P. Morez de se rendre à la Montagne d'Argent. Il s'embarqua après

une longue veillée au pied de l'autel. Les mains jointes, le père s'approchait du rivage; il y vit quelques personnes. S'avancant au-devant du groupe, le P. Morez aperçut trois morts qui semblaient l'attendre. Vingt autres avaient été jetés, les jours précédents, dans la fosse commune sans prières de l'Église. Après avoir béni les morts, le père courut aux malades. Sur cent déportés, soixante étaient couchés. On entendait les gémissements remplir l'air le jour et la nuit. On appelait le père de tous côtés, on s'emparait de ses mains, on saisissait ses vêtements, et le religieux allait de l'un à l'autre sans prendre une minute de repos. Le 4 août, le P. Morez se rendit à la caserne des soldats, qui étaient au nombre de trente-six; vingt-sept gardaient le lit, aussi bien que l'officier qui les commandait. Lorsqu'il parut dans la vaste case, les vingt-sept moribonds firent un effort pour se soulever, et de leurs voix éteintes appelaient le prêtre :

« O père, disaient-ils, cher et bon père, ne nous abandonnez pas!

— Me voici, mes enfants, » répondait le P. Morez; et il soutenait les têtes tremblantes.

Le médecin, dont nous regrettons de ne pouvoir rappeler le nom, prodiguait ses soins aux malades avec un dévouement au-dessus de tout éloge.

Le P. Morez ne put résister à tant de fatigues. Le 1^{er} mars, pendant l'office, il tomba évanoui au pied de l'autel. A peine revenu à lui et sa messe terminée, il se rendit au chevet de ses chers déportés. Quelques jours après il écrivait :

« En ce moment j'ai plus de cent malades ; c'est presque la moitié de la population dont se compose la petite colonie de la Montagne d'Argent. Il est vrai que la plupart sont hors de danger et entrent en convalescence, mais trop faibles pour travailler et même pour assister aux offices ; je n'ai que quelques noirs à la messe et aux vêpres, c'est à peine si je puis trouver un servant de messe. Quoique je n'aie que peu de paroissiens, je ne sais où les conduire le dimanche : il n'y a pas un seul endroit convenable pour les offices ; c'est un misérable grenier qui me sert d'église, et je vais être obligé, pour la troisième fois, de transporter ailleurs mon autel, dans un endroit encore moins propre aux cérémonies religieuses... »

Cependant le P. Hus s'était vu dans la nécessité de faire un voyage en France ; il avait à traiter avec ses supérieurs et le gouvernement certaines questions difficiles à résoudre par correspondance. Après une absence de moins de quatre-vingt-dix jours, le P. Hus revenait à la fin de février par le *Caméléon*. Ce navire amenait à la Guyane un gouverneur, le contre-amiral Fourichon, dont la nomination fut bien accueillie. Le nouveau gouverneur voulut que le P. Hus l'accompagnât dans sa première visite aux établissements, et fut heureux de prendre ses avis.

IX

Cependant le nombre des transportés augmentait, et les pénitenciers devenaient insuffisants; les aumôniers ne pouvaient suffire aux besoins de la mission.

Au mois d'avril 1853, le gouverneur chercha un lieu convenable à la fondation d'un nouvel établissement. Parti de la Montagne d'Argent, il remonta l'Oyapock jusqu'à l'endroit nommé Malouet. Après avoir étudié le terrain, les ingénieurs firent un rapport favorable, et peu de temps après on envoyait des noirs pour inaugurer le nouveau pénitencier, qui prit le nom de Saint-Georges. Nous ne tarderons pas à dire que ce poste n'était pas habitable pour les Européens.

A la demande du gouverneur, le nombre des aumôniers fut augmenté. Au mois d'août 1853, il y eut dix pères au lieu de six, et sept frères au lieu de trois.

L'heure des grands sacrifices sonnait pour l'aumônerie. Le conseil médical avait fait rentrer en France

le P. Liaigre, entièrement épuisé, mais qui voulait mourir à son poste; le frère Mercier, non moins malade, avait aussi été embarqué.

Le P. Ringot, que nous avons laissé à l'île Royale, pouvait à peine se soutenir, et luttait contre la maladie.

Il écrivait à son provincial, au mois de mai 1853, au moment même où son pénitencier était en proie à l'épidémie : « Nous sommes ravagés par le fléau; quand notre tâche sera remplie, quand les fosses seront comblées, nous nous tournerons vers vous pour vous dire que nous sommes plus que jamais à votre disposition. Il y a tout près de nous des populations abandonnées qui nous tendent les bras et nous conjurent d'avoir pitié d'elles : ce sont les habitants de la grande terre ; nous sommes au moins deux, le P. Herviant et moi, qui leur donnerons volontiers le reste de nos forces et de notre vie.

« Dans la tribulation où nous sommes, les consolations ne nous manquent pas. J'ai la confiance, l'estime et l'affection de mes pauvres transportés; ils m'ont connu à Brest, et c'est là ce qui les attache à moi. J'en ai, pour ma part, enterré environ trois cents, et pas un seul qui n'ait reçu les sacrements à la mort. »

Lorsque le P. Hus connut la gravité du mal qui dévorait le P. Ringot, il le rappela. Celui-ci exprima le vœu de demeurer avec ses chers déportés. Il fallut un ordre positif pour ramener à Cayenne le P. Ringot, qui arriva mourant. Des soins affectueux le sauvèrent cette fois, et le P. Boulogne fut envoyé comme aumônier pour remplacer le P. Ringot. Si le P. Hus eut la joie de

conserver les jours du P. Ringot, il fut moins heureux avec le P. Herviant.

Nous avons laissé ce religieux au milieu des détenus politiques, à l'îlet la Mère; nous avons fait connaître ses épreuves et parlé de ses espérances. Il poursuivait avec une héroïque constance une œuvre ingrate aux yeux des hommes, mais par cela même grande aux yeux de Dieu.

Nous avons sous les yeux la correspondance de cet homme admirable, et nous ne pouvons résister au désir d'emprunter quelques lignes qui n'étaient pas destinées à la publicité. On est saisi d'admiration en présence de ce grand cœur de prêtre :

« Ne me plaignez pas, Madame, écrivait-il à une dame de Brest, ne plaignez pas le *bienheureux*; je menais en France une vie trop douce, ici j'ai trouvé ce qu'il me fallait : l'isolement et la souffrance. J'ai trouvé mieux encore sur ce sol brûlant, j'ai trouvé le Dieu que j'aime par-dessus tout. Il me semblait le voir sur la plage américaine me tendant les bras à la descente du navire, et me disant : *Celui qui laisse pour moi son père, sa mère et tout ce qu'il possède, aura la vie éternelle et le centuple dans le monde.* O Cayenne que j'aime, il me semble que je perdrais tout en te perdant; ici on touche la croix, on la savoure, elle vous purifie et vous sanctifie. Jamais, non, jamais les délices humaines ne présenteront de pareilles douceurs. »

Dans la pensée qu'il pourrait être appelé à prêcher l'Évangile aux Indiens, le P. Herviant avait appris le portugais, que comprennent quelques peuplades sau-

vages ; il étudiait aussi le *galibi*, dialecte fort répandu dans ces contrées. Mais Dieu voulait rappeler à lui ce grand homme de bien. Il était digne d'être la première victime de l'aumônerie, le premier jésuite tombé près de ces condamnés qu'il nommait ses frères et ses amis. Pouvant à peine se soutenir, il quittait l'îlet la Mère le 11 juin. Les déportés politiques eux-mêmes, qui le vénéraient, saluèrent tristement son départ.

Arrivé à Cayenne, il fut transporté à l'hôpital ; le docteur Leure lui prodigua des soins pleins de tendresse. A l'hôpital, le P. Herviant vit dans un lit de souffrance le frère Schonoderer, de la compagnie de Jésus. Le mal fit de rapides progrès, car le P. Herviant avait épuisé les sources de la vie à remplir sa mission. Il mourut comme un saint : nous serions tenté de dire que sa mort fut celle d'un soldat au champ de bataille, si de tels caractères n'étaient au-dessus des gloires humaines. Le gouverneur, tous les officiers, les communautés religieuses, la population tout entière, assistèrent aux funérailles du P. Herviant, qui terminait sa vie à quarante-trois ans. Il avait eu la consolation de mourir en famille, dans les bras de son supérieur.

Le P. Morez allait avoir une mort moins douce aux yeux des hommes, mais non moins glorieuse. Seul à la Montagne d'Argent, sans un frère pour l'assister dans ses travaux, le P. Morez succomba aux fatigues. Le 3 octobre, il sortit pour baptiser un enfant indien et put à peine se soutenir ; rentré dans sa chambre, il reçut les secours d'un transporté nommé Choisy. Celui-ci, voyant l'état alarmant du père, courut à la re-

cherche du médecin. Le P. Morez était couché tout habillé, un petit crucifix dans les mains, immobile et respirant à peine. Lorsque le docteur arriva, le père était mort. Il avait aussi quarante-trois ans. Le supérieur n'apprit cette perte cruelle que le 17 octobre, lorsqu'il vint, suivant sa coutume, pour visiter le pénitencier de la Montagne.

Le nombre insuffisant des aumôniers n'avait pas permis au P. Hus d'envoyer un religieux à la nouvelle fondation de Saint-Georges; il demanda à desservir lui-même ce poste dangereux. Il obtint de s'y rendre tous les quinze jours, tantôt par les bateaux à vapeur, tantôt par les goélettes qui faisaient le service. Le père passait ainsi quinze jours par mois sur les navires; mais au prix de tant de fatigues il pouvait administrer les derniers sacrements à la plupart des malheureux qui succombaient, et leur donner une sépulture chrétienne.

Ces voyages cessèrent quand le P. Bigot, envoyé de France, fut dirigé sur Saint-Georges, accompagné du frère Bazin. Lorsque le P. Hus lui annonça quelle était sa périlleuse destination, le P. Bigot remercia avec une effusion de joie. « Si j'avais été libre de choisir, dit le père, c'est là que j'aurais été. » Il voulut partir à l'instant même, et il se prosterna devant l'autel, où il demeura longtemps bénissant Dieu du bienfait qui lui était accordé.

Quand le P. Bigot arriva à Saint-Georges, le pénitencier était dans une situation déplorable. Fondé depuis huit mois, l'établissement avait perdu la moitié

de ses transportés. Sans secours religieux, les malades exprimaient hautement leur désespoir; les suicides n'étaient pas rares. Ceux que la maladie avait épargnés poussaient des cris semblables à ceux qui s'élèvent des maisons d'aliénés. On chercherait vainement à peindre l'exaltation fébrile de ces malheureux déportés; il est à remarquer que la plupart demandaient un prêtre.

« Ah ! disaient-ils , si encore nous avions un aumônier ! » L'arrivée du P. Bigot fut saluée avec enthousiasme. La foule se pressa autour de lui ; et lorsqu'on le vit se diriger avant tout vers l'hôpital , on le suivit respectueusement avec un bonheur véritable. « Hé quoi ! mon père , vous venez au milieu de nous ! mais ce ne sera peut-être qu'en passant ? — Non , mes amis , s'écria le père ; j'ai su que vous étiez sans secours religieux , et je viens pour ne plus vous quitter ; je souffrirai et mourrai , s'il le faut , avec vous. »

A l'hôpital , un malade dit à haute voix : « Enfin nous ne mourrons plus comme des chiens. » Un autre reprit : « Nous aurons donc quelqu'un qui nous aimera ; car , s'il ne nous aimait pas , il ne viendrait pas dans cet enfer. »

Oui , le P. Bigot aimait ces malheureux ; il les aimait tant qu'il leur donna sa vie. Ce digne père ne vécut que quatre mois à Saint-Georges , et l'on ne saurait comprendre par quel miracle il accomplit tant de bien en si peu de temps.

Les deux tiers de la population se composaient de noirs venus des Antilles , outre ceux de la Guyane. Le nombre des blancs diminuait chaque jour , et ceux que

la maladie ne retenait pas à l'hôpital étaient incapables de tout travail et se traînaient péniblement, le dos courbé, la tête basse; ils étaient convaincus, et le disaient sans cesse, que tous, sans en excepter un seul, seraient morts à la fin de l'année. Il devenait de plus en plus évident que les Européens ne s'acclimateraient jamais à Saint-Georges. Le gouverneur résolut de cesser les envois.

Le P. Bigot ne tarda pas à tomber malade; mais il résista avec une énergie surhumaine. Il avait pris sur ces malheureux un ascendant incroyable. Son exquise nature, son tact prodigieux, sa douceur, le charme singulier de ses discours, son courage modeste, son dévouement plein de bonhomie, en un mot, sa charité évangélique lui créaient une situation à part, une supériorité incontestable. Le soir, il réunissait les transportés à la chapelle, pour réciter les prières et chanter des cantiques. Les malades mouraient avec une résignation et parfois une joie qui arrachaient des larmes aux assistants.

L'un d'eux, qui à la première visite du père avait cru l'éloigner en disant : « J'ai lu Voltaire, » devint dans les derniers jours de sa vie un modèle de piété et l'édification de tous les malades. Il prit la main de l'aumônier, la porta sur son cœur, et prononça ces paroles d'une voix émue : « Mon père, je suis reconnaissant; je vous ai fait ma confession comme je l'aurais faite à Dieu; je vais mourir, l'âme pleine de confiance; oui, Dieu m'a pardonné, je le sens; je serai éternellement heureux, et c'est à vous que je devrai mon bonheur. Si

vous aviez tardé d'un seul mois à venir en Guyane, j'étais perdu. »

Le P. Bigot écrivit ces mots , après avoir fermé les yeux du malheureux.

D'autres lui disaient : « Je suis très heureux de mourir en ce moment, je ne serai jamais mieux disposé. »

Le saint aumônier savait que sa fin approchait; la fièvre le dévorait, et ses forces diminuaient sans affaiblir son zèle. Un jour, ne pouvant achever l'enterrement qu'il conduisait, il s'évanouit sur le bord de la tombe, et faillit glisser dans la fosse où le mort venait d'être déposé. Ces accidents, sans cesse renouvelés, obligèrent le P. d'Abbadie, envoyé pour l'assister, à le faire rappeler par le supérieur. Le P. Bigot quitta donc Saint-Georges, les larmes aux yeux. Il dit un dernier adieu à ceux qu'il nommait ses enfants, et qui tous pleuraient leur aumônier. Transporté à l'hôpital sur un brancard, le saint homme commença son agonie. Peu de jours après, il rendait à Dieu sa belle âme. Cédant à la prière de tous les transportés, le commandant les exempta de travail pour qu'ils pussent assister aux funérailles de celui qu'ils avaient tant aimé.

Les nègres disputèrent aux blancs l'honneur de porter le cercueil, disant que le père les avait baptisés et appelés à la première communion ; les blancs répondirent que le père était Français comme eux, et qu'il s'était expatrié pour vivre et mourir avec ses amis les déportés. Enfin les blancs portèrent le corps du Corbet à l'église, et les noirs, de l'église au cimetière. On

entendait les sanglots s'échapper des poitrines. Ces hommes d'origines si diverses, ces hommes coupables, flétris par la loi, maudits, repoussés, marchaient en silence, sous un soleil dévorant; leurs cœurs retrouvaient des élans généreux. Un condamné qui avait entendu la justice française prononcer son arrêt de mort, portait la grande croix d'argent; s'agenouillant sur la tombe du jésuite, il baisa la terre au nom de tous.

X

La société française tout entière a vu les jésuites instruire la jeunesse, enseigner les lettres et les sciences, et répandre cette forte éducation qui imprime un caractère, une dignité, une fermeté remarquables. La société française a pu entendre sous les voûtes de nos églises la voix éloquente et toujours généreuse des jésuites. Le peuple des faubourgs de Paris connaît mieux que personne l'immense charité de la compagnie de Jésus ; il n'est pas un soldat qui n'ait admiré le courage des jeunes gens élevés par les jésuites, leur patriotisme et leurs glorieux sacrifices pendant la guerre de 1870. Combien parmi nous n'ont-ils pas reçu aux ambulances les soins paternels des jésuites ! enfin, dans cette société française si éclairée et si généreuse, qui oserait se dire plus savant que les jésuites, et plus patriote que leurs disciples ?

Voilà que les religieux abandonnent tout, leur cellule, leurs livres, leurs écoliers, leurs autels, leurs chaires, leurs études et puis leurs amis et leurs pro-

ches, pour aller au loin partager le sort des galériens; leurs esprits, habitués aux délicatesses de la pensée, au charme du travail intellectuel, vont descendre jusqu'à terre et s'y traîner dans une boue sanglante; ils vont souffrir dans leur âme et dans leur corps, ils vont être en contact avec la maladie et le vice; enfin, ils vont mourir pour les malheureux que les hommes ont chassés de leur présence. Vous avez jeté un regard de mépris et de dégoût sur les galériens, et vous ne détourneriez pas la tête pour laisser tomber une obole dans leur main, où le sang vous semble ineffaçable. Les jésuites ont lavé ce sang dans les larmes du repentir; sous la cendre qui recouvre les âmes, ils ont retrouvé des étincelles : ces étincelles sont devenues des flammes qui ont éclairé le présent et l'avenir. L'espérance a remplacé le désespoir, et ces galériens, qui n'avaient aux lèvres que la malédiction, ont murmuré les prières de l'Église. Ces misérables qui désespéraient de la pitié des hommes ont appris ce qu'était la miséricorde de Dieu.

N'est-ce donc rien que tout cela, et faudra-t-il encore entendre l'ignorance et la mauvaise foi reprendre contre la compagnie de Jésus les calomnies du dix-huitième siècle? Le jésuite, dites-vous, est l'adversaire de l'esprit moderne, du progrès et de la liberté. L'esprit moderne, le progrès, la liberté, ont sans doute des disciples et des maîtres. Qui donc les retient au rivage? Que ne vont-ils au delà des mers, dans de lointains pays, souffrir et mourir avec leurs frères égarés ou pervertis! Nul ne l'ose, excepté le religieux. Ce spec-

tacle n'est-il pas fait pour prouver de quel côté se rencontre la vérité? Dans cette multitude de criminels, il ne s'en trouva qu'un très petit nombre qui ne vinrent pas à l'aumônier ; mais, à l'heure de la mort, presque tous demandèrent le prêtre. Ce fait inspire à l'un des missionnaires les réflexions suivantes : « Tous ceux qui avaient reçu dans leur enfance une éducation chrétienne, quelque faible qu'elle fût, revenaient facilement vers Dieu. On eût dit qu'après dix, vingt, trente ans d'indifférence ou d'oubli, après des égarements sans nombre, le germe qui avait été déposé dans leurs âmes soit par le curé du village, soit par la mère de famille, fleurissait tout naturellement, comme une plante oubliée dans la terre. Mais les condamnés qui n'avaient jamais rien su de la religion, ceux dont l'enfance s'était écoulée dans l'ignorance et le vice, présentaient aux missionnaires des difficultés presque insurmontables. Les notions du bien et du mal demeuraient confuses, l'intelligence était alourdie, et les appétits de la brute l'emportaient sur les sentiments humains ! »

Si jamais un peuple fermait ses écoles à Dieu, si l'enfant était privé de la parole du prêtre, si l'instruction n'était pas intimement unie à l'éducation religieuse, ce peuple se condamnerait fatalement à la décadence. Une ou deux générations suffiraient pour faire disparaître toutes les vertus, toutes les grandes pensées, tous les élans généreux et jusqu'aux instincts de courage et de dignité.

On parle souvent du respect que mérite la vieillesse,

et jamais du respect que l'on doit à l'enfance. Autant que la vieillesse et plus encore, croyons-nous, l'enfance veut être respectée. Accordez-lui donc l'éducation religieuse qui sera sa force et sa lumière pendant la vie. Enseignez-lui la prière en même temps que la lecture, même avant la lecture; devenu homme, l'enfant aura un point d'appui, il saura que la force brutale n'est pas tout. Mais s'il s'égarait, s'il se perdait sur sa route, s'il allait jusqu'au crime, le législateur et le juge pourraient espérer que de l'enfance un vague souvenir subsiste encore. Respectez l'enfance, et à son tour elle respectera vos cheveux blancs, elle respectera les lois, elle respectera cette vieille civilisation tremblante sur sa base vermoulue.

Lorsqu'ils interrogeaient les déportés, lorsqu'ils les étudiaient de près, les missionnaires remontaient aux sources du mal. Excepté ceux qu'une aveugle passion avait armés pour un jour ou une heure, tous les autres étaient entrés dans la carrière du mal au sortir de l'enfance, faute d'une armure pour les défendre. Leur enfance, abandonnée aux corruptions des carrefours, n'avait pas trouvé dans l'instruction religieuse cette lumière qui éclaire les premiers pas; leur enfance était demeurée sans respect. De chute en chute, ils avaient atteint l'infamie; plongés au plus profond du gouffre, ils s'y débattaient avec rage, la haine au cœur. Respectez donc l'enfance en donnant à son âme autant de soins qu'à son corps. Si le prêtre ne lui enseigne pas l'obéissance, le travail, les douceurs de la prière, vous préparez des générations jalouses, ambitieuses, avides

de jouissances, faibles et lâches, toujours prêtes à la révolte. Au lieu d'un peuple plus ou moins grand, vous créez des populations pour piller les moissons et brûler les cités.

Un crime nouveau est venu s'ajouter aux crimes du passé : on a inventé le condamné politique. Au lieu de se cacher dans un repli du chemin pour s'emparer de la bourse du passant, cet homme s'est caché derrière une barricade pour assassiner le soldat de la loi ; il a versé le sang innocent, il a bouleversé la société, répandu la terreur, abaissé la patrie ; mais on le sépare des criminels ordinaires, parce qu'il a frappé la société au lieu de frapper un voyageur. Les missionnaires ont connu cet homme. Il était d'une ignorance extrême, vaniteux sans dignité, incapable de tout travail, et vil esclave d'un maître invisible. Le mot fanatisme exprime mieux que tout autre le sentiment qui anime le condamné politique ; il est de race : son père assassinait les soldats suisses en 1830 ; son ancêtre était couvert du sang de la princesse de Lamballe. S'il connaissait l'histoire, il réclamerait pour les siens les scènes tragiques de la Ligue, ou les saturnales de la Fronde. Son jour de gloire est la prise de la Bastille, dont il ne sait ni le ridicule ni la cruauté. Avec cet homme sans instruction et sans esprit, les missionnaires, si savants et si intelligents, durent se livrer à de pénibles discussions. Ce fut peut-être le plus blessant de la tâche ; mais quelques conversions les récompensèrent de tant d'humiliations.

Les aumôniers écrivaient presque tous leur *journal*,

recueil d'observations et de faits souvent remarquables. Ils en savaient plus que personne sur les condamnés. Nous empruntons quelques détails à ces notes prises au jour le jour.

De la Montagne d'Argent. « Parmi les cent cinquante repris de justice arrivés ici de Saint-Joseph le 4 novembre 1860, et de France par l'*Amazone* il y a trois mois, un grand nombre rapportent de la mère patrie une grande irritation contre les jésuites. On leur a dit là-bas que nous étions les auteurs de leur transportation en Guyane, et que nous touchions pour cela une subvention de trois millions, sans compter les dix millions déjà donnés.

« Il est impossible de s'imaginer combien ces malheureux sont crédules et combien de méchants esprits abusent de cette crédulité. On leur a conseillé de dire tous qu'ils étaient protestants. Je laisse aller, et par de petits services je gagne peu à peu leur confiance, évitant de les froisser et me bornant à partager leurs peines et leurs fatigues. »

Quelques jours après, le même missionnaire ajoute : « Beaucoup sont malades, et je passe auprès d'eux mes journées, les soignant, les consolant, leur faisant la lecture à haute voix. Ils m'ont, les premiers, parlé de religion; mais je ne suis pas tombé dans le piège, et je veux qu'ils aient faim et soif de la vérité chrétienne. »

Deux mois après : « J'ai d'abord converti un Parisien, enfant des faubourgs, et qui exerce une grande influence sur ses compagnons. Cet homme jeune encore appartient à une famille honorable; il a été bien élevé.

Poète à ses heures, mon Parisien m'a adressé cet acrostiche où brille peu la poésie, mais qui prouve que mon impopularité a complètement cessé.

A MONSIEUR L'AUMONIER JARDINIER

J 'écris, amis, le nom d'un père,
 A imé, chéri de ses enfants.
 R évérons son saint ministère
 D ans tous les lieux, dans tous les temps.
 I nstruits par sa douce parole,
 N ous ne pouvons perdre l'espoir.
 I ci lui seul nous console
 E n nous montrant notre devoir.
 R espect à lui, c'est notre espoir. »

A côté de ce poète se trouvait un philosophe. Celui-là, toujours sérieux, s'était rapproché du missionnaire. Ancien maître d'école, il avait été condamné aux travaux forcés et regrettait le baigne sur les côtes de France.

« Vous avez demandé à venir à la Guyane, lui objectait le père.

— Oui, répondait le condamné. Trois mille signatures ont été données en quelques heures dans les bagnes, très spontanément, je le reconnais; mais quelle valeur pourrait-on attribuer à une telle demande? Aigris par la souffrance, séduits par de brillantes promesses, plongés dans l'ignorance, nous aurions signé tout ce qui devait nous procurer un changement : l'inconnu nous attirait.

« Pour que notre choix entre le passé du galérien et le présent du transporté eût une valeur sérieuse, il aurait fallu nous accorder un séjour de quelques mois dans la Guyane.

« Mais on n'oserait nous consulter aujourd'hui. Décimés par la mort, affaiblis par les plus cruelles maladies, trompés dans toutes nos espérances, maltraités par une administration imprévoyante, dupes de mille mensonges, nous n'avons ici que le jésuite et la sœur hospitalière pour nous soutenir, nous soigner, nous plaindre et nous aimer. »

Le missionnaire, afin de rectifier les idées de ceux qui l'entouraient, ne dédaignait pas d'entendre leurs plaintes, très rarement fondées. Ces hommes que la justice avait atteints se considéraient comme des vaincus; ils discutaient leurs droits et ne cessaient d'invoquer tantôt une promesse, tantôt un règlement.

L'administration avait eu le tort de les combler de caresses et de proclamer hautement sa philanthropie. A de telles natures il faut toujours inspirer la crainte; ces hommes ne peuvent prétendre qu'à la justice : leur reconnaître des droits est déjà une faiblesse, dont ils abuseront tôt ou tard.

Les aumôniers connaissaient mieux le cœur humain que l'administration; ils ne cessaient de répéter aux condamnés que leurs souffrances étaient une expiation nécessaire. En toutes circonstances, ils réveillaient le souvenir des crimes commis, en faisant ressortir l'énormité du mal, qui exigeait l'énormité du repentir; ils se souvenaient de ces paroles du P. Lacordaire : « La

crainte et l'espérance ne sont que les préliminaires de l'initiation chrétienne. »

Les missionnaires ne montraient pas aux déportés les jouissances qui les attendaient : des champs, des maisons, des familles, de l'or et l'estime des hommes ; ils ne parlaient que d'épreuves ici-bas, mais de récompense après le repentir, récompense dans un monde meilleur, après avoir racheté dans celui-ci les fautes et les crimes.

Presque tous les déportés comprenaient le langage des jésuites, et l'administration appréciait en silence leurs efforts ; car les « vrais hommes de l'Église, sans jamais se montrer malveillants pour le pouvoir humain, ont tenu toujours avec lui une conduite réservée, noble, sainte, ne sentant ni le valet ni le tribun. » Cette pensée du P. Lacordaire en rappelle une autre qui s'applique aux déportés : « Avant que le chrétien se corrompe, il a passé par les joies de la pureté, et il en garde dans ses os une mémoire que toutes les profanations du vice ne peuvent entièrement effacer. »

Les *notes* d'un aumônier renferment ces lignes : « Un certain nombre de condamnés subit sans se plaindre les souffrances de la transportation : ce sont ceux qui voient dans le châtiment une expiation de leurs fautes passées, et qui bénissent la Providence de les avoir arrachés aux mauvais exemples et aux tentations qui les auraient fait succomber. »

Les jésuites voulaient amener insensiblement tous les condamnés à ces idées si chrétiennes ; mais un souffle de liberté avait troublé toutes les têtes, et l'au-

torité, peu habituée à ce régime nouveau, traitait en exilés ces forçats audacieux. Leurs plaintes étaient incessantes, jusqu'au jour où l'aumônier s'emparait des esprits. Cependant, excepté la maladie, le transporté avait peu de chose à redouter : la discipline était douce, les relations faciles et le travail moins pénible que celui de l'ouvrier dans les provinces de France.

Le régime alimentaire variait souvent. On n'a songé que fort tard à utiliser les produits du pays. La nourriture des transportés venait d'au delà des mers et consistait principalement en viandes salées ; deux fois par semaine la viande fraîche était distribuée, à moins d'impossibilité absolue. Dans ce cas, on substituait à la viande fraîche des conserves venues de France et fabriquées pour la marine ; un peu de vin, quelquefois une gratification de tafia, complétaient l'alimentation.

Les nuits étant à peu près égales aux jours, la vie du transporté était toujours la même : excepté les dimanches et jours de fêtes, le réveil au tambour se faisait à cinq heures du matin ; après une courte prière dans chaque case, le bouillon était distribué ; dans certaines localités, le café remplaçait le bouillon. A six heures on se rendait dans les chantiers ou les ateliers jusqu'à dix ; alors on rentrait pour dîner et se reposer jusqu'à deux heures et demie ; les travaux étaient alors repris jusqu'à cinq heures et demie. Le souper avait lieu, puis on se reposait jusqu'à la retraite, qui se battait à sept heures et demie. Après l'appel, qui se faisait à huit heures, une courte prière précédait le coucher.

Ce régime n'avait rien de barbare, puisque sur les

vingt-quatre heures le transporté goûtait neuf heures de sommeil, travaillait sept heures et se reposait huit heures ; il est vrai que le climat était dévorant, qu'une transpiration constante inondait le corps, et que le moindre travail épuisait les forces.

XI

« On se tromperait étrangement, dit un aumônier, si l'on s'imaginait que le missionnaire n'a besoin d'aucune préparation pour ses prédications diverses. Il est infiniment plus difficile, plus délicat, de prêcher dans un pénitencier que dans l'église de Cayenne. Au pénitencier, la critique est impitoyable : le moindre défaut dans la prononciation, le geste hasardé, la tenue un peu négligée, le débit exagéré, la recherche des expressions, le défaut de mémoire, sont discutés, commentés, tournés en ridicule. C'est que parmi ces transportés se trouvent un grand nombre de lettrés, des espèces de savants qui sortent de toutes les classes de la société ; il faut même le dire, l'instruction incomplète, le déclassement, fournissent au crime plus de sujets que l'ignorance complète. On trouve entre leurs mains tous les romans à sensations, ils ont des recueils de feuilletons, ils citent à tous propos non seulement Voltaire et Rousseau, mais Georges Sand, Eugène Sue, même les économistes et les libres penseurs. »

Le plus grand nombre parmi les auditeurs se montrait plein de bienveillance pour les prédicateurs ; ils comprenaient combien il était difficile de parler à une assemblée composée d'hommes libres et de condamnés. L'aumônier avait à ménager des susceptibilités irritables, à éviter les allusions, à présenter avec un certain charme des vérités sévères au fond.

Les ennemis de la religion, des prêtres et des jésuites en particulier, étaient, à la Guyane, ce qu'on nomme les *écrivains*, parce qu'ils sont employés dans les bureaux aux écritures de la comptabilité et tiennent les registres. Ces hommes n'étaient point condamnés comme assassins ou bandits de grands chemins ; ils avaient commis des faux, s'étaient rendus coupables de vols considérables par la ruse et l'hypocrisie. Quelques-uns se vantaient de jugements à huis clos, mystérieux et romanesques ; ils affectaient dans les pénitenciers un langage élégant, composaient des œuvres dramatiques, et ne dédaignaient même pas la politique. Un jour l'un d'eux traita d'*ignorants* les transportés appartenant à la classe ouvrière, et ne craignit pas d'ajouter : « Vous demanderez au père ce que c'est qu'un ignorant. » Entendant ce langage, l'aumônier répondit : « J'ai précisément sous les yeux la parole du R. P. Félix : « Par
« ignorants, j'entends la foule qui lit et ne comprend
« pas, qui a de la littérature et point de science, qui a
« la passion du roman et l'horreur du catéchisme. Cette
« foule, dans le pays du journal et des feuilles volantes,
« est immense. »

Ces *écrivains* formaient la bourgeoisie de la dépor-

tation ; ils étaient l'obstacle le plus constant aux efforts des missionnaires. Plus méprisables que leurs compagnons, plus dangereux pour la société, ils professaient un profond dédain pour les malheureux employés aux travaux des ateliers et des chantiers. Les écrivains produisaient le plus grand mal sur les établissements pénitentiaires, où ils exerçaient une funeste influence par leur position, leur audace, leurs discours insensés. L'aumônier voyait parfois ses efforts de plusieurs semaines détruits en une seule journée par quelque plaisanterie grossière ; il se remettait à l'œuvre courageusement ; mais dans ce pays les travaux intellectuels épuisent promptement le corps, et la tête alourdie s'incline sur la poitrine dans une fièvreuse somnolence. On ne saurait imaginer une mission plus ingrate, et cependant pas un seul jésuite ne fut vaincu par les difficultés.

La journée du missionnaire était laborieuse. Entre quatre et six heures du matin, il se livrait à la méditation, montait à l'autel pour le saint sacrifice et visitait quelques malades en danger de mort ; de six à dix heures avaient lieu le frugal repas du matin et la visite à l'hôpital ; de dix heures à deux heures, communications avec les transportés, distributions de livres à ceux qui en demandent, conseils à donner.

Sur un pénitencier, le prêtre seul représente les idées de miséricorde ; il est le confident, le consolateur, souvent le protecteur naturel de ces infortunés ; aussi ne se font-ils pas faute de recourir à lui : l'un fait écrire une lettre à sa famille ; l'autre parle de ses projets d'ave-

nir; un troisième a des remords et voudrait réparer le mal qu'il a fait. Le missionnaire écoute et cherche à séparer la vérité du mensonge; rien ne trahit en lui le mécontentement, l'irritation ou la lassitude; car les transportés ont d'étranges susceptibilités, un seul mot pourrait les éloigner à tout jamais du presbytère et compromettre leur conversion trop chancelante. Après avoir écouté les plaintes, il faut soulager ceux qui souffrent, faire entendre le langage de la justice et de la vérité, apaiser les irritations, calmer les impatiences, en un mot, devenir pour les infortunés un véritable père de famille. Ces entretiens occupent toutes les heures pendant lesquelles les transportés sont libres; encore quelques-uns viennent-ils pendant les heures consacrées au travail, laissant à peine au missionnaire le loisir de réciter le saint office.

Les personnes libres se rendent aussi chez l'aumônier; les malades le réclament et le retiennent près de leur lit.

Un frère coadjuteur est ordinairement le compagnon de l'aumônier et lui épargne les détails matériels; ce frère partage les repas du père, et le consolerait au besoin de son isolement au milieu de la foule. Le père résidant à la Montagne d'Argent passe souvent un temps considérable loin de ses confrères; il est ainsi privé de la confession. Dans le principe, il en fut ainsi pour un grand nombre de pères: comme le P. Morez, ils pouvaient mourir seuls, sans une parole chrétienne.

Les confessions et les communions des transportés

sont un des principaux devoirs de l'aumônier. Parmi ces infortunés, il en est qui n'ont jamais su un mot du catéchisme et ignorent ce qu'est la prière ; il faut les instruire comme de petits enfants. Beaucoup n'ont pas fait leur première communion ; il en était plusieurs qui n'avaient pas entendu parler du baptême. Ces hommes vivaient cependant au milieu de la civilisation. Comment s'étonner de tant de crimes ?

L'influence des missionnaires-aumôniers sur les établissements pénitentiaires a été immense. L'administration elle-même l'a reconnu. Toutes les concessions possibles étaient faites par l'aumônier ; aucun sacrifice ne lui coûtait pour contribuer au maintien de l'union entre les fonctionnaires. Ses relations bienveillantes, souvent amicales, lui permettaient d'appeler l'indulgence des commandants ou des chefs principaux sur les fautes commises par les transportés. La seule présence du prêtre au milieu de ces condamnés a été un bienfait. Son caractère imprimait aux relations une réserve inconnue jusqu'alors dans les ateliers et sur les chantiers.

Avant de poursuivre le récit de cette mission qui ne ressemble à aucune autre, avant de montrer de nouveaux jésuites mourant pour les forçats, jetons un rapide coup d'œil sur la compagnie de Jésus, dont on parle tant et que l'on connaît si peu. Le monde savant, le monde qui administre, le monde qui combat, le grand monde qui devrait gouverner les nations, est représenté dans la compagnie.

Le P. de Montfort, que nous allons voir à Cayenne, est

un ancien élève de l'École polytechnique ; ancien officier du génie, fils et frère des généraux de Montfort. L'École polytechnique est généreuse envers la compagnie de Jésus. Elle lui a donné le P. Turquand, officier d'artillerie ; le P. Jomand, ingénieur des ponts et chaussées ; le P. de Binazé, ingénieur des constructions navales, décoré de la Légion d'honneur pour une action qui honore la France ; le P. d'Esclaibes, ingénieur des mines. Le P. Jaussier était officier de marine, aussi bien que le directeur, aussi bien que le P. Bernière et que le P. Leplat, qui commandait un vaisseau avant d'instruire la jeunesse ou de consoler un galérien. L'École militaire de Saint-Cyr a donné à la compagnie les PP. de Lajudic, Escofier et Fèvre, officiers distingués de diverses armes. Près de ces hommes qui connaissent les moindres sentiers de la vie, de ces hommes si expérimentés, se trouvent les doctes : le P. Joubert, docteur ès sciences, ancien professeur à Rollin ; le P. Legonix, le premier de l'École normale, docteur ès sciences ; le P. Verdier, agrégé d'histoire, et bien d'autres encore, sans compter le P. Olivaint, ancien professeur à Charlemagne, et qui eut la gloire d'être fusillé par la Commune.

Lorsqu'un aumônier mourait au milieu des transportés, et qu'il fallait le remplacer, le supérieur de France était presque embarrassé, tant les demandes se multipliaient. A la mort du P. Morez, quatre-vingts jésuites demandèrent à la fois l'honneur d'aller prendre sa place.

XII

Dans les pénitenciers de la Guyane, aussi bien que dans les bagnes ou les prisons, une terrible maladie s'empare de certains condamnés. Cette maladie les domine, leur enlève tout repos et leur fait entreprendre des aventures insensées. Nous voulons parler de cette soif de liberté qui conduit à l'évasion. Lorsqu'un homme est atteint de ce mal, son intelligence, ses forces, ses ressources semblent se développer; l'unique pensée qui le poursuit le rend habile en toutes choses, et souvent il déploie une ruse ou une audace remarquable. Ce n'est pas la nostalgie, maladie lente, empreinte de tristesse et qui mine sourdement l'esprit et le corps. La soif de liberté, au contraire, active l'intelligence et double les forces.

A la Guyane, l'évasion était facile; mais l'évadé ne recouvrait pas sa liberté. Celui qui cherchait à s'évader par terre pouvait sans difficulté s'éloigner des camps. Mais où dirigera-t-il ses pas? S'il s'approche des habi-

tations, il sera pris et reconduit par les noirs et les Indiens, auxquels l'administration coloniale paye une prime. S'éloignera-t-il des lieux habités? Il s'égarrera au milieu des forêts, des savanes, des marais; il ne pourra franchir les immenses cours d'eau. Comment se procurera-t-il la nourriture? Comment résistera-t-il aux animaux sauvages, aux tigres surtout prêts à le dévorer? Cependant des tentatives désespérées ont lieu chaque jour. Ils partent en petites bandes de dix ou quinze hommes, emportant des vivres, des couteaux, même des pistolets. Jamais une tentative d'évasion par terre n'a été couronnée de succès. Une de ces bandes, ayant marché toute une nuit et se croyant fort loin du pénitencier, alluma des feux le matin. La fumée les fit découvrir : ils ne s'étaient éloignés que d'une demi-lieue.

D'autres bandes ont eu des aventures plus tragiques. Nous nous bornerons à rappeler celle-ci : au mois de décembre 1855, quatorze forçats répartis en deux bandes s'évadèrent du pénitencier de Sainte-Marie. La première bande, composée de huit hommes, s'éloigna le 16; elle était commandée par Étienne. La seconde suivit, le 29 décembre. Ces six condamnés obéissaient à Raisseguier, nature énergique et conservant encore quelques sentiments honnêtes. Lorsque les six derniers évadés rejoignirent ceux qui les précédaient le 5 janvier 1856, des vides s'étaient faits dans la première troupe. Assassins par leurs compagnons, plusieurs d'entre eux avaient servi de nourriture. Raisseguier exprima une vive indignation, et sa mort fut résolue. Profitant de son sommeil, les bandits se précipitèrent

sur lui, armés de haches et de couteaux ; mais il opposa une résistance énergique et parvint à se sauver. Il reparut à l'établissement de Sainte-Marie le 7 janvier, sanglant, meurtri et pouvant à peine se soutenir. Un détachement de la force publique parvint, après quelques jours de recherches, à s'emparer des forçats évadés. On découvrit le corps ou plutôt le squelette d'un nommé Benoît ; les chirurgiens reconnurent qu'il avait été dépecé. Cependant les vivres ne manquaient pas encore, et l'acte de barbarie était d'autant plus horrible.

Entre le moment de la fuite de Raisseguier et leur arrestation, les misérables évadés tuèrent leur camarade Logé, et firent griller ses chairs pour les dévorer. L'un des condamnés, nommé Vivien, ancien garçon boucher, réclama le soin de découper son compagnon. Le soir même, il servit au repas de ces misérables. Deux autres évadés de la première bande, Paris et Gallois, n'ont jamais reparu. Ont-ils eu le même sort que Logé et Benoît ? La procédure fut prompte, et l'échafaud se dressa sur le pénitencier de Sainte-Marie, en présence des transportés à genoux, entourés de soldats prêts à faire feu.

La vie des aumôniers était à la merci de tels bandits, mais aucune tentative d'assassinat ne fut signalée. Il n'en fut pas de même des vols. Le P. Ringot étant un jour à la chapelle pour le saint sacrifice, le condamné Martin Riancourt se glissa dans la case servant de presbytère, brisa le secrétaire, et s'empara des lettres pour les vendre la somme de 60 francs. Ce condamné était,

avant la révolution de 1848, placé sous la surveillance de la haute police à la suite d'une condamnation afflictive et infamante. Profitant du désordre des premiers jours, il se fit nommer sous-préfet du Havre par le gouvernement provisoire. Quelque temps après, l'un de ses anciens compagnons de captivité le reconnut dans une cérémonie publique présidée par M. le sous-préfet. Il fallut acheter le silence du compagnon. Mais celui-ci fit observer que l'on ne saurait payer trop cher sa discrétion. Il revint à la charge et ruina insensiblement le sous-préfet, qui se ressouvint de son ancien métier de galérien. Il ne trouva rien de mieux que d'assassiner cet incommode témoin de son passé. Ce nouveau crime lui valut une condamnation aux travaux forcés à perpétuité. A la Guyane, ce Martin Riancourt commettait des vols avec effraction, servait à l'espionnage et prononçait des discours qu'imprimaient les journaux de France en 1852. Ce misérable mourut quelques années après, à l'hôpital de Cayenne, dans de bons sentiments.

Il fallait toute la charité des missionnaires, leur dévouement et leur courage pour vivre en telle compagnie. Le P. Boulogne, vétéran des missions et qui avait, pendant plus de vingt ans, exercé son ministère aux Indes orientales, arrivait de France au mois d'avril 1853 et remplaçait à l'île Royale le P. Ringot. Celui-ci prenait à l'îlet la Mère la place du P. Herviant. Tous trois sont morts à la peine.

Au mois de novembre de la même année, le P. Rollinat, accompagné du F. Provost, venait remplir le

vide laissé à la Montagne d'Argent par la mort du P. Morez. Vers le même temps, le P. Leroy s'établissait à Saint-Joseph, que le départ du P. Liaigre, renvoyé en France par les médecins, avait laissé sans aumônier. Chacun de ces pères se mit ardemment à l'œuvre. L'un d'eux, le P. Boulogne, qui joignait au ministère de l'île Royale celui de Saint-Joseph avant l'arrivée du P. Leroy, ne put soutenir longtemps un tel excès de travail. Abattu par la maladie, il dut être remplacé au mois de décembre par le P. Gaudré, arrivé de France depuis quelques jours seulement.

L'île Royale et Saint-Joseph n'étant séparés que par un petit bras de mer, les aumôniers de ces deux îles pouvaient vivre dans une sorte de communauté. Cet avantage était un véritable bonheur pour les missionnaires, qui oubliaient ou surmontaient leurs cruelles épreuves en les partageant. Tous les pères d'ailleurs se louaient de leurs rapports avec les transportés. « Je les trouve très polis à mon égard, écrivait le P. Leroy, même ceux qui sont loin d'être bien notés. Je m'entretiens souvent avec eux, et il est aisé de voir qu'ils me considèrent comme un ami. » Or ces hommes étaient les détenus politiques, les plus difficiles à aborder, comme l'on sait.

L'aumônier de l'île Royale, le P. Gaudré, signale les mêmes dispositions dans une de ses premières lettres : « En résumé, nous trouvons les cœurs généralement bien disposés. Nous devons cela, en grande partie, aux missions de Brest, de Toulon et de Rochefort. Je n'aurais jamais cru que les exercices pussent produire sur

de tels hommes une si forte et si durable impression. Ils aiment la religion, les prêtres, les jésuites, et parlent sans cesse des PP. Lavigne, de Damas, Prat, etc. »

A la Montagne d'Argent, le P. Rollinat et le F. Provost ne bornaient pas leurs soins aux condamnés ; ils s'occupaient aussi des Indiens épars dans la contrée. Après une excursion, le F. Provost écrivait : « J'avais quitté la Montagne d'Argent pour me rendre à Ouanary, village situé sur la rivière de ce nom. J'étais en compagnie de douze transportés. Le village forme une petite chrétienté de cent vingt à cent trente nègres environ. Ces pauvres gens étaient privés de tout secours religieux. Lorsqu'ils apprirent qu'un frère arrivait, ils se rassemblèrent pour me recevoir ; une femme qui parlait un peu français me dit : « Nous ne pouvons pas faire notre salut ici, nous n'avons pas de père pour nous confesser et nous dire la messe ; envoyez-nous donc le père de la Montagne. » Une bonne vieille me fit appeler pour me dire : « Je suis vieille et aveugle ; je vais bientôt mourir ; dites au père de venir me confesser, car je veux aller au ciel ; de grâce, qu'il ne retarde pas sa visite. »

L'aumônier de Saint-Georges, pénitencier situé dans les terres loin de la mer, était plus que tout autre en rapport avec les indigènes. « Outre le personnel de notre établissement, écrivait le P. d'Abbadie, je m'occupe encore des habitants des deux rives de l'Oyapock et des fleuves voisins, ainsi que des Indiens sauvages qui viennent quelquefois à Saint-Georges du milieu des forêts, car il n'y a dans tout le pays d'autre

prêtre que moi. Pour réunir plus facilement ces pauvres gens, j'ai choisi l'ancien poste militaire nommé Malouet, qui n'est plus gardé que par un soldat. Nous avons déjà eu six premières communions et trois mariages.

« A gauche de l'embouchure de l'Oyapock est une rivière nommée Ouanary, sur laquelle se trouve une habitation convenable, tenue par un Français ayant à son service un assez grand nombre de nègres. Ces derniers viennent à Saint-Georges pour faire leurs pâques. J'en ai vu plusieurs qui avaient encore de grands chapelets semblables à ceux de nos missionnaires, et qui se réunissaient tous les dimanches pour le réciter ensemble; il y avait là autrefois une mission établie par nos anciens pères.

Je ne veux pas terminer ma lettre sans vous parler d'une vieille mulâtresse, âgée de plus de cent ans, et qui est actuellement, dans toute la Guyane, l'unique personne qui ait connu nos anciens pères. M^{me} Placide, c'est le nom de cette vénérable chrétienne, demeure à une lieue de Saint-Georges. Dieu semble l'avoir conservée dans ce pays, si dépourvu de secours religieux, pour empêcher que la foi ne s'y perdît totalement. »

Née vers 1746 et baptisée à l'âge de quatorze ans par un missionnaire jésuite, la bonne mulâtresse avait continué à recevoir les instructions des missionnaires de la compagnie, même après la suppression de l'ordre; car le gouvernement, à défaut d'autres ecclésiastiques, avait dû demander aux anciens jésuites de remplir les fonctions du ministère. M^{me} Placide se souvenait

avoir vu le P. Éléazar Fauque, devenu curé de Notre-Dame de Sainte-Foi de Camoppi; le P. Cazavane, curé de Saint-Paul de l'Oyapock, et le P. Juste, curé de Saint-Pierre de la Pointe. Cette excellente chrétienne avait si bien profité des leçons des missionnaires qu'elle continua, pour ainsi dire, leurs œuvres, lorsque l'exil ou la mort en eut privé la colonie. Sa maison devint le lieu de réunion de toutes les négresses des environs. On y priait en commun, on y chantait des cantiques, on y apprenait la doctrine chrétienne. Dans la suite, si M^{me} Placide apprenait l'arrivée d'un prêtre dans ces parages, elle allait le trouver avec celles de ses filles spirituelles qu'elle pouvait rassembler, et toutes, profitant de cette occasion providentielle, recevaient les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Ayant su du commandant de Saint-Georges qu'un aumônier était attaché à l'établissement, elle s'informa avec empressement si ce prêtre appartenait à la compagnie de Jésus. Sur la réponse affirmative, elle envoya demander au père s'il voudrait bien lui faire faire ses pâques. On vit donc arriver à Saint-Georges, le dimanche des Rameaux, cette vénérable femme de cent dix ans et plus, qui semblait recouvrer les forces de sa jeunesse à la pensée de revoir les religieux dont le souvenir ne s'effaçait pas de son cœur. Toutes les négresses des environs étaient convoquées pour accompagner leur vénérable mère, car toutes lui donnaient ce nom; rien de plus touchant que l'expression de foi qui animait cette vénérable femme, lorsque le P. Bigot lui donna la communion.

Le P. d'Abbadie ajoute à son récit : « Nous avons ren-

contré, dans l'histoire de l'Église, peu d'épisodes plus attachants que celui de cette excellente mulâtresse. »

M^{me} Placide vivait encore en 1857. Le P. Gaudré raconte ce qui suit sur ses derniers jours : « M^{me} Placide se plaît à me répéter les noms des pères de l'ancienne compagnie qu'elle a connus. Je n'ai jamais vu prier avec une plus vive expression de foi. Quinze jours avant sa mort, elle me chantait de vieux cantiques avec une fraîcheur de voix qui m'étonnait. A ma dernière visite, quoique ne trouvant en elle d'autre maladie que la faiblesse, je me décidai à lui donner la sainte communion et l'extrême-onction ; deux jours après je reçus la nouvelle de sa mort. »

XIII

Telle était la situation des pénitenciers lorsque, le 29 janvier 1854, arrivait par l'*Armide* un nouveau gouverneur de la Guyane, le capitaine de vaisseau Bonnard, ancien gouverneur de Taïti. L'amiral Fourichon emporta l'estime et les regrets de la colonie ; il partait avec la conviction, partagée par tous les Européens, qu'il serait impossible de réaliser les projets conçus trop à la hâte. Le nouveau gouverneur ne tarda pas à être nommé contre-amiral. Il comprit tout d'abord que de nouveaux établissements devenaient nécessaires : les îles étaient encombrées ; la Montagne d'Argent ne pouvait recevoir dix hommes de plus ; Saint-Georges devenait inhabitable. Le gouverneur se mit donc à la recherche d'un terrain propre à la réalisation de ses projets. Il crut l'avoir découvert sur les rives de la Comté, au sud-ouest de Cayenne, dans une position plus rapprochée que Saint-Georges du chef-lieu de la colonie.

Sous le règne de Louis XIV, ce terrain avait été

concédé à M. de Gennet, et le roi l'érigea même en comté en 1698. C'est de là que vint le nom de *Comté*. Le premier poste que fit occuper le gouverneur fut une ancienne habitation nommée *Cacao*, à cause du grand nombre de cacaotiers qui couvraient le pays. On lui donna depuis le nom de *Sainte-Marie*. Le contre-amiral Bonard y fit transporter les libérés et les repris de justice, qui attendaient à l'îlet la Mère qu'on eût fixé le lieu de leur résidence. Quelque temps après, le gouverneur fondait *Saint-Augustin*, sur la rive droite de la Comté, comme Sainte-Marie, mais plus près de son embouchure.

Le P. Raulin fut le premier aumônier de Sainte-Marie; il y arriva au mois d'octobre 1854, et ne tarda pas à exercer une influence extraordinaire par son caractère ferme et loyal, sa parole empreinte de charité et d'autorité, et cette supériorité d'intelligence devant laquelle on s'inclinait respectueusement. Ce digne père ne demeura que peu de temps à Sainte-Marie; il tomba malade et ne survécut que neuf mois. Son remplaçant fut le P. Alet, qui arriva à Sainte-Marie au mois de juin 1855 et mourut trois mois après. Le P. Rollinat dut rentrer en France et fut remplacé par le P. Beignet, de la Montagne d'Argent.

Ce fut à cette époque que le P. Hus reprenait la route d'Europe, à la suite de quelques difficultés administratives qui ne pouvaient se résoudre qu'à Paris. Le P. d'Abbadie remplit les fonctions de supérieur par intérim. Ce père devait aussi mourir quelques mois après.

La fièvre jaune se déclara. De Cayenne le fléau s'étendit aux îles du Salut, et ne tarda pas à envahir la Montagne d'Argent. Le P. Ringot, aumônier de l'îlet la Mère, fit faire des prières publiques pour obtenir du Ciel la cessation du fléau, et presque tous les transportés s'associèrent de grand cœur à cet acte religieux. La maladie est d'ordinaire un éloquent prédicateur; on le vit dans ces douloureuses circonstances. Tous les mourants, sans exception, demandèrent avec empressement les secours de la religion. Malgré la salubrité proverbiale de l'îlet la Mère, ce pénitencier devint bientôt un véritable hôpital. Le P. Ringot passa ses jours et ses nuits à soigner les déportés atteints de la fièvre jaune; accablé de fatigue, il tomba malade. A cette nouvelle, une véritable consternation frappa le pénitencier; les malheureux proscrits redoutaient par-dessus tout de mourir sans les secours de l'aumônier. Le P. Ringot s'empressa de les rassurer, et leur fit dire que, tant qu'il aurait un souffle de vie, il ne les abandonnerait pas. Ne pouvant ni marcher ni même se soutenir, le P. Ringot se faisait transporter sur un brancard près des malades, et lorsque ses forces l'abandonnaient complètement, on le portait sur son lit. Parfois, lorsque le père était trop faible, le mourant lui était apporté. Dans l'un de ces voyages de l'aumônier à l'hôpital sur un matelas, il fut rencontré par le médecin. « Vous faites là une grande imprudence, mon père, lui dit celui-ci; il y va de votre vie. — C'est possible, répondit le père, mais je ne puis me résigner à laisser un seul de mes enfants mourir sans secours

religieux ; j'irai jusqu'à la fin. — Allez donc, reprit le médecin, Dieu est tout-puissant ! »

Ce docteur disait vrai : en effet, le P. Ringot fut visiblement protégé par le Ciel ; malgré des fatigues extrêmes, il parvint à se rétablir, et nous le verrons bientôt sur un nouveau champ de bataille, luttant contre le fléau avec une indomptable énergie et une charité sans pareille.

Les religieuses de Saint-Paul de Chartres étaient pour l'aumônier de précieuses auxiliaires ; elles servaient les malades avec la plus touchante abnégation. Obligées de veiller nuit et jour, privées de repos, on les voyait transporter les malades d'un lit à un autre, soutenir les têtes des mourants, ensevelir les morts. On ne saurait comprendre comment de faibles femmes pouvaient supporter des fatigues qui semblent au-dessus des forces humaines ; aussi les saintes filles ne furent-elles pas épargnées. L'une d'elles, la sœur Sainte-Anne, fit l'admiration du pénitencier, et, lorsqu'on sut qu'elle était à l'agonie, les transportés eux-mêmes s'agenouillaient et priaient pour la sœur.

Après deux mois et demi d'angoisses et de souffrances, le fléau sembla s'éloigner ; chacun espérait que l'épreuve était terminée, lorsqu'une imprudence ramena la fièvre jaune plus meurtrière que jamais.

Les marins qui stationnaient dans ces parages descendaient à terre pour leur service ; ils furent atteints par la fièvre jaune et la communiquèrent à leurs équipages. C'est ainsi que le vapeur *le Rapide* perdit plus de la moitié de ses matelots et de ses officiers. Un

mousse, âgé de quatorze ans, tomba malade à l'îlet la Mère et fut enlevé en trois jours. Le P. Ringot, convaincu qu'il y aurait danger à porter le corps à l'église, appela l'attention du commandant, qui consulta le médecin. Celui-ci, considérant la mort du jeune mousse comme isolée et sans rapport avec le fléau qui venait de cesser, fut d'avis qu'on pouvait faire à l'église les cérémonies habituelles. L'opinion du médecin l'emporta; mais peu de jours après l'îlet la Mère était une seconde fois ravagé par la fièvre jaune; l'hôpital recevait de quinze à vingt malades par jour, et l'aumônier donnait les derniers sacrements à dix ou douze malades dans le même espace de temps. Comme à la première invasion de la maladie, les mourants recevaient avec joie les secours de la religion; deux médecins succombèrent en donnant des marques d'une profonde piété. L'un d'eux, jeune Breton, qui, depuis son arrivée à la Guyane, s'était proclamé libre penseur, changea complètement de dispositions sous le coup de l'épreuve, et fut, dans ses derniers jours, l'objet de l'édification universelle. Au moment de rendre le dernier soupir, il demanda publiquement pardon des scandales qu'il avait donnés; ses dernières paroles produisirent une immense impression sur les transportés, car ils admiraient ce médecin pour sa science et l'aimaient pour sa charité.

Les îles du Salut furent encore plus maltraitées que l'îlet la Mère; la population y était nombreuse, et le mouvement continu des arrivants et des passants contribuait au développement de la contagion; c'est à

l'île Royale, nous l'avons vu, que débarquaient les transportés à leur arrivée. Le fléau attaque de préférence, on le sait, et avec une violence exceptionnelle, ceux qui ne sont pas acclimatés. Vers la fin de juillet, le F. Barbieux était atteint et mourait peu de jours après dans de grands sentiments de piété. Les trois pères qui faisaient le service religieux dans toutes les îles, les PP. Gaudré, Berriaud et Raulin, furent successivement frappés. Le premier demeura plus d'une semaine entre la vie et la mort, ses deux confrères durent le remplacer. Le jour même où le P. Gaudré put reprendre les pénibles travaux de son ministère, le P. Raulin tomba pour ne plus se relever; le nouveau supérieur de la mission, le P. d'Abbadie, accourut pour lui fermer les yeux.

Le 28 juillet 1855, ce vaillant P. Raulin rendit à Dieu sa grande âme. Étendu sur sa couche funèbre, revêtu de sa soutane usée, il semblait respirer encore, tant sa physionomie conservait la sérénité religieuse de ses derniers moments. C'était bien le sommeil du juste. Les transportés accoururent en foule pour prier près du corps de leur meilleur ami; ils contemplaient dans un morne silence ces traits où le calme de la sainteté s'unissait à la majesté de la mort. L'état-major et la transportation tout entière assistèrent aux funérailles du P. Raulin; son corps fut conduit au cimetière Saint-Joseph, où il repose au milieu des transportés.

Ce jésuite mériterait une oraison funèbre. Son caractère plein de franchise, on pourrait dire de hardiesse, son cœur ferme et sensible en même temps,

faisaient de lui un homme à part. Quoiqu'il ne fût à l'île Royale que depuis quelques mois, chacun l'aimait; les transportés, qu'il soignait pendant leurs maladies, qu'il dirigeait vers le bien avec un tact admirable, acceptaient joyeusement l'ascendant qu'exerçait l'aumônier. « Nous avons tué cet excellent père, disait l'un d'eux pendant les funérailles; il passait ses jours et ses nuits dans les salles de l'hôpital; il est mort à la peine. »

Le nombre des victimes augmentait dans des proportions effrayantes; les aumôniers et les sœurs étaient accablés de fatigues. L'une des religieuses tomba malade et fut bientôt dans un état désespéré; les transportés qu'elle avait guéris, ceux qui la connaissaient étaient au désespoir. On ne cessait de parler de son dévouement, de sa charité, de son courage; alors on vit ces hommes, dont quelques-uns semblaient avoir abjuré tout sentiment de foi et même d'humanité, se prosterner à l'autel de la Vierge et y faire brûler des cierges pour obtenir la guérison de leur chère sœur Solnie.

Les plus difficiles à aborder, même pendant les ravages de l'épidémie, étaient encore les condamnés politiques. Si quelquefois le zèle des missionnaires venait à échouer, c'était généralement près d'eux; souvent même l'aumônier devait s'armer de patience évangélique et d'abnégation chrétienne pour supporter les procédés inconvenants et les paroles amères de ces malheureux.

Un jour, à l'île Royale, le père passait près du lit

de certain socialiste exalté et lui demandait, selon l'usage, des nouvelles de son état. « Nous n'irons bien, répondit le malade, que lorsque nous aurons fauché quarante mille têtes. — Pourquoi pas quatre cent mille ? » répliqua le missionnaire sans s'émouvoir ; c'était le chiffre demandé par Marat. Il était plus logique que vous, ce Marat : vous ne tuez que quarante mille personnes, il en restera pour en former d'autres, et ce sera toujours à recommencer. »

Deux convois de transportés arrivèrent à la Guyane pendant l'épidémie ; ils furent plus que décimés : sur cinq cents condamnés venus à bord de l'*Africaine*, quatre cents au moins succombèrent avant la fin de l'année.

Les pénitenciers de la Comté n'avaient pas tardé à être envahis par la contagion. Le P. Beiguer, rendant compte à son supérieur de la situation de ces contrées, lui disait : « Nous sommes dans le plus extrême embarras ; il faudrait deux aumôniers à Sainte-Marie. Le P. Berriaud est seul dans le pénitencier, peuplé de onze cent cinquante personnes, dont cent trente malades ; il doit se rendre chaque jour à Saint-Augustin, où les malades sont encore plus nombreux ; il a donc environ trois cents malades à visiter dans les vingt-quatre heures. Je l'ai remplacé pendant treize jours ; dans ce court espace de temps, j'ai eu vingt-trois décès à Sainte-Marie, sans parler des morts de Saint-Augustin. »

Dans toutes leurs lettres, les pères rendent hommage au dévouement charitable des sœurs de Saint-

Paul. Le P. Thébault fut par leurs soins arraché à une mort presque certaine. Le P. Alet avait remplacé à Sainte-Marie le P. Raulin, tombé les armes à la main. Vers le milieu de septembre, le nouvel aumônier avait la douleur de perdre, après trois jours de maladie, le compagnon de ses travaux, le F. Mouton. En annonçant cette triste nouvelle au P. d'Abbadie, le P. Alet ne semblait pas prévoir qu'il allait suivre de bien près le frère dont la mort le désolait.

En apprenant cette mort, le supérieur qui visitait les pénitenciers se rendit à Sainte-Marie; il y était à peine arrivé que la maladie atteignait le P. Alet; le supérieur dut se charger des soins du pénitencier. « J'avais à répondre, dit le P. d'Abbadie, à tous les transportés qui venaient voir l'aumônier, et ils venaient en grand nombre; je devais, en outre, visiter les deux cents malades qui encombraient cinq salles d'hôpital, administrer les mourants, enterrer les morts. Heureusement le F. Pingrenon arriva de Cayenne pour nous porter secours. Il était temps, car l'état du P. Alet s'aggravait rapidement et ne laissa bientôt plus d'espoir; je proposai au malade de recevoir les derniers sacrements; il les reçut, en effet, avec une touchante piété, et expira sans agonie et sans douleur pendant que nous récitons les prières des mourants. »

Le P. Alet était adoré de ses paroissiens. On le voyait toujours au milieu d'eux à l'hôpital, dans les blockhaus ou dans les cases; il n'était pas rare de le rencontrer dans le camp pendant la nuit, épiant l'oc-

casion d'être utile à quelqu'un ; aussi tout le monde rendait justice à son zèle et à son dévouement. Sensible peut-être à l'excès aux douleurs des autres, il s'affectait vivement des punitions sévères qu'il voyait infliger aux condamnés coupables de fautes contre le bon ordre et la discipline ; il sollicitait leur grâce, et, lorsqu'il ne pouvait l'obtenir, il en était malade.

Trois mois avant sa mort, ce bon aumônier écrivait à son supérieur, le 22 juin 1855 : « Après la visite à l'hôpital, j'ai parlé à trois hommes qui avaient passé la nuit chargés de fers ; ce sont trois évadés, arrêtés hier. L'un d'eux tenait sa tête sous les rayons du soleil du midi et semblait dire : « Je veux mourir. » Je l'ai obligé à se mettre à l'ombre, et il a paru sensible à cette attention. Je viens d'écrire au commandant pour le conjurer de faire grâce de la bastonnade à ces hommes. Ma lettre est si respectueuse qu'il ne peut s'en fâcher. Si elle pouvait être l'occasion d'un acte de clémence, j'en serais bien heureux. L'évadé que j'ai administré hier vit encore, mais n'a pas recouvré la parole ; il me reconnaît et remue les lèvres pour dire *oui*, lorsque je lui propose de baiser le crucifix. Pauvre jeune homme, il a l'air si doux, et il est si malheureux !

« J'ai la réponse à ma demande, elle est négative. Je vais donc entendre encore ces cris de douleur qui me déchirent l'âme ! Si le devoir et l'obéissance ne me retenaient ici, je ne pourrais résister à un tel spectacle. Mais je suis assuré de faire la volonté de Dieu en souffrant dans ce bagne, et j'ai l'espoir de sauver quelques

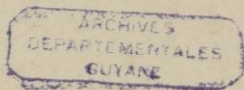
âmes. Je resterai donc, s'il le faut, jusqu'au dernier soupir.

« Avant-hier j'étais dans ma chambre, disposé comme à toute heure à recevoir mes pauvres gens. J'entends dans la galerie le bruit produit par un homme qui se traînait avec peine et respirait difficilement. C'était un forçat, un enfant de l'Auvergne, âgé de vingt-cinq ans. « Mon père, me dit-il, j'ai la fièvre; « voyez comme je tremble. Je me suis traîné jusqu'ici « en souffrant, mais je voulais me confesser. » La confession terminée, cet homme dit avec un vif accent de reconnaissance : « Que je suis donc heureux « d'être venu vers vous ! Je donnerais tout pour la joie « que je ressens. »

XIV

La mort du P. Alet privait la mission d'un talent distingué, d'un homme vertueux et d'un serviteur zélé. Peu de jours avant cette perte, le F. Lichtlé avait succombé à Cayenne même, où l'épidémie exerçait ses ravages avec une terrible violence. Trois mois plus tard, la mission perdait encore le P. Pierre Stumph, qui arrivait à la Guyane pour remplacer le P. Hus en qualité de supérieur. Il occupait ces fonctions depuis six mois à peine, à la satisfaction universelle, lorsque sa mort imprévue causa dans la colonie une véritable consternation. Il mourut de la fièvre jaune, le 20 avril 1856, après trois jours de maladie. Le P. Stumph, avant de mourir, avait désigné pour le remplacer par intérim le P. d'Abbadie, qui avait déjà rempli cette charge l'année précédente.

Le fléau continuait ses ravages avec une intensité croissante. Trois semaines après la mort du P. Stumph, le P. d'Abbadie tombait à son tour, et mourait, em-



porté, lui aussi, en trois jours par la fièvre jaune. Le P. Beiguer, annonçant cette douloureuse perte au provincial de France, disait : « Le P. d'Abbadie vient de nous être enlevé, et laisse un grand vide parmi nous. Dès le second jour de sa maladie, il comprit la gravité de son état et se prépara sérieusement à la mort. On peut dire qu'à partir de ce moment sa vie n'a plus été qu'un élan d'amour vers Dieu, un continuel désir du ciel, une expansion de joie, qui ravissaient tous ceux qui le visitaient. Le gouverneur, témoin de ce spectacle, ne put s'empêcher de lui dire : « Oh ! que vous « êtes heureux, vous autres ! vous n'avez aucune « crainte de la mort. Tout le monde n'en est pas là ! »

Ces détails sont empruntés à la *relation* du P. Boulogne, qui assista le P. d'Abbadie à ses derniers moments. Cette sainte mort arriva le 12 mai 1856. Toute la colonie éprouva une véritable douleur, car le P. d'Abbadie était vénéré des employés, des colons et des transportés. Il avait désigné le P. Beiguer pour remplir sa place en attendant un supérieur de France.

Le 3 août 1856, l'épidémie gagna la Montagne d'Argent, épargnée jusque-là. Bientôt l'ancienne chapelle et les quatre cases de l'hôpital regorgèrent de malades. Il y avait trois ou quatre décès par jour. Le P. Thibault, déjà malade, ne pouvait suffire aux devoirs de son ministère. Un mois après l'invasion du fléau, il y avait quatre-vingts décès à la Montagne d'Argent. On en compta onze dans une seule journée. Les 3 et 12 septembre, deux religieuses de Saint-Paul succombèrent : ce furent les sœurs Saint-Anaclet et

Saint-Isidore. Le 20 septembre 1856, on apprenait la mort du P. Boulogne à l'îlet la Mère. Ce religieux modèle avait mérité l'estime et la vénération de tous ceux qui le connaissaient. Les transportés au milieu desquels il mourait le chérissaient comme le père de la famille et l'honoraient comme un saint.

Au milieu de ces calamités et de ce deuil public, une chose consolait : les aumôniers étaient partout accueillis avec une vive reconnaissance, et les transportés mouraient dans les meilleures dispositions.

Enfin, vers la fin de l'année 1856, la fièvre jaune diminua, et finit par disparaître presque complètement. Il était temps, car la Guyane française allait se changer en désert.

Deux autres pères moururent encore de la fièvre jaune, mais deux années plus tard. Nous devons cependant les compter parmi les victimes du devoir : ce furent les PP. Florent Ringot et Postel. Le premier, frère du P. Louis Ringot, dont nous avons parlé, succomba à l'île Royale, le 19 décembre 1858. Le P. Postel mourut à Cayenne, le 21 décembre de la même année. En trois jours, deux pères furent donc enlevés à la mission. Le P. Postel était arrivé de France depuis dix jours seulement.

Durant cette épidémie, la compagnie de Jésus perdit donc sept pères et trois frères. Un plus grand nombre fut atteint; mais ils se rétablirent plus ou moins complètement. Sept religieuses hospitalières furent aussi victimes de l'épidémie. Cinq moururent à Cayenne et deux à la Montagne d'Argent. Les sœurs employées

près des transportés étaient cependant très nombreuses, et l'on est surpris de voir combien elles ont résisté au mal. Il faut se souvenir qu'une longue expérience a démontré que dans les pestes et les épidémies les femmes sont moins atteintes que les hommes, et que leur constitution, quoique plus faible, est moins vite abattue.

Au commencement du mois d'avril 1856, le gouvernement adressa aux jésuites aumôniers les plus chaleureuses félicitations pour leur conduite admirable pendant l'épidémie de la fièvre jaune. Le gouvernement se faisait ainsi l'interprète de l'admiration et de la reconnaissance de toute la colonie envers les pères de la compagnie de Jésus. Voici la lettre du gouverneur, qui était alors le contre-amiral Baudin.

« Cayenne, 2 avril 1856,

« Monsieur le supérieur,

« Par une dépêche du 1^{er} février dernier, Son Excellence le ministre de la marine et des colonies me charge d'adresser un témoignage de satisfaction à MM. les missionnaires détachés dans les pénitenciers, à raison du dévouement dont ils ont fait preuve pendant l'épidémie, notamment le R. P. Boulogne, qui a été désigné par le contre-amiral Bonard comme s'étant particulièrement distingué.

« Je suis heureux, Monsieur le supérieur, d'avoir à vous prier de transmettre à ces ecclésiastiques l'expression de la satisfaction de Son Excellence.

« Recevez, etc.

« Signé : BAUDIN. »

A la suite d'une cruelle maladie, l'ancien gouverneur, le contre-amiral Bonard, était rentré en France le 30 octobre 1855. Il fut provisoirement remplacé dans ses fonctions par M. Masset, lieutenant-colonel du 3^e régiment d'infanterie de marine, commandant militaire de la Guyane et des troupes de la colonie. M. Masset se concilia promptement les sympathies universelles. Sa justice, sa bonté et sa fermeté dans les circonstances graves le firent aimer et respecter.

Le contre-amiral Baudin était animé des mêmes sentiments, et dirigea l'administration dans d'excellentes voies. Après avoir été reconnu en qualité de gouverneur le 17 février 1856, il s'associait à la tête de son état-major à une manifestation religieuse. Les rues de Cayenne furent sillonnées d'une longue procession pour obtenir du Ciel la cessation de l'épidémie.

Peu de temps après, le contre-amiral gouverneur écrivait au provincial de France, le conjurant de vouloir bien confier à la compagnie de Jésus la direction du collège de Cayenne. Au grand regret de l'amiral, le provincial ne put satisfaire son vœu. Le P. Xavier Bertrand, qui arrivait de France, fut envoyé, pendant le mois de février, au pénitencier de Saint-Georges. Chacun des autres pères demeurait à son poste, sans qu'un seul se sentit découragé par les difficultés sans cesse renaissantes.

Dans le courant de l'année 1857, le P. Berriaud organisa à la Montagne d'Argent une bibliothèque où les condamnés pouvaient se procurer de bons livres;

c'était en même temps combattre l'ennui et répandre l'instruction. Cette œuvre des bibliothèques se généralisa peu à peu, et produisit un bien immense dans tous les pénitenciers.

XV

L'auteur des *Souvenirs de la Guyane*, M. Armand Jousselein, s'écrie : « Heureux qui n'a pas connu les heures amères de la solitude et de l'exil, qui n'est pas resté de longs jours surtout sans voir autour de lui ni parents ni amis; qui, pendant de longues années, n'a pas été privé de reposer son regard sur un visage de mère ou d'enfant!... Le Ciel vous préserve de ces souffrances morales, qui sont plus cruelles que les souffrances physiques... La foi seule indique une consolation : l'espérance; un remède : la charité!... »

Sans la foi, l'espérance et la charité, pourrions-nous imaginer que des hommes se condamnent volontairement à l'existence des jésuites sur les pénitenciers? Ils avaient la vocation religieuse, ils voulaient se séparer du monde, et se plongeaient pour cela dans de profondes études. Lorsqu'ils avaient atteint un degré de science inaccessible même aux lettrés, leurs esprits planaient dans des sphères supérieures, des

sciences qui nous sont inconnues leur devenaient familières ; ils embrassaient d'un vaste coup d'œil toutes les connaissances humaines, et leurs esprits, sans cesse en contact avec les grandes choses, se purifiaient en se dépouillant des intérêts matériels. Leur vie devenait, pour ainsi dire, délicate par cela même que les sens n'y tenaient que la place indispensable à l'existence humaine.

Lorsqu'ils avaient atteint le degré de perfection ; lorsque de nombreux disciples accouraient autour d'eux invoquant leurs leçons ; lorsque de leurs cellules sortaient chaque jour des œuvres qui enrichissaient le trésor des connaissances ; lorsque leur parole retentissait sous les voûtes de nos cathédrales ; lorsque la civilisation chrétienne les appelait de toutes parts, ces hommes proclamaient un jour qu'ils ne nous demandaient que le martyre.

On les vit alors s'éloigner de leurs maisons silencieuses, de leurs disciples bien-aimés, de leurs œuvres, fruit de longues méditations ; on les vit descendre de leurs chaires, se condamner à l'exil, pour s'attacher aux pas des galériens. A leur grande existence morale, à leur vie intellectuelle, ils ont fait succéder le bagne ; leurs fronts ont touché ces têtes livides marquées du sceau de l'infamie ; leurs mains ont été en contact avec ces bras d'où le sang des victimes était à peine effacé ; des paroles inconnues, brutales et féroces ont frappé leurs oreilles ; leurs regards ont dû s'habituer à tous les cynismes, et leurs esprits descendre jusqu'aux dernières limites de la brutalité.

C'est dans ces sacrifices qu'il faut chercher la magnificence de cette mission sollicitée par la compagnie de Jésus. Si la mort est quelquefois brillante dans sa rapidité, le mourir lent et successif est toujours cruel. Un jésuite, qui en Algérie remplissait un grand et pénible devoir, nous disait que la persécution lui importait peu, que la faim et la soif le touchaient à peine, que la chaleur et le froid le trouvaient insensible, mais qu'il lui fallait toutes ses forces pour vaincre les répugnances horribles soulevées par la malpropreté, la vermine et le manque d'un verre d'eau.

Ces souffrances physiques, qui réagissaient sur le moral, ne furent pas épargnées aux missionnaires des pénitenciers; nous dirons quelle fut la nature de ces épreuves. Voyons ce que devenait la colonisation. Jusque-là les essais n'avaient pas été heureux. Au début de la transportation, M. Sarda Garriga, sur un rapport de M. Mélinon, fixé à la Guyane depuis 1839, et commissaire à Mana, avait fait des préparatifs d'un établissement sur les bords du grand fleuve Maroni, qui sépare les possessions françaises de la Guyane hollandaise. Mais les gouverneurs qui se succédèrent abandonnèrent ce projet, et portèrent leurs vues sur d'autres points de la colonie. On ne songea bientôt plus au Maroni.

L'amiral Baudin reprit la pensée de M. Sarda et en confia l'exécution à M. Mélinon. Le terrain choisi pour le nouvel établissement était à sept lieues environ de l'embouchure du fleuve, sur un terrain nommé *Pointe Bonaparte*.

M. Mélinon partit avec le titre de commandant au mois d'août 1857, accompagné d'une vingtaine d'hommes, et posa les bases du nouveau pénitencier, le *Maroni*. Le P. Jardinier en fut le premier aumônier, et arriva le 19 octobre. L'amiral Baudin voulut présider lui-même à l'inauguration de la colonie; il vint donc au Maroni avec son état-major, accompagné du supérieur de l'aumônerie, le P. Beiguer, et du F. Nœgert, destiné à partager les travaux de l'aumônier, qui était seul depuis son arrivée au Maroni.

L'inauguration eut la plus grande solennité. L'aumônier bénit d'abord ce qui devait être l'église, qui fut placée sous le vocable de *Saint-Laurent*, deuxième patron de l'amiral. Quelques jours après, les terrains furent bénis à leur tour, avant d'être concédés. Le gouverneur était entouré du directeur des établissements pénitenciers, du commandant et des officiers du Maroni; placés sur deux rangs et formant un vaste carré, les transportés entouraient un espace au milieu duquel s'élevait un arbre qui attirait tous les regards. Cet arbre devait recevoir le premier coup de hache des mains du gouverneur. Dans une chaleureuse improvisation, l'amiral fit entendre des paroles pleines d'à-propos, qui produisirent une vive émotion. Puis, levant la hache et au moment de frapper, le gouverneur s'écria : *Forêt, recule !* L'arbre s'abattit avec un grand bruit, et s'étendit dans le carré, où il fut entouré par les vingt-quatre concessionnaires profondément émus. Reprenant la parole, l'amiral Baudin fit connaître toute sa pensée. L'œuvre qu'il inaugurerait

devait être avant tout *religieuse*. Les hommes qui avaient méconnu tous leurs devoirs envers la société ne pouvaient être réhabilités que par les maximes du christianisme. Cette œuvre devait ensuite être agricole et industrielle. On encourageait l'exploitation du sol et toutes les industries favorables au développement de la richesse coloniale. Enfin l'œuvre devait avoir son complément moral dans la formation de la famille. Les mariages seraient encouragés et rendus faciles par l'envoi dans l'établissement de femmes transportées. L'homme, devenu propriétaire d'une case et d'un terrain, pourrait demander à la femme qu'il aurait choisie d'associer son sort au sien par une union légitime. Les concessions, qui n'étaient d'abord que d'un hectare, furent doublées.

Tout faisait espérer un heureux avenir; aussi les lettres des aumôniers respirent-elles la joie et l'espérance. Le P. Jardinier écrit :

« Je suis depuis deux mois dans un nouvel établissement qu'on a entrepris de fonder au-dessus de l'embouchure du Maroni. Que veut-on faire ici ? Essayer, mais cette fois sérieusement, l'œuvre magnifique de la colonisation par les transportés; faire retrouver à ces pauvres gens la paroisse, la famille, l'amour du travail et l'attachement au sol par le sentiment de la propriété. Puisse le gouvernement ne pas se laisser décourager par les obstacles ! Ils ne manqueront pas de surgir sans doute, et d'autant plus nombreux que l'œuvre poursuit un but plus élevé; c'est la loi ordinaire des entreprises humaines. Cependant tout est de

nature à donner bon espoir : le terrain est parfaitement choisi, la colonisation possible, facile même, et bien dirigée par un homme remarquable. Que Dieu bénisse la petite colonie et son directeur ! Le succès serait avantageux et honorable pour la France et pour les transportés. Ce fut dès le commencement le rêve de tous nos pères, de ceux appelés à la récompense comme de ceux laissés à la peine.

« On défriche en ce moment, et on construit à la hâte des *carbets* provisoires qui permettront d'attendre un établissement plus régulier. Les forêts vierges qui vont être converties en jardins produiront considérablement pendant les premières années ; déjà nous mangeons ce qui a été semé il y a deux mois. Le pays est coupé par des *criques*, petits ruisseaux qui offriront une grande ressource pour les irrigations et nous fourniront de l'eau douce. Du reste, à l'endroit que nous occupons le fleuve n'est pas salé ; mais durant trois mois, lorsque la sécheresse le fait baisser, la marée montante altère la qualité de son eau, qui devient saumâtre. »

Dans le nouvel établissement du Maroni, deux misères tourmentaient les déportés et plus encore, s'il est possible, les employés et l'aumônier : d'abord les petites mouches, puis les chiques. Les mouches arrivaient en nuages épais dès que le jour paraissait, et ne se retiraient que la nuit. On pouvait les supporter en marchant ; mais elles rendaient impossible le moindre repos. On ne pouvait ni lire ni écrire, et leur contact était un véritable supplice. Les chiques présentaient

de plus sérieux périls. La chique, espèce du genre puce, nommée aussi *tique*, *puce pénétrante* ou *taon*, est propre à l'Amérique méridionale. Elle s'introduit sous la peau des talons et sous les ongles des pieds, et y acquiert promptement le volume d'un pois par le gonflement d'un sac membraneux qu'elle a sous le ventre et qui enferme les œufs; il peut en résulter des ulcères dangereux si l'on n'en fait tout de suite l'extraction.

La chique pénètre sans occasionner de douleur; deux ou trois jours après on éprouve des élancements et d'insupportables démangeaisons; il devient impossible de poser le pied à terre. Ce n'est qu'en regardant de fort près que l'on aperçoit un point noir entouré d'un cercle blanc : c'est la chique, son nid et son enveloppe. Il faut alors s'armer d'un canif ou d'une lame mince et tranchante pour enlever la partie malade; il en résulte une plaie et de véritables souffrances. Tel condamné se faisait enlever cinquante chiques le même jour. Les Indiens qui entouraient le camp français se servaient de grosses épingles pour se débarrasser de ces hôtes incommodes; mais, comme ces sauvages n'avaient point de vêtements pour attacher leur épingle, ils la piquaient dans la lèvre inférieure.

Au mois de décembre 1857, le P. Beiguer, supérieur des aumôniers, écrivait : « Les forêts tombent, les chemins s'ouvrent et les maisons s'élèvent; on bâtit à la fois l'hôpital et le presbytère; l'église sera agrandie. Cette église n'est qu'une pauvre chapelle provisoire, une case qui a cependant ses richesses :

elles consistent en une fort belle *Descente de croix*, œuvre de notre excellent médecin, puis dans une magnifique statue de la sainte Vierge.

« Les forêts voisines renferment des arbres qui nous donnent des boiseries sans pareilles dans les cathédrales de l'Europe; nos hommes attendent impatiemment l'heure où ils pourront embellir la maison de Dieu. Saint-Laurent est déjà le plus beau de nos pénitenciers, et il sera dans peu le plus considérable. Soixante-douze hommes ont déjà des concessions, chacune de deux hectares. Tous les nouveaux colons se conduisent bien, travaillent avec ardeur et se portent à merveille. La région du Maroni est plus salubre que le reste de la Guyane, et d'ailleurs le climat de ce pays ne mérite pas la réputation que lui ont faite les expéditions de Kourou et de Sinnamari. Il est fâcheux que l'apparition de la fièvre jaune ait coïncidé avec les débuts de la transportation. Les hommes d'une conduite régulière et d'un tempérament sain, pourvu qu'ils usent d'aliments de bonne nature, conservent leur santé. Il faut avouer cependant que nous voyons ici de singulières maladies, bien faites pour frapper les imaginations déjà prévenues; ainsi, il y a trois jours, un transporté mourait dévoré par les vers; en procédant à l'autopsie on reconnut que la tête était rongée dans toutes ses parties. On assure qu'une mouche entrant dans les narines y dépose des œufs d'où proviennent les vers; ils se répandent et se nourrissent des chairs environnantes.

« Il y a un autre insecte nommé *ver macqua*, qui

creuse dans les chairs un trou assez profond où il dépose trois ou quatre œufs. L'un de ces vers, enlevé de l'épaule d'un transporté, m'a été apporté hier ; je l'ai examiné avec une surprise mêlée de frayeur : il mesurait quatorze centimètres sur quatre de circonférence.

« Une épidémie plus commune est le mal d'yeux. L'œil s'enflamme tout à coup et devient extrêmement douloureux. Ce sont peut-être les conséquences du défrichement ; ce sol vierge, couvert si longtemps de forêts impénétrables au soleil, devait renfermer des vapeurs pestilentiellles.

« Nous sentons aussi, malgré les précautions prises, les privations inséparables d'un début. L'aumônier du Maroni habite une petite case couverte en feuilles, et sa table est plus que frugale ; mais il ne saurait se plaindre, lorsqu'il voit ses pauvres paroissiens encore plus mal partagés que lui. L'aumônier est tout consolé en voyant ses paroissiens écouter sa parole et suivre ses conseils. La plupart des hommes qui sont au Maroni remplissent leurs devoirs religieux ; sur quatre cent trente-trois transportés, douze seulement n'ont pas fait leur jubilé. Le commandant, tous les surveillants, presque tous les gendarmes et soldats, toutes les femmes libres ont pris place à la sainte table avec les condamnés. Comment oser se plaindre après un tel succès? »

On ne tarda pas à poser les bases d'un autre établissement, près de l'embouchure du Maroni, à la *Pointe Française*. Cet établissement était destiné à

l'élevage des bestiaux. De vastes savanes fournissaient aux bœufs une excellente nourriture, et l'on se promettait dans un avenir prochain d'immenses troupeaux dont l'entretien ne coûterait rien.

XVI

L'heure de l'épreuve venait de sonner pour Saint-Laurent, et tous les espoirs s'évanouissaient. Le P. Nicou écrivait, le 7 janvier 1860 : « La main de Dieu s'appesantit sur nous; le beau pénitencier de Saint-Laurent présente en ce moment les scènes de désolation qui nous avaient été épargnées jusqu'à présent. Pendant le mois de décembre nous avons compté vingt-huit morts; janvier commence à peine, et nous en sommes au huitième décès. Le chiffre des malades est énorme; toutes les salles sont pleines, et si Dieu continue à nous éprouver, on va probablement me demander une partie de la nef de l'église pour la transformer en hôpital. Mais les médecins nous promettent que les pluies qui tombent en abondance vont changer la face des choses et rendre la santé aux malades; c'est aussi l'espoir du commandant; quant à moi, j'espère par-dessus tout en la miséricorde du Seigneur, dont les transportés ont voulu fléchir la colère. Nous avons eu, le jour de Noël, quatre cent

quarante communians. Bon nombre d'hommes éloignés des sacrements depuis dix, vingt et jusqu'à trente-cinq ans, sont revenus à la pratique de la religion. »

Le P. Nicou arrivait de France depuis un mois seulement, et se trouvait, pour ses débuts, dans le foyer pestilentiel; il y déployait un zèle, un dévouement, une charité incomparables. Dans la suite de son récit, ce père fait connaître un établissement créé près de Saint-Laurent. « *Saint-Louis*, dit-il, est un nouveau pénitencier fondé à une lieue d'ici, en amont du fleuve, de l'autre côté de la *crique Balatée*. Comme il n'y a pas d'hôpital, Saint-Louis nous envoie ses malades. »

Saint-Louis, l'une des dernières œuvres de l'amiral Baudin, n'était pas, comme Saint-Laurent, destiné aux concessionnaires, mais un pénitencier proprement dit; le condamné y subissait sa peine ou terminait son temps d'épreuve. On ne tarda pas à s'apercevoir que la proximité de ces deux établissements et les rapports fréquents entre les concessionnaires et les condamnés présentaient de grands inconvénients pour Saint-Laurent. En effet, ce dernier pénitencier était composé d'hommes choisis et en pleine voie de réhabilitation : il était donc de la plus haute importance de ne pas les mettre en contact avec des condamnés qui n'avaient encore donné aucune garantie d'amélioration morale.

L'amiral Baudin fut remplacé dans les fonctions de gouverneur, au mois de mai 1859, par le contre-amiral Tardi de Montravel. Au grand regret de tous ceux qui avaient l'expérience de la transportation, et de

M. Mélinon en particulier, le nouveau gouverneur favorisa outre mesure l'établissement de Saint-Louis, parfois même au préjudice de Saint-Laurent. L'amiral Baudin eût fait le contraire. Quoique animé d'excellentes intentions, M. de Montravel, nouveau venu, épousa les idées des fondateurs de Saint-Louis. Ceux-ci s'étaient empressés de placer cette œuvre sous sa haute protection, et se plaisaient à dire que le patron du gouverneur étant saint Louis, le pénitencier devenait le premier dans la pensée de M. de Montravel.

Cependant la vérité se faisait jour ; l'on comprit enfin que deux établissements, si différents par l'idée qui avait présidé à leurs fondations et par les éléments qui les composaient, ne pouvaient vivre de la même vie. Saint-Louis fut donc supprimé. L'épidémie avait sévi à Saint-Laurent pendant une année avec plus ou moins d'intensité ; puis vinrent des jours meilleurs.

Au mois de février 1862, huit concessions, composées chacune de vingt hommes, étaient à l'œuvre, et une neuvième allait commencer ; il y avait une quarantaine de ménages dont vingt-trois anciens, c'est-à-dire de transportés dont les familles venaient de France. Le premier mariage entre condamnés devenus colons avait eu lieu à Saint-Laurent, le 23 octobre 1859. Il avait été célébré par M^{sr} Dossat ; on y avait déployé une grande pompe, et la cérémonie produisit l'impression la plus salutaire sur les transportés.

La colonie du Maroni se développait rapidement : « Une fois à Saint-Laurent, écrit l'un des aumôniers, les hommes y trouvaient plus de liberté et une dis-

cipline paternelle; les châtimens humiliants sont inconnus ici. Ceux qui se conduisent mal cessent d'appartenir au pénitencier : punition redoutable pour tous. Les exercices religieux sont plus honorés et un peu plus multipliés, en un mot, l'atmosphère est plus chrétienne. L'homme qui a vraiment de bons sentimens, si ses passions ne sont indomptables, se plaît bientôt à Saint-Laurent et laisse espérer pour l'avenir. »

Avant de devenir concessionnaires, les transportés qui arrivaient à Saint-Laurent subissaient un temps d'épreuves plus ou moins prolongé. Ils vivaient au *camp*, ou étaient employés comme jardiniers, cuisiniers, écrivains, infirmiers, etc. Le *camp* était, comme dans les autres pénitenciers, composé de cases communes renfermant de vingt-cinq à quarante hommes; ils étaient occupés aux défrichemens, aux corvées et aux cultures. Une partie était détachée au *grand bois*, chantier d'exploitation des bois de construction, qu'on expédiait à Cayenne, dans les Antilles et en France. Les transportés qui se conduisaient bien dans cet état de demi-liberté offraient par cela même quelques garanties. Aussi étaient-ils appelés par le commandant et par le père à sortir de la condition ordinaire pour devenir concessionnaires *urbains* ou *ruraux*. Les concessionnaires urbains étaient les gens de métiers : corbonniers, tailleurs, menuisiers, charpentiers, etc. Le concessionnaire rural recevait deux hectares de forêt à exploiter et à cultiver, un emplacement pour sa case et son jardin. Il avait de plus sa part dans une certaine

quantité de terres basses à transformer en pâturages pour l'éleve du bétail. Vingt concessionnaires formaient une *concession*. Dès que le transporté entrait dans cette catégorie, il se trouvait dispensé du travail pour l'État, des appels, des corvées, etc., il était à peu près libre. La police était faite à Saint-Laurent par la gendarmerie; douze gendarmes suffisaient pour une population de près de mille âmes, ce qui prouve que les ex-galériens revenaient au bien.

Afin de relever le concessionnaire à ses propres yeux, chaque vingtaine avait son contremaître choisi par tous. Cet homme, qui tenait son autorité de l'élection, mais que le commandant confirmait dans l'intérêt du principe; cet homme, disons-nous, maintenait le bon esprit et rendait compte au commandant de ce qui se passait dans la concession. Il venait aussi informer le père des choses qui intéressaient son ministère.

Le condamné retrouvait donc la propriété; il pouvait aussi retrouver la famille. Nous supposons toujours que sa conduite est bonne, et que tout fait espérer qu'il sera digne d'être époux. Alors, s'il est marié, on l'autorise à faire venir de France ou d'ailleurs sa femme et ses enfants. S'il est célibataire, il se mariera en Guyane.

Les femmes qui venaient dans ce pays pour entrer en ménage étaient des condamnées qui avaient elles-mêmes demandé la transportation. On les choisissait, dans les maisons centrales, parmi celles qui semblaient présenter quelques chances de réhabilitation morale; elles venaient généralement de ces jeunes filles condam-

nées pour infanticide, mais n'ayant subi qu'une seule condamnation. Arrivées à Saint-Laurent, ces femmes étaient recueillies dans une maison tenue par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Ces sœurs tenaient en outre la crèche et l'école. Le service de l'hôpital était confié aux sœurs de Saint-Paul de Chartres.

L'habitation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny était environnée d'un vaste jardin, entièrement séparé du pénitencier par une clôture. Lorsqu'une de ces femmes transportées possédait toutes les pièces exigées par la loi pour contracter mariage, le commandant permettait au jeune homme qui désirait se marier d'aller rendre visite à la personne dont il voulait faire sa compagne. Les entrevues avaient lieu à la galerie des sœurs et sous leur surveillance maternelle. Lorsque l'accord était fait, le jeune homme et la jeune femme demandaient au commandant la permission nécessaire.

Après la cérémonie religieuse, les nouveaux époux se rendaient dans la maisonnette préparée par le mari; car pour prendre femme il fallait posséder logis et jardin. Assez ordinairement ce logis était meublé d'une belle couchette en bois du pays, d'une table bien luisante, de chaises, de bancs et de quelques ustensiles. De son côté, la femme apportait du linge et de la vaisselle. Le festin de noces se faisait en partie aux frais des invités. Le soir, vers cinq heures, les époux retournaient à l'église, où l'aumônier les attendait. On récitait le chapelet, on chantait un cantique, on demandait à Dieu sa protection pour la nouvelle famille.

En général les mariages s'y célébraient le samedi, dont l'après-midi était donné au repos. Les mariés venaient rendre visite au père, qui leur donnait quelques livres et des images pour orner leur maison. Le bon père distribuait des crucifix, des bénitiers et tout un petit mobilier religieux. Il n'était pas rare de voir ces nouveaux époux, dont le passé devait être voilé, baiser pieusement les mains de l'aumônier, lui demander sa bénédiction et verser des larmes d'attendrissement.

« En général, écrit un missionnaire, ces ménages vont bien : la paix, l'affection règnent au foyer domestique; et avec elles un certain bien-être. Les enfants sont remarquables de vigueur et de beauté; c'est l'espérance et l'avenir. »

Pendant que la colonie du Maroni se développait, les pères poursuivaient leurs travaux dans les autres pénitenciers à travers mille épreuves, mais non sans succès.

Au mois d'avril 1869, le F. Dambrine mourait à la Montagne d'Argent, dans les sentiments de la plus tendre piété. Peu de temps après, le P. Gire remplaçait le P. Beiguer en qualité de supérieur. Le P. Gire suivit la route parcourue par ses prédécesseurs et fut l'âme des pénitenciers. Il se transportait de l'un à l'autre, aidant, encourageant ses frères, et se mêlant aux transportés, dont il soulageait les misères. De nouveaux pères arrivaient de France. La mission s'augmentait des PP. Demangin, Château, Bailly, Salmon, Pineau, Houdoin et Monvoisin; un peu plus tard arrivaient les PP. Roulleaux, Sacieux, Janneau, Rocher,

Collet, Viart, de Montfort, Futsch, Tutour, Faleur, Mellière. Les frères coadjuteurs venaient aussi en grand nombre : la compagnie de Jésus semblait inépuisable. Le 22 novembre 1864, deux autres aumôniers arrivaient en Guyane, les PP. Verdière et Bégin ; ils étaient trois à l'heure du départ de France ; mais l'un d'eux, le P. Maguyer, était mort pendant la traversée.

Il nous semble inutile de donner de nouveaux détails sur les travaux des pères dans les différents pénitenciers. On connaît maintenant cette existence qui tient en même temps de la vie du prêtre et de celle du soldat. Sous la direction du supérieur, les aumôniers se transportent où le devoir les appelle, changeant de résidence au premier signe, toujours prêts à l'obéissance et au dévouement.

Au mois de juin 1865, le pénitencier de la Montagne était abandonné et remplacé par une léproserie dont les pères conservèrent la direction religieuse. De nouveaux pénitenciers étaient fondés aux *Rochers*, au *Kourou* et à *Saint-Pierre*, près de Saint-Laurent du Maroni. Le P. Gonnet fut le premier aumônier du Kourou.

Vers la fin de l'année 1864, M. le gouverneur de Montravel, en proie à une longue maladie, dut rentrer en France, où il ne tarda pas à mourir.

M. Hennique, général de brigade, fut appelé au gouvernement de la Guyane au mois de juin 1865.

Vers cette époque et en toute circonstance, les œuvres de l'aumônerie trouvèrent un concours empressé dans M. Fliche, jeune ingénieur d'une rare

distinction et de talents éprouvés. Tous les pères ont conservé un précieux souvenir d'affection pour M. Fliche.

Le 26 septembre 1866, le P. de Montfort remplaça dans les fonctions de supérieur le P. Gire, qui devint procureur de la mission et aumônier des pontons à Cayenne même. Le 1^{er} novembre de la même année, un nouveau missionnaire, le P. Chambon, arrivait à la Guyane, et, au mois de juillet de l'année suivante, l'aumônerie s'augmentait encore par la venue des PP. Azzur et Géré, accompagnés de deux frères coadjuteurs.

Le P. Nicou, épuisé de fatigues, rentrait en France au mois de septembre 1867. Ce père était de ceux qui travaillèrent jusqu'à la mort. Lorsqu'il lui fut impossible de poursuivre son œuvre, le digne père consentit à s'éloigner ; il mourut à Poitiers des fatigues et des infirmités contractées au service des transportés.

Au commencement de l'année 1868, le P. Garnier, frappé de la situation précaire des libérés établis en Guyane, conçut le projet de former entre eux une association de secours mutuels. Cette association avait pour but de parer aux éventualités de la maladie, d'un revers de fortune ou de tout autre accident ; dans la pensée du père, elle devait surtout établir un lien moral entre ces malheureux, une sorte de fraternité à laquelle la pensée religieuse joindrait sa puissante action. Le père voulait aussi les arracher à cet isolement, à cette sorte d'ostracisme dans lequel ils vivaient depuis leur libération.

Cette belle œuvre fut inaugurée le 28 juin, dans le

bâtiment destiné à servir de chapelle aux jésuites. Les habitants les plus honorables de Cayenne et des environs, le maire de la ville, les différents commandants et les autorités vinrent encourager par leur présence cette entreprise charitable.

A la fin de cette même année, la colonie eut la douleur de perdre son préfet apostolique, M^{sr} Dossat. Il mourut complètement brisé par les travaux d'un long et laborieux apostolat. Le 30 décembre 1868, le P. de Beaumont arrivait à la Guyane pour remplacer le P. Garnier, qui recevait l'ordre de se rendre en Chine avec le F. Bailly. Au mois de février 1869, le R. P. Hervé, de la congrégation du Saint-Cœur de Marie, venait remplacer M^{sr} Dossat. Ce prélat, habile théologien, excellent administrateur et religieux d'une vertu remarquable, entretenait toujours avec les missionnaires de la compagnie de Jésus des relations d'une parfaite cordialité.

La mission éprouvait au mois de mai une nouvelle douleur. Le P. Houdoin, qui était dans les pénitenciers depuis neuf ans, mourait, après deux mois de souffrances, dans une admirable résignation. Nous reproduisons la note que nous trouvons dans le Mémorial du supérieur : « Le P. Houdoin vient de nous être enlevé. Religieux parfait, très doux, très humble et très obéissant, aimé de tous, il a fait en Guyane un bien immense et solide, surtout à l'îlet la Mère. M. Bœuf, commandant et médecin dans cette île, a été pour notre pauvre malade d'une bonté et d'un dévouement que nous n'oublierons jamais. »

Telle est, dans sa simplicité, l'oraison funèbre d'un père qui tombe sur le champ de bataille. Deux jésuites arrivèrent de France pour remplacer le P. Houdoin : ce furent les PP. Neaullau et Robet.

Le gouverneur général Hennique mourait au mois d'avril 1870; sa femme avait elle-même succombé à Cayenne l'année précédente. Le général Hennique emporta les regrets universels. Peu de jours avant le gouverneur, son second, le colonel Domenech, mourait aussi, et l'ordonnateur, M. Noyer, dut remplir les fonctions de gouverneur.

Les morts se succédaient avec une effrayante rapidité. Le P. Gaudré, usé par dix-huit ans de travaux et de maladies, sentit sa fin approcher. Les médecins lui conseillèrent de rentrer en France; mais il déclara qu'il voulait mourir au milieu de ses chers transportés, et reposer pour toujours dans leur cimetière. La plus grande partie de la vie du P. Gaudré s'était passée dans les pénitenciers, et il rendit le dernier soupir à Saint-Pierre du Maroni, le 23 avril 1870. Les transportés allaient souvent prier sur sa tombe.

XVII

La situation des pénitenciers, loin de s'améliorer, devenait de plus en plus mauvaise. Les espérances conçues au début s'évanouissaient ; les premiers résultats obtenus à Saint-Laurent et ailleurs ne s'étaient pas soutenus ; la mort, en décimant les pénitenciers, avait occasionné des vides profonds et porté le découragement dans tous les cœurs. Le gouvernement de la métropole reconnaissait en silence les fautes commises, et s'accusait peut-être d'avoir trop sacrifié aux illusions ; aussi, depuis 1866, les condamnés n'étaient plus envoyés en Guyane ; on y déportait des noirs et des Arabes, enfin quelques hommes après la Commune ; mais ces envois fort rares ne contribuaient pas à la colonisation de la Guyane. Informé de l'état de la mission, et convaincu que la présence des pères de la compagnie de Jésus était désormais sans utilité sérieuse, le général de la compagnie résolut de mettre fin à l'œuvre de l'aumônerie. Cette grave résolution ne fut prise que sur un rapport du provincial de France.

Les huit dernières années avaient vu disparaître les uns après les autres les établissements de l'Oyapock, de la Montagne d'Argent, de Sainte-Marie, de Saint-Augustin, de Kourou, dont les belles plantations devenaient un désert. Le Maroni, autrefois florissant, se dépeuplait; aux îles du Salut, où il y avait eu jusqu'à dix-sept cents catholiques, on en comptait à peine deux cent cinquante. La compagnie de Jésus devait fournir six à huit pères et huit frères pour deux mille catholiques au plus, disséminés sur six pénitenciers.

Le général des jésuites pensa que les pères pourraient être employés plus utilement à d'autres travaux. Aussi, le 31 janvier 1873, le supérieur des aumôniers recevait-il l'ordre de quitter la Guyane avec les compagnons de son œuvre, lorsqu'il jugerait le moment opportun. C'est aux mains des pères du Saint-Cœur de Marie que les jésuites remirent les établissements qu'ils avaient fondés en Guyane.

Nous avons passé sous silence les travaux des pères au chef-lieu de la colonie, parce que ces travaux semblent tenir de moins près à l'œuvre de la transportation. Cependant les jésuites s'étaient fait admirer à Cayenne, où leur charité soulageait toutes les misères. Ils possédaient une vaste chapelle bien ornée, construite par les soins des PP. Gire et de Montfort, ces deux derniers supérieurs. Fréquentée par toutes les classes de la population, par les familles des administrateurs et des officiers, cette chapelle jouissait d'une popularité remarquable. C'est dans cette chapelle que sont en vénération les mémoires des PP. d'Abbadie, Gaudré, De-

mangin et d'autres encore, dont les noms et les œuvres se conserveront longtemps à Cayenne.

Un jésuite, chargé par le préfet apostolique de la direction religieuse des enfants de l'école primaire, avait réussi à les arracher au vagabondage non seulement par sa parole, mais aussi en créant parmi la jeunesse des congrégations et des associations florissantes; il avait su les intéresser et les captiver, au point que ces deux cent cinquante enfants tenaient à leurs réunions religieuses autant qu'à une partie de plaisir. Le père étant rentré en France en 1872, les pauvres enfants ne pouvaient retenir leurs larmes, lorsqu'un an après son nom se prononçait devant eux.

Le préfet apostolique, fort attristé du départ des jésuites, dut cependant s'occuper de les remplacer par des prêtres séculiers ou des pères de sa congrégation.

Ces négociations durèrent une année. Enfin, au mois de février 1874, le supérieur de la mission, le P. de Montfort, s'embarquait pour la France, où la plupart de ses pères l'avaient précédé. Une douloureuse épreuve leur avait été réservée pour les derniers jours, comme pour couronner leur œuvre par un sacrifice. Le P. Demangin, l'un des missionnaires les plus aimés, mourait au Maroni, le 20 octobre 1873; la maladie l'avait frappé dans l'exercice du saint ministère. Cette fois encore l'excessive fatigue fut la cause de cette mort.

Du navire qui allait voguer vers la patrie, le P. de Montfort, ancien officier du génie, adressa un dernier adieu à cette terre lointaine, au nom de ses mission-

naires, au nom des dix-sept pères et frères dont les cendres reposaient au milieu des transportés, au nom des pères de l'ancienne compagnie qui avaient élevé si haut dans ces contrées la croix et ses sublimes enseignements. Il ne restait dans la colonie que le P. Neaulau et le F. Cleack, retenu au Maroni, comme nous allons le dire.

La ville de Cayenne, la Guyane entière, éprouvèrent les plus vifs regrets en voyant les jésuites s'éloigner. Les officiers vinrent tous adresser au supérieur leurs sentiments de reconnaissance, et le médecin en chef voulut, au nom du service de santé, accompagner le supérieur jusqu'au vaisseau. Les adieux furent plus touchants encore, s'il est possible, au pénitencier du Maroni. Le directeur, M. Mélinon, était inconsolable, et tous les transportés laissaient éclater leurs regrets. Des condamnés aux fers qui passaient pour aller en corvée rencontrèrent le père qui s'acheminait vers l'embarcation; ils s'arrêtèrent et lui dirent : « Vous nous quittez, père, parce que nous sommes incorrigibles. Dieu nous punit, il ne pouvait nous frapper plus fort. » Le père fit un signe de la main et détourna la tête; il sentait des larmes mouiller ses yeux, et le bruit des chaînes retentissait dans son cœur. Les dignes frères des Écoles chrétiennes, les pieuses sœurs de Saint-Paul, toutes les religieuses furent profondément attristées en se voyant privés du secours des pères jésuites. Une circonstance augmenta pour le P. Neaulau la douleur de la séparation. Au moment où il quittait le Maroni, la fièvre jaune se déclarait, menaçant d'em-

porter une partie de la population. La veille de son départ, les religieux appelés à le remplacer arrivèrent et virent le père conduisant au cimetière quatre cercueils à la fois. Le père voulait demeurer avec les malheureux transportés et encourager les nouveaux aumôniers; mais il avait l'ordre de partir, et le jésuite obéit toujours.

Le 18 mars 1874, le dernier aumônier de la compagnie de Jésus s'embarquait pour la France. La mission des jésuites en Guyane avait duré vingt-deux ans; près de quatre-vingts pères avaient pris part à cette grande œuvre.

Le ministre de la marine et des colonies adressa la lettre suivante au procureur des missions de la compagnie de Jésus, à Paris :

« C'est avec un profond regret que l'administration de la marine se voit privée désormais du concours des pères de la compagnie de Jésus : elle a apprécié tout ce que leur zèle persévérant et leur pieux dévouement ont fait pour le succès de la transportation, elle sait la part qui leur revient dans les résultats obtenus, et je suis heureux d'être auprès de vous l'interprète de sa gratitude. Vous pouvez être assuré, mon Révérend Père, qu'elle conservera toujours un souvenir reconnaissant des services que les pères ont rendus au pays pendant la durée de leur mission à la Guyane.

« Signé :

« *Le ministre de la marine et des colonies,*

« DE MONTAIGNAC. »

A son retour en France, le P. de Montfort, toujours préoccupé d'une œuvre à laquelle il avait consacré plusieurs années de sa vie, adressait au ministre de la justice un Mémoire sur la triste situation des libérés à la Guyane. Nous croyons savoir que les graves et justes observations de l'homme éminent qui les présentait ont contribué à adoucir le sort des libérés.

L'histoire de la transportation à la Guyane, si elle est jamais écrite, sera l'œuvre d'un jésuite, aumônier dans les pénitenciers. Seul l'aumônier a tout vu, tout entendu, tout compris, tout deviné ; seul il a le pouvoir de dire la vérité. Son regard a plongé au plus profond de cette immense question du châtiment ; il ne s'est pas arrêté aux surfaces et n'a pas cru que le problème consistait à préserver la société du contact des criminels ; il n'a jamais espéré que des barreaux de fer, des chaînes et des coups de cordes corrigeraient le méchant et le rendraient bon. Le jésuite, qui sait retrouver une âme sous l'écorce la plus épaisse, a peut-être pensé que la justice des hommes avait trop peu de souci de l'âme du criminel. Nous ignorons quelles opinions formuleraient les missionnaires des pénitenciers, si le législateur les interrogeait ; mais, si ce législateur consultait leur volumineuse correspondance, leurs notes riches d'observations, il ne tracerait pas une loi pénale sans donner la parole à un jésuite revenu de la mission de Cayenne.

Notre unique but, en publiant ces pages, a été de rappeler cette mission trop peu connue. Le gouvernement français, obéissant à des inspirations plus géné-

reuses que réfléchies, veut supprimer les bagnes et leur substituer quelque chose de moins dur. Un exil plus ou moins prolongé, des travaux honorables, la perspective d'une réhabilitation, l'existence coloniale, remplaceront pour le criminel la vie infâme du galérien.

Lorsque tout est prêt pour le départ, on s'aperçoit que les règlements ont oublié le service religieux. Empressée de réparer cette négligence, l'administration cherche des aumôniers un peu partout; les divers ordres religieux et le clergé des diocèses ne sont pas en mesure d'entreprendre une telle œuvre; on cherche encore : on oubliait l'existence de la compagnie de Jésus.

Les jésuites se présentent; ils connaissent la Guyane, où reposent les ossements des anciens pères; ils connaissent aussi les bagnes, car leurs voix s'y sont fait entendre. Lorsqu'ils se présentent, l'administration s'empresse d'accepter leurs services; ils ne seront pas des inconnus pour le forçat, et retrouveront aux environs de Cayenne les ruines de leurs chapelles et le souvenir de leurs œuvres.

Ils partent; ceux qui les entourent ne voient dans le lointain que la délivrance; les jésuites seuls savent qu'ils marchent au martyre; mais, avant de mourir, ils auront sauvé des âmes.

Pendant la traversée ils se mêlent aux galériens et les consolent. Ceux-ci nourrissent le fol espoir d'une complète réhabilitation; tous leurs crimes seront oubliés par les hommes, et ils reprendront dans la société une

place parmi les honnêtes gens. Avec douceur, inspiré par la charité chrétienne, le jésuite fait entendre que Dieu seul sait pardonner au repentir ; il parle à ces natures endurcies un langage nouveau, inconnu en ces lieux maudits ; il fait vibrer des cordes muettes, réveille des sentiments endormis, et ne craint pas de dire que le châtiment est juste, qu'il faut l'accepter avec résignation et se soumettre aux décrets de la Providence.

On arrive enfin sur cette terre dévorante ; alors commence la lutte de tous les jours, lutte qui suffirait pour illustrer un ordre religieux. Le jésuite semble se surpasser ; il encourage par la parole et par l'exemple ; il préside aux travaux, partage les privations, et fait aimer le ministre de Dieu par ceux qui ne savaient plus aimer. Lorsque vient l'heure des cruelles épreuves, il ne quitte plus le chevet des malades et montre à tous comment sait mourir un jésuite, comment doit mourir un chrétien.

Peut-être ne devrions-nous pas insister sur les grandeurs et les périls de cette mission, qui ne fut ni la première ni la plus cruelle ; mais le monde moderne s'est habitué à ne voir dans la compagnie de Jésus que d'habiles instituteurs de la jeunesse, imprimant à l'opinion un mouvement contraire aux idées modernes. Le monde semble avoir oublié tout ce que le commerce, l'industrie, la médecine, l'astronomie, la physique, doivent à la compagnie de Jésus.

Pendant le même temps, ils savaient conquérir au christianisme les îles de la Sonde, le Thibet, le Mongol, la Tartarie, la Cochinchine, le Cambodge, le pays de

Malacca, Siam, le Tonkin, la Syrie, la Perse et bien d'autres contrées.

« Si la postérité oublie vite, dit le R. P. de Ravignan, le Ciel, qui n'oublie pas, a donné à ces pauvres religieux la seule récompense qu'ils ambitionnaient. Trois ou quatre cents peuples divers évangélisés par leur zèle, des millions de martyrs qu'ils formèrent en mêlant leur sang à celui de leurs disciples, des multitudes innombrables d'infidèles convertis dans l'espace de deux siècles : voilà leurs œuvres, et pour ces œuvres le ciel seul a des couronnes. »

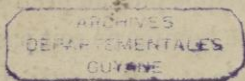
XVIII

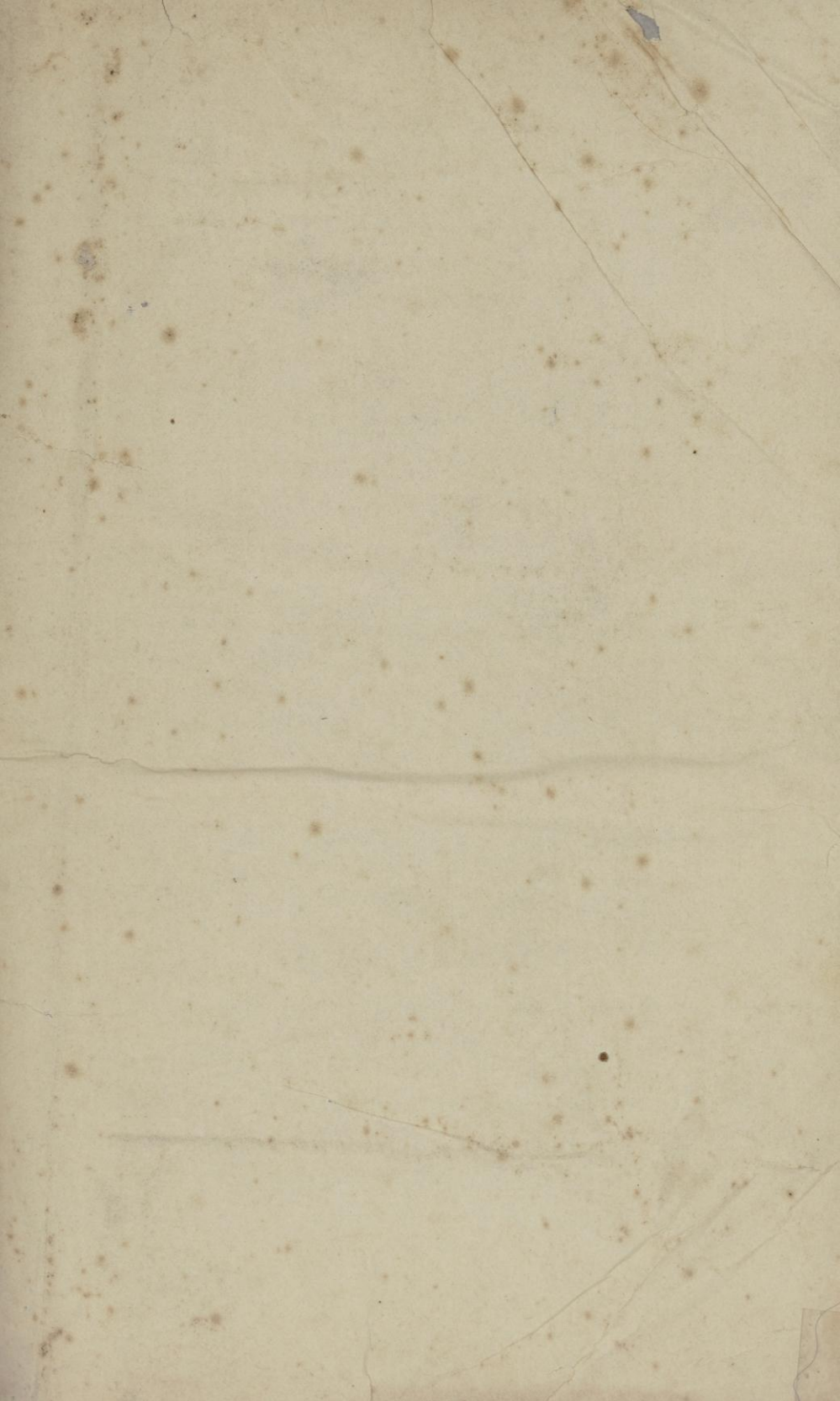
Cette mission, qui a duré près d'un quart de siècle, ne sera-t-elle qu'un souvenir? Les nombreux documents réunis par la compagnie de Jésus, les profondes observations de ses missionnaires et leurs précieuses expériences, enfin les miracles accomplis par leur parole, toutes ces choses seront-elles inutiles au législateur? Ne comprendra-t-il pas enfin que les cachots, les bagnes, la déportation, les échafauds, ne guériront pas le mal qui dévore notre civilisation corrompue? Le salut n'est que dans l'Église catholique. Tous les crimes prennent leur source dans l'ignorance de la loi divine. C'est en vain qu'aux passions déchaînées nous opposons les lois humaines. Si nous voulons dépeupler les bagnes, répandons à torrents l'enseignement religieux. Que l'enfance n'échappe plus au prêtre, et qu'en entrant dans la vie le jeune homme ne soit pas abandonné à ses instincts, sans guide et sans appui; qu'il soit soutenu par la foi, consolé par l'espérance d'une autre vie.

Les pères de la compagnie de Jésus ont ramené à de

bons sentiments une foule de criminels que l'on croyait incorrigibles. Mais, tout en sondant les plaies profondes, ils n'ont pu attaquer le mal dans sa racine. Sauver un homme, vingt hommes, des centaines d'hommes, leur a été possible ; mais il n'était pas en leur pouvoir de sauver une société qui menace de s'engloutir dans l'incrédulité. Sur mille transportés, cinq ou six à peine avaient reçu une éducation religieuse ; les condamnés politiques étaient tellement aveuglés qu'ils ignoraient l'existence de leur âme. Comment s'étonner de tant de crimes, de tant de révoltes, de tant de faiblesses, de tant de cynisme, en un mot, de révolutions insensées et criminelles ? Le respect et l'obéissance, la résignation et le courage n'existent que dans l'enseignement religieux. Hors de lui, on ignore le patriotisme, on méconnaît la plus sainte vertu : le sacrifice. Que les écoles du moindre village, que les salles d'études du plus brillant collège, que les amphithéâtres des savantes facultés présentent aux regards de l'enfance et de la jeunesse le Christ sur sa croix, les bras étendus et les pieds sanglants.

FIN





BIBLIOTHÈQUE DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

Format in-8° — 4° série

- APPRENTIE** (L'), Étude de mœurs parisiennes, par Charles Jobey.
CATASTROPHES CÉLÈBRES (LES), par H. de Chavannes de la Giraudière.
CLÉMENCE DRÉCOURT, par Henri de Beugnon.
DEUX CARACTÈRES (LES), ou Avarice et Générosité, par Albert de Labadye.
DRAPEAU DU RÉGIMENT (LE), par E. Castéga.
ÉCRIN DE PARABOLES, traduit de l'allemand par Charles André.
FILLE DU PAUVRE GEORGES (LA), traduit de l'anglais.
FORTUNE DU PAUVRE (LA), par François Mussat.
HÉRITAGE DU COMTE DE MARCELLY (L'), par Th. Ménard.
JULIEN MOREL, ou l'Aîné de la Famille, par M^{me} Camille Lebrun.
LÉONIE D'ERNOUVILLE, ou la Confiance en Dieu, par Stéphanie Ory.
LUCILLE, ou la Jeune Artiste en fleurs, par Stéphanie Ory.
MANUEL GRANDVAL, par Henri de Beugnon.
MINE D'ARGENT (LA), ou le Pouvoir de la Conscience, traduit d'Hoffmann par Alfred d'Aveline.
PÈRE DES PAUVRES (LE), ou Vie de l'abbé Bazin, curé de Vire, par l'abbé Dolé.
PROSPER, ou le Paresseux corrigé, par Étienne Gervais.
RÉCITS D'UN INSTITUTEUR (LES) aux enfants de son école, par l'abbé D. Pinart.
ROBERT MAY, traduit de l'anglais.
ROSE-DE-MAI, ou la Puissance de l'éducation religieuse, par Stéphanie Ory.
ROSE FERMONT, ou un Cœur reconnaissant; suivi de FRÈRE ET SEUR, par M^{me} Vattier.
SCÈNES ET RÉCITS, par Jean Grange.
TRÉSOR DU JEUNE AGE, traduit de l'allemand par Charles André.
UN COIN DES ALPES ou une Ascension nocturne; suivi de SOUVENIRS DE L'ÖBERLAND BERNOIS ET DE LA SUISSE CENTRALE, et de UN PÊCHEUR VOSGIEN SUR UNE ÎLE FLOTTANTE, par F.-A. Robischung.
UNE MISSION, par le général baron Ambert.
VOYAGE DANS L'INDE ANGLAISE, par J.-J.-E. Roy.
VOYAGE EN SICILE ET A MALTE.
WILHELM BURNER, par A.-E. de l'Étoile.